



**COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT**

*(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)*

	<b>Pour les exercices clos les 31 décembre</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
	(notes 3 et 36)	
<b>Produits</b>		
Primes reçues		
Primes brutes souscrites	<b>23 441 \$</b>	22 276 \$
Primes cédées	<b>(3 205)</b>	(3 019)
Total des primes, montant net	<b>20 236</b>	19 257
Produits de placement nets (note 6)		
Produits de placement nets réguliers	<b>5 604</b>	5 642
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	<b>(2 979)</b>	2 668
Total des produits de placement nets	<b>2 625</b>	8 310
Honoraires et autres produits	<b>3 585</b>	3 030
	<b>26 446</b>	30 597
<b>Prestations et charges</b>		
Prestations aux titulaires de polices		
Contrats d'assurance et d'investissement		
Montant brut	<b>18 464</b>	17 854
Montant cédé	<b>(1 744)</b>	(1 457)
Total des prestations aux titulaires de polices, montant net	<b>16 720</b>	16 397
Participations des titulaires de polices et bonifications	<b>1 371</b>	1 437
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	<b>(280)</b>	5 041
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	<b>17 811</b>	22 875
Commissions	<b>1 869</b>	1 781
Charges opérationnelles et frais administratifs (note 31)	<b>3 159</b>	2 684
Taxes sur les primes	<b>313</b>	293
Charges financières (note 17)	<b>292</b>	299
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	<b>117</b>	103
Coûts de restructuration et d'acquisition (note 19)	<b>104</b>	–
<b>Bénéfice avant impôt</b>	<b>2 781</b>	2 562
Impôt sur le résultat (note 30)	<b>463</b>	364
<b>Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>2 318</b>	2 198
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (note 22)	<b>(90)</b>	277
<b>Bénéfice net</b>	<b>2 408</b>	1 921
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	<b>130</b>	115
<b>Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires</b>	<b>2 278 \$</b>	1 806 \$
<b>Bénéfice par action ordinaire (note 27)</b>		
De base	<b>2,340 \$</b>	1,902 \$
Dilué	<b>2,297 \$</b>	1,891 \$

**ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL**

(en millions de dollars canadiens)

	<b>Pour les exercices clos les 31 décembre</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
		(notes 3 et 36)
<b>Bénéfice net</b>	<b>2 408 \$</b>	<b>1 921 \$</b>
<b>Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)</b>		
<b>Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement dans les comptes consolidés de résultat</b>		
Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	<b>858</b>	(78)
Perte de change latente sur les titres d'emprunt libellés en euros désignés comme couverture au titre de l'actif net des établissements à l'étranger (note 4)	<b>(52)</b>	–
Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente (Charge) économie d'impôt sur le résultat	<b>(161)</b> <b>36</b>	87 (25)
(Profits) pertes réalisés sur les actifs disponibles à la vente Charge (économie) d'impôt sur le résultat	<b>(65)</b> <b>14</b>	(126) 31
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie (Charge) économie d'impôt sur le résultat	<b>(89)</b> <b>34</b>	14 (5)
(Profits) pertes réalisés sur les couvertures de flux de trésorerie Charge (économie) d'impôt sur le résultat	<b>2</b> <b>(1)</b>	2 (1)
Participations ne donnant pas le contrôle (Charge) économie d'impôt sur le résultat	<b>67</b> <b>(18)</b>	3 1
<b>Total des éléments qui pourraient être reclassés</b>	<b>625</b>	<b>(97)</b>
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés dans les comptes consolidés de résultat</b>		
Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (Charge) économie d'impôt sur le résultat	<b>604</b> <b>(165)</b>	(241) 68
Participations ne donnant pas le contrôle (Charge) économie d'impôt sur le résultat	<b>(58)</b> <b>13</b>	18 (5)
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés</b>	<b>394</b>	<b>(160)</b>
<b>Total des autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)</b>	<b>1 019</b>	<b>(257)</b>
<b>Bénéfice global</b>	<b>3 427 \$</b>	<b>1 664 \$</b>

**BILANS CONSOLIDÉS**

(en millions de dollars canadiens)

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2012
		(notes 3 et 36)	(notes 3 et 36)
<b>Actif</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	2 791 \$	1 895 \$	2 056 \$
Obligations (note 6)	89 914	82 581	78 355
Prêts hypothécaires (note 6)	19 063	17 875	17 432
Actions (note 6)	8 554	7 051	6 656
Immeubles de placement (note 6)	4 288	3 572	3 249
Avances consenties aux titulaires de polices	7 332	7 082	7 162
	<b>131 942</b>	120 056	114 910
Fonds détenus par des assureurs cédants (note 7)	10 832	10 599	9 978
Goodwill (note 12)	5 812	5 397	5 401
Immobilisations incorporelles (note 12)	3 456	3 115	3 154
Instruments financiers dérivés (note 32)	593	997	968
Biens immobiliers occupés par leur propriétaire (note 13)	590	514	491
Immobilisations corporelles (note 13)	211	154	137
Actifs au titre des cessions en réassurance (note 16)	5 070	2 064	2 061
Primes en voie de recouvrement, débiteurs et intérêts à recevoir	3 068	2 647	2 379
Autres actifs (note 14)	2 220	1 571	1 393
Impôt exigible (note 30)	165	162	181
Actifs d'impôt différé (note 30)	1 167	1 142	1 163
Placements pour le compte des polices de fonds distincts (note 15)	160 779	105 432	96 985
<b>Total de l'actif</b>	<b>325 905 \$</b>	253 850 \$	239 201 \$
<b>Passif</b>			
Passifs relatifs aux contrats d'assurance (note 16)	131 174 \$	119 973 \$	114 785 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement (note 16)	889	739	782
Débitures et autres instruments d'emprunt (note 18)	5 740	4 283	4 313
Fonds détenus en vertu de traités de réassurance	270	335	169
Instruments financiers dérivés (note 32)	744	342	316
Créditeurs	1 583	1 258	1 351
Autres passifs (note 20)	2 807	2 956	2 662
Impôt exigible (note 30)	981	649	478
Passifs d'impôt différé (note 30)	776	708	810
Conventions de rachat	-	-	23
Débitures de fiducies de capital (note 21)	163	164	815
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des polices de fonds distincts (note 15)	160 779	105 432	96 985
<b>Total du passif</b>	<b>305 906</b>	236 839	223 489
<b>Capitaux propres</b>			
Participations ne donnant pas le contrôle (note 22)			
Surplus attribuable au compte de participation de filiales	2 354	2 451	2 187
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	8	5	3
Capitaux propres attribuables aux actionnaires			
Capital social (note 23)			
Actions privilégiées	2 314	2 544	1 894
Actions ordinaires	7 112	5 848	5 828
Surplus cumulé	8 067	7 035	6 417
Cumul des autres éléments du bénéfice global (de la perte globale) (note 28)	87	(932)	(675)
Surplus d'apport	57	60	58
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>19 999</b>	17 011	15 712
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>325 905 \$</b>	253 850 \$	239 201 \$

Approuvé par le conseil d'administration :



Administrateur



Administrateur

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars canadiens)

31 décembre 2013						
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Solde au début</b>	8 392 \$	60 \$	7 035 \$	(932) \$	2 456 \$	17 011 \$
Bénéfice net	-	-	2 408	-	(90)	2 318
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)	-	-	-	1 019	(4)	1 015
	<b>8 392</b>	<b>60</b>	<b>9 443</b>	<b>87</b>	<b>2 362</b>	<b>20 344</b>
Frais d'émission d'actions (note 23)	-	-	-	-	-	-
Dividendes aux actionnaires						
Détenteurs d'actions privilégiées (note 23)	-	-	(130)	-	-	(130)
Détenteurs d'actions ordinaires (note 27)	-	-	(1 200)	-	-	(1 200)
Échange de reçus de souscription à l'acquisition d'Irish Life (note 23)	1 220	-	-	-	-	1 220
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions (note 23)	57	-	-	-	-	57
Actions achetées et annulées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 23)	(59)	-	-	-	-	(59)
Excédent du produit du rachat sur le capital déclaré selon l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 23)	46	-	(46)	-	-	-
Rachat d'actions privilégiées (note 23)	(230)	-	-	-	-	(230)
Paiements fondés sur des actions	-	(3)	-	-	-	(3)
<b>Solde à la fin</b>	<b>9 426 \$</b>	<b>57 \$</b>	<b>8 067 \$</b>	<b>87 \$</b>	<b>2 362 \$</b>	<b>19 999 \$</b>

31 décembre 2012 (note 3)						
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Solde au début</b>	7 722 \$	58 \$	6 417 \$	(675) \$	2 190 \$	15 712 \$
Bénéfice net	-	-	1 921	-	277	2 198
Autres éléments de la perte globale	-	-	-	(257)	(17)	(274)
	<b>7 722</b>	<b>58</b>	<b>8 338</b>	<b>(932)</b>	<b>2 450</b>	<b>17 636</b>
Frais d'émission d'actions (note 23)	-	-	(14)	-	-	(14)
Montant réaffecté du compte de participation au compte de l'actionnaire (note 22)	-	-	(6)	-	6	-
Dividendes aux actionnaires						
Détenteurs d'actions privilégiées (note 23)	-	-	(115)	-	-	(115)
Détenteurs d'actions ordinaires (note 27)	-	-	(1 168)	-	-	(1 168)
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions (note 23)	20	-	-	-	-	20
Émission d'actions privilégiées	650	-	-	-	-	650
Paiements fondés sur des actions	-	2	-	-	-	2
<b>Solde à la fin</b>	<b>8 392 \$</b>	<b>60 \$</b>	<b>7 035 \$</b>	<b>(932) \$</b>	<b>2 456 \$</b>	<b>17 011 \$</b>

## TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
	(notes 3 et 36)	
<b>Activités opérationnelles</b>		
Bénéfice avant impôt	2 781 \$	2 562 \$
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements reçus	(209)	(177)
Ajustements :		
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	(567)	5 034
Variation des fonds détenus par des assureurs cédants	269	196
Variation des fonds détenus en vertu de traités de réassurance	(99)	203
Variation des coûts d'acquisition différés	56	(2)
Variation des actifs au titre des cessions en réassurance	321	42
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	2 979	(2 668)
Autres	(505)	(468)
	<b>5 026</b>	<b>4 722</b>
<b>Activités de financement</b>		
Émission d'actions ordinaires (note 23)	1 277	20
Émission d'actions privilégiées	-	650
Actions ordinaires achetées et annulées (note 23)	(59)	-
Rachat d'actions privilégiées	(230)	-
Émission de titres d'emprunt libellés en euros (note 4)	659	-
Augmentation de la marge de crédit d'une filiale	257	-
Diminution de débentures et d'autres instruments d'emprunt	(74)	(1)
Rachat de titres de fiducies de capital	-	(409)
Frais d'émission d'actions	-	(14)
Frais liés à la sollicitation de consentement (note 18)	(7)	-
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(1 200)	(1 168)
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(130)	(115)
	<b>493</b>	<b>(1 037)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Ventes et échéances d'obligations	28 173	23 959
Encaissements sur prêts hypothécaires	1 910	2 071
Ventes d'actions	1 862	2 062
Ventes d'immeubles de placement	34	-
Variation des avances consenties aux titulaires de polices	70	(57)
Acquisition d'Irish Life Group Limited, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis (note 4)	(1 234)	-
Variation des conventions de rachat	-	(23)
Placement dans des obligations	(30 820)	(26 964)
Placement dans des prêts hypothécaires	(2 617)	(2 569)
Placement dans des actions	(1 944)	(2 104)
Placement dans des immeubles de placement	(247)	(213)
	<b>(4 813)</b>	<b>(3 838)</b>
Incidence des fluctuations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	190	(8)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>896</b>	<b>(161)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<b>1 895</b>	<b>2 056</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>2 791 \$</b>	<b>1 895 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Produits d'intérêts reçus	4 507 \$	4 645 \$
Intérêts versés	275 \$	283 \$
Dividendes reçus	239 \$	206 \$

## NOTES ANNEXES

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

### 1. Renseignements généraux

Great-West Lifeco Inc. (Lifeco ou la Compagnie) est une société inscrite en Bourse (Bourse de Toronto : GWO), constituée en société par actions et domiciliée au Canada. L'adresse du siège social de la Compagnie est la suivante : 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) Canada, R3C 1V3. Lifeco est membre du groupe de sociétés de la Corporation Financière Power (la Financière Power), et cette dernière est la société mère de la Compagnie.

Lifeco est une société de portefeuille spécialisée dans les services financiers ayant des participations dans l'assurance-vie, l'assurance-maladie, l'épargne-retraite, la gestion de placements et la réassurance, principalement au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie, par l'entremise de ses principales filiales en exploitation, soit La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Great-West), la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie (la London Life), La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada-Vie), Great-West Life & Annuity Insurance Company (Great-West Financial) et Putnam Investments, LLC (Putnam).

Les états financiers consolidés (les états financiers) de la Compagnie au 31 décembre 2013 et pour l'exercice clos à cette date ont été approuvés par le conseil d'administration en date du 13 février 2014.

### 2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables

Les états financiers de la Compagnie ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière, telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'IASB). Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les IFRS), lesquelles ont remplacé les principes comptables généralement reconnus du Canada pour les entreprises ayant une obligation d'information du public. La Compagnie a adopté les Normes internationales d'information financière pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. La Compagnie a mis en œuvre des modifications de méthodes comptables lors de l'adoption de normes comptables nouvelles et révisées, comme le décrit la note 3.

#### Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Compagnie au 31 décembre 2013 et pour l'exercice clos à cette date et les états comparatifs au 31 décembre 2012. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la Compagnie obtient le contrôle, et continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle la Compagnie n'exerce plus ce contrôle. L'ensemble des soldes, transactions, produits, charges, profits et pertes intragroupes importants, y compris les dividendes liés aux transactions intragroupes, sont éliminés au moment de la consolidation.

#### Utilisation d'estimations, d'hypothèses et de jugements importants

Aux fins de la préparation des présents états financiers, la direction doit porter des jugements importants, faire des estimations importantes et formuler des hypothèses importantes qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, du bénéfice net et sur l'information fournie à leur sujet. Bien que ces jugements et estimations comportent un degré de variabilité inhérente, la direction est d'avis que les montants présentés sont raisonnables. Des jugements importants ont été portés et les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations ont été déterminées dans certains secteurs. Ces éléments sont présentés dans les notes annexes et comprennent notamment :

- Les hypothèses actuarielles, comme les taux de mortalité et de morbidité des titulaires de polices, qui sont utilisées dans l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan (note 16).
- Dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la direction de la Compagnie exerce son jugement quant aux données relatives à la juste valeur, particulièrement pour les éléments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (note 9).

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

- La valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles repose sur l'utilisation de prévisions et de résultats futurs à la suite de la comptabilisation initiale. La direction évalue les synergies et les avantages futurs liés à la comptabilisation du goodwill et des immobilisations incorporelles (note 12).
- La direction a déterminé que les unités génératrices de trésorerie relatives au goodwill sont celles qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Les groupes d'unités génératrices de trésorerie ont été séparés en fonction des unités d'exploitation situées dans les régions au sein desquelles la Compagnie exerce ses activités (note 12).
- Les provisions liées à des poursuites judiciaires ou autres ont été comptabilisées en raison d'un événement antérieur qui, selon la direction, pourrait donner lieu à une sortie de ressources économiques qui devraient être versées à un tiers dans le but de régler l'obligation. La direction évalue les résultats et les risques éventuels lorsqu'elle établit sa meilleure estimation de la provision à la date de clôture (note 33).
- La Compagnie exerce ses activités dans divers territoires régis par des autorités fiscales différentes au sein desquels la direction doit formuler des estimations importantes et porter des jugements importants lorsqu'il s'agit d'interpréter les lois et règlements de nature fiscale pour déterminer les provisions d'impôt de la Compagnie ainsi que la valeur comptable de ses actifs et passifs d'impôt (note 30).
- Les hypothèses actuarielles qui sont utilisées pour déterminer la charge relative aux régimes de retraite de la Compagnie et aux autres avantages postérieurs à l'emploi. La direction examine les résultats antérieurs pour les participants à ses régimes lorsqu'elle évalue les hypothèses utilisées afin de déterminer la charge pour l'exercice considéré (note 26).
- La direction consolide toutes les filiales et les entités sur lesquelles il a été déterminé que la Compagnie exerce un contrôle. L'évaluation du contrôle se fonde sur la capacité de la Compagnie à diriger les activités de la filiale ou de l'entité afin d'en tirer des rendements variables. La direction exerce son jugement lorsqu'elle détermine s'il y a un contrôle ou non.
- Pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement, la direction porte des jugements et formule des hypothèses lorsqu'elle fait appel à des services d'évaluation indépendants et apporte des ajustements en fonction des variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou des conditions générales de marché (note 6).
- La direction porte des jugements lorsqu'elle détermine si les coûts d'acquisition différés et les provisions au titre des produits différés peuvent être comptabilisés dans les bilans consolidés. Les coûts d'acquisition différés sont comptabilisés si la direction détermine que les coûts sont marginaux et liés à l'émission du contrat d'investissement. Les provisions au titre des produits différés sont amorties de façon linéaire sur la durée de la police (notes 14 et 20).
- Les secteurs opérationnels de la Compagnie, soit les secteurs pour lesquels le président et chef de la direction de la Compagnie évalue le rendement et affecte des ressources au sein de la Compagnie, concordent avec la répartition géographique des activités de la Compagnie (note 35).

Les résultats annuels de la Compagnie tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions ainsi que du change à l'échelle mondiale. L'estimation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement repose sur les notations de crédit des placements. La Compagnie a pour habitude d'utiliser les notations de crédit de tiers indépendants lorsqu'elles sont disponibles.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

**a) Placements de portefeuille**

Les placements de portefeuille comprennent les obligations, les prêts hypothécaires, les actions et les immeubles de placement. Les placements de portefeuille sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance ou encore comme des prêts et créances ou des instruments non financiers, selon l'intention de la direction relativement à la finalité et à la nature du placement. Actuellement, la Compagnie ne détient aucun placement classé comme détenu jusqu'à son échéance.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

Les placements dans des obligations ou des actions normalement négociées activement sur un marché organisé sont désignés ou classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou encore classés comme disponibles à la vente à la date de la transaction, selon l'intention de la direction. Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat. Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du bénéfice global. Les profits et les pertes réalisés font l'objet d'un reclassement des autres éléments du bénéfice global aux comptes consolidés de résultat lorsque le placement disponible à la vente est vendu. Les produits d'intérêts gagnés sur les obligations à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente sont comptabilisés au titre des produits de placement nets, dans les comptes consolidés de résultat.

Les placements dans les instruments de capitaux propres dont la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés au coût. Les placements dans les actions de sociétés sur lesquelles la Compagnie exerce une influence notable mais dont elle n'a pas le contrôle sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Les placements dans des actions comprennent le placement de la Compagnie dans la Société financière IGM Inc. (IGM), une société affiliée membre du groupe de sociétés de la Financière Power, et le placement dans Allianz Ireland, une compagnie d'assurance dommages non cotée qui exerce ses activités en Irlande que la Compagnie détient à 30,43 %, sociétés dont la Compagnie ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles elle exerce une influence notable. Ces placements sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les placements dans des titres hypothécaires et des obligations qui ne sont pas normalement négociés activement sur un marché public sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des provisions pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts gagnés et les profits et les pertes réalisés à la vente de placements classés comme des prêts et créances sont comptabilisés au titre des produits de placement nets dans les comptes consolidés de résultat.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital. Les immeubles de placement sont initialement évalués au coût, puis comptabilisés à leur juste valeur dans les bilans consolidés. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au titre des produits de placement nets dans les comptes consolidés de résultat. La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en faisant appel à des services d'évaluation indépendants disposant des compétences pertinentes. Les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital, dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire ou pour lesquels il n'existe aucune intention d'occupation à long terme, sont classés dans les immeubles de placement. Les biens immobiliers qui ne répondent pas à ces critères sont classés comme biens immobiliers occupés par leur propriétaire. Les immeubles loués qui auraient autrement été classés comme des immeubles de placement, s'ils avaient appartenu à la Compagnie, sont également inclus dans les immeubles de placement.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

Évaluation à la juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers reflète nécessairement la liquidité actuelle du marché et les primes de liquidité dont tiennent compte les méthodes d'établissement des prix de marché utilisées par la Compagnie.

Les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation des instruments comptabilisés à la juste valeur sont décrites ci-dessous :

*Obligations – À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente*

La juste valeur des obligations classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. Lorsqu'il n'existe pas de cours publié sur un marché normalement actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation. La Compagnie maximise l'utilisation des données observables et limite l'utilisation des données non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Compagnie obtient les cours publiés sur un marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques à la date de clôture afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'obligations à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente.

La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements se fondent normalement sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

*Actions – À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente*

La juste valeur des titres de sociétés ouvertes est généralement déterminée selon le dernier cours acheteur du titre à la Bourse où celui-ci se négocie principalement. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus. La Compagnie maximise l'utilisation des données observables et limite l'utilisation des données non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Compagnie obtient les cours du marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'actions à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente, à la date de clôture.

*Prêts hypothécaires et obligations – Prêts et créances*

Aux seules fins de la présentation de l'information, la juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires classés comme des prêts et créances est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux du marché. Les données d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

*Immeubles de placement*

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en faisant appel à des services d'évaluation indépendants disposant des compétences pertinentes et reflète les ajustements effectués par la direction pour tenir compte des variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou de la conjoncture générale des marchés observées entre deux évaluations. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, notamment les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives futures, taux de location, dépenses en immobilisations et opérationnelles) et les taux d'actualisation, les taux de capitalisation de sortie et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les conditions actuelles du marché. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à la juste valeur si ces valeurs peuvent être déterminées de façon fiable. Ils sont autrement comptabilisés au coût.

Dépréciation

Les placements font individuellement l'objet d'examen réguliers afin de déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. Différents facteurs sont pris en compte par la Compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions défavorables propres à un secteur ou à une région, une baisse de la juste valeur sans lien avec les taux d'intérêt, une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital.

Les placements sont réputés avoir subi une perte de valeur lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable quant au recouvrement ultime du montant total du capital et des intérêts au moment opportun. La juste valeur d'un placement n'est pas en soi un indicateur définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le prix sur le marché doit être pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

En ce qui a trait aux obligations et aux prêts hypothécaires classés comme des prêts et créances et ayant subi une perte de valeur, des provisions sont établies ou des radiations comptabilisées dans le but de ramener la valeur comptable à la valeur de réalisation nette. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le prix du marché observable est utilisée aux fins de l'établissement de la valeur de réalisation nette. En ce qui a trait aux prêts disponibles à la vente ayant subi une perte de valeur qui sont comptabilisés à la juste valeur, la perte cumulée comptabilisée dans le cumul des autres éléments du bénéfice global est reclassée dans les produits de placement nets. Une perte de valeur sur un instrument de créance disponible à la vente est contrepassée s'il existe une indication objective d'un recouvrement durable. Les profits et les pertes sur les obligations classées ou désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont déjà comptabilisés en résultat; par conséquent, toute réduction attribuable à la dépréciation de ces actifs sera comptabilisée dans les résultats. De plus, lorsqu'une perte de valeur a été établie, les intérêts ne sont plus comptabilisés et les intérêts courus sont contrepassés.

Les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur des obligations désignées ou classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif, sauf si les obligations sont considérées comme ayant subi une perte de valeur.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

**b) Coûts de transaction**

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Dans le cas d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente ou comme des prêts et créances, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur de l'instrument au moment de l'acquisition et comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Dans le cas de passifs financiers autres que ceux classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction sont inscrits dans la valeur de l'instrument émis et sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**c) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie, des comptes courants, des dépôts à un jour et des dépôts à terme dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins et des titres à revenu fixe dont la durée jusqu'à l'échéance est de trois mois ou moins. Les paiements nets en circulation et les découverts bancaires sont inscrits dans les autres passifs. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond approximativement à la juste valeur de ceux-ci.

**d) Actifs du compte de négociation**

Les actifs du compte de négociation sont constitués des placements dans des fonds commandités par Putnam, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire en Europe, lesquels sont comptabilisés à la juste valeur en fonction de la valeur liquidative de ces fonds. Les placements dans ces actifs sont inclus dans les autres actifs des bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat.

**e) Débentures et autres instruments d'emprunt, et titres de fiducies de capital**

Les débentures et autres instruments d'emprunt ainsi que les titres de fiducies de capital sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation est annulée ou lorsque les titres sont remboursés.

**f) Autres passifs**

Les autres passifs, qui comprennent l'impôt exigible, les créiteurs, les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, les provisions au titre des produits différés et les découverts bancaires, sont évalués au coût amorti.

**g) Instruments financiers dérivés**

La Compagnie utilise des produits financiers dérivés pour gérer les risques et couvrir ou gérer ses positions d'actif, de passif et de capitaux propres, y compris ses produits. Les lignes directrices de la Compagnie interdisent l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

La Compagnie fournit à la note 32 des informations à l'égard du risque de crédit maximal, du risque de crédit futur, du risque de crédit équivalent et de l'équivalent pondéré en fonction du risque, tel que le Bureau du surintendant des institutions financières Canada le prescrit.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

Tous les dérivés, y compris ceux incorporés à des contrats financiers et non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés. La méthode de comptabilisation des profits et des pertes réalisés et latents sur la juste valeur dépend de la désignation ou non des dérivés comme instruments de couverture. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés dans les produits de placement nets des comptes consolidés de résultat. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés en fonction de la nature de l'élément couvert.

Les dérivés sont évalués en tenant compte des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes de taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

Pour être admissible à la comptabilité de couverture, la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit respecter plusieurs conditions strictes en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de l'évaluation. Si ces conditions ne sont pas respectées, la relation n'est pas admissible à la comptabilité de couverture, et l'élément couvert et l'instrument de couverture sont alors comptabilisés de façon distincte comme s'il n'y avait pas de relation de couverture.

Lorsqu'il y a présence d'une relation de couverture, la Compagnie documente toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs en matière de gestion du risque et la stratégie qu'elle emploie pour conclure diverses opérations de couverture. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les dérivés utilisés dans des opérations de couverture à des actifs et à des passifs précis figurant aux bilans consolidés, ou encore à des engagements fermes ou à des transactions prévues précis. La Compagnie détermine aussi, au commencement de la couverture et de façon continue par la suite, si les dérivés qui servent aux opérations de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. La Compagnie évalue l'efficacité de la couverture chaque trimestre en effectuant des tests de corrélation.

Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables

En ce qui a trait aux dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits de placement nets.

Couvertures de la juste valeur

En ce qui a trait aux couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont comptabilisées dans les produits de placement nets, si bien que toute tranche inefficace de la couverture est immédiatement comptabilisée dans les produits de placement nets.

À l'heure actuelle, la Compagnie a recours à des contrats à terme sur taux d'intérêt désignés comme couvertures de la juste valeur.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

Couvertures de flux de trésorerie

En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée de la même façon que l'élément couvert, c'est-à-dire soit dans les produits de placement nets, soit dans les autres éléments du bénéfice global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits de placement nets. Les profits et les pertes cumulés dans les autres éléments du bénéfice global sont comptabilisés dans les produits de placement nets au cours de la période où les éléments couverts ont une incidence sur le bénéfice net. Les profits et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie font immédiatement l'objet d'un reclassement des autres éléments du bénéfice global aux produits de placement nets s'il devient probable que l'opération prévue n'aura pas lieu.

À l'heure actuelle, la Compagnie a recours à des swaps de taux d'intérêt ainsi qu'à des swaps de devises désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

Couvertures d'investissement net

En ce qui a trait aux couvertures d'investissement net, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du bénéfice global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits de placement nets. La comptabilité de couverture est abandonnée lorsque la couverture n'y est plus admissible.

**h) Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hôte qui a pour effet de faire varier les flux de trésorerie de l'hôte d'une manière similaire à un dérivé, sur la base d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, d'un cours de change, d'un indice sous-jacent ou d'une autre variable spécifiée. Les dérivés incorporés sont traités comme des contrats séparés et sont comptabilisés à la juste valeur si leurs caractéristiques et leurs risques économiques ne sont pas étroitement liés aux risques et caractéristiques du contrat hôte, et si le contrat hôte n'est pas lui-même comptabilisé à la juste valeur dans les comptes consolidés de résultat. Les dérivés incorporés qui satisfont à la définition de contrats d'assurance sont évalués et comptabilisés comme des contrats d'assurance.

**i) Écart de change**

La Compagnie exerce ses activités dans plusieurs monnaies fonctionnelles. Les états financiers consolidés de la Compagnie sont présentés en dollars canadiens, car il s'agit de la présentation la plus pertinente pour les utilisateurs des états financiers. En ce qui a trait aux filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente, les écarts de change découlant de la conversion des éléments monétaires qui font partie de l'investissement net dans les établissements à l'étranger sont comptabilisés en profits (pertes) de change à la conversion des établissements à l'étranger dans le cumul des autres éléments du bénéfice global.

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur aux dates des bilans, et tous les produits et charges sont convertis selon une moyenne des cours quotidiens. Les profits et les pertes de change latents liés à l'investissement net de la Compagnie dans ses établissements à l'étranger sont présentés séparément à titre de composante des autres éléments du bénéfice global. Les profits et les pertes latents seront comptabilisés proportionnellement dans les produits de placement nets dans les comptes consolidés de résultat lorsqu'une cession de l'investissement dans les établissements à l'étranger aura eu lieu. Les profits ou les pertes de change sur les opérations réalisées par la Compagnie en monnaies étrangères sont inclus dans les produits de placement nets.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

**j) Avances consenties aux titulaires de polices**

Le montant des avances consenties aux titulaires de polices correspond au solde du capital non remboursé de ces avances, et les avances sont totalement garanties par les valeurs de rachat des polices visées. La valeur comptable des avances consenties aux titulaires de polices correspond approximativement à leur juste valeur.

**k) Traités de réassurance**

Dans le cours normal des activités, la Compagnie utilise et fournit des produits de réassurance de façon à limiter les pertes qui pourraient découler de certains risques. La réassurance prise en charge désigne la prise en charge par la Compagnie de certains risques d'assurance d'une autre société. La réassurance cédée vise le transfert du risque d'assurance et des primes connexes à un ou à plusieurs réassureurs qui partageront les risques. Dans l'éventualité où lesdits réassureurs ne peuvent respecter leurs obligations à cet égard, la Compagnie demeure responsable auprès de ses titulaires de polices en ce qui a trait à la partie réassurée. Par conséquent, des provisions sont constituées à l'égard des montants liés aux traités de réassurance jugés irrécouvrables.

Les primes, les commissions et les règlements de sinistres liés à la réassurance prise en charge, ainsi que les actifs au titre des cessions en réassurance relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, sont comptabilisés conformément aux modalités du traité de réassurance sous-jacent. Les actifs au titre des cessions en réassurance font l'objet de tests de dépréciation réguliers afin de déceler les événements qui pourraient entraîner leur dépréciation. Différents facteurs sont pris en compte par la Compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la recouvrabilité des montants à recevoir conformément aux modalités du contrat. La valeur comptable d'un actif au titre des cessions en réassurance est ajustée par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur, et la perte de valeur est comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat.

Les profits et les pertes lors de l'achat de réassurance sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat immédiatement à la date de l'achat et ils ne sont pas amortis.

Les primes et les sinistres cédés en réassurance sont déduits des primes gagnées et des prestations liées aux contrats d'assurance et d'investissement. Les montants bruts des actifs et des passifs liés à la réassurance sont présentés dans les bilans consolidés. Les estimations à l'égard du montant des passifs cédés aux réassureurs ont été effectuées en fonction du passif lié aux sinistres qui est associé aux risques réassurés.

**l) Fonds détenus par des assureurs cédants et fonds détenus en vertu de traités de réassurance**

Pour certains types de traités de réassurance, il est pratique courante pour l'assureur cédant de conserver les actifs qui couvrent les passifs cédés. La Compagnie enregistre un montant à recevoir de l'assureur cédant ou à payer au réassureur, montant qui correspond à la prime exigible. Les produits de placement liés à ces sommes retenues sont crédités par l'assureur cédant.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

**m) Regroupement d'entreprises, goodwill et immobilisations incorporelles**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés à l'aide de la méthode de l'acquisition. La Compagnie détermine et classe, conformément à ses politiques comptables, tous les actifs acquis et les passifs pris en charge en date de l'acquisition. Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie de l'acquisition sur la juste valeur de l'actif net des filiales acquises de la Compagnie. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles représentent les immobilisations incorporelles à durée déterminée et indéterminée des filiales acquises de la Compagnie ainsi que les logiciels acquis ou développés à l'interne par la Compagnie. Les immobilisations incorporelles à durée déterminée comprennent la valeur des logiciels, certains contrats conclus avec les clients, des canaux de distribution, des contrats de location et de la technologie. Ces immobilisations incorporelles à durée déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, qui, généralement, s'établit entre 5 et 30 ans.

Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée comprennent les marques, les marques de commerce, certains contrats conclus avec les clients et la tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires. Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie pour la Compagnie. Les facteurs pertinents à considérer pour déterminer qu'une immobilisation incorporelle a une durée indéterminée sont entre autres les cycles de vie des produits, l'obsolescence potentielle, la stabilité du secteur d'activité et la position concurrentielle.

Test de dépréciation

Le goodwill et les immobilisations incorporelles sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir perte de valeur. Les immobilisations incorporelles ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin d'évaluer si une reprise est nécessaire. Si certaines conditions sont respectées, la Compagnie sera tenue de contrepasser le montant de la charge de dépréciation ou une partie de ce montant.

Le goodwill a été attribué aux unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des groupes d'unités génératrices de trésorerie à la valeur recouvrable à laquelle le goodwill a été attribué. Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée.

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité, calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés qui devraient être générés.

**n) Comptabilisation des produits**

Les primes pour tous les types de contrats d'assurance ainsi que pour les contrats comportant des risques de morbidité et de mortalité limités sont généralement constatées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sur les obligations et les prêts hypothécaires sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux effectif.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

Le revenu de dividendes est comptabilisé lorsque le droit de percevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende pour les actions cotées en Bourse et, habituellement, à la date d'avis ou à la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les instruments de capital-investissement.

Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les loyers reçus des locataires aux termes de contrats de location, ainsi que les recouvrements de sommes engagées au titre de l'impôt foncier et des coûts opérationnels. Les produits locatifs liés à des contrats comportant des hausses contractuelles de loyer et des périodes de location gratuite sont comptabilisés de façon linéaire pendant toute la durée du contrat.

Les honoraires et autres produits comprennent surtout les honoraires gagnés pour la gestion des actifs des fonds distincts et des actifs des fonds communs de placement exclusifs, les contrats collectifs de garanties de soins de santé (services administratifs seulement) et la prestation de services de gestion. Les honoraires et autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et que leur montant peut être raisonnablement estimé.

La Compagnie a conclu des accords avec des sous-conseillers en vertu desquels la Compagnie conserve l'obligation primaire envers le client. Par conséquent, les honoraires gagnés sont présentés sur une base brute et la charge connexe liée aux sous-conseillers est inscrite au titre des charges opérationnelles et frais administratifs.

**o) Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles**

Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé de manière à amortir complètement le coût des actifs selon un mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, de la façon suivante :

Biens immobiliers occupés par leur propriétaire	De 15 à 20 ans
Mobilier et agencements	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un examen au moins une fois par année et sont ajustés au besoin.

**p) Coûts d'acquisition différés**

Les coûts d'acquisition différés relatifs aux contrats d'investissement sont inclus dans les autres actifs. Ceux-ci sont comptabilisés au titre des actifs s'ils sont marginaux et qu'ils ont été engagés dans le cadre de l'établissement du contrat.

**q) Fonds distincts**

L'actif et le passif des fonds distincts découlent de contrats en vertu desquels tous les risques financiers liés aux actifs connexes reposent sur les titulaires de polices, et ils sont présentés séparément dans les bilans consolidés, à la juste valeur. Les produits de placement et la variation de la juste valeur de l'actif des fonds distincts sont contrebalancés par une variation correspondante du passif des fonds distincts.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

**r) Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement**

Classement des contrats

Les produits de la Compagnie sont classés lors de la prise d'effet du contrat, à des fins comptables, à titre de contrats d'assurance ou d'investissement selon qu'ils comportent ou non un risque d'assurance significatif. Il existe un risque d'assurance significatif lorsque la Compagnie accepte d'indemniser les titulaires de polices ou les bénéficiaires d'un contrat à l'égard d'événements futurs spécifiés qui ont une incidence défavorable sur ces derniers, sans que la Compagnie ne sache s'ils surviendront, quand ils surviendront et quelle sera la somme qu'elle serait alors tenue de payer.

Si le contrat comporte un risque d'assurance significatif, il est comptabilisé comme un contrat d'assurance conformément à IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). Se reporter à la note 16 pour une analyse du risque d'assurance.

Si le contrat ne comporte pas un risque d'assurance significatif, il sera classé à titre de contrat d'investissement ou de contrat de service. Les contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire sont comptabilisés conformément à IFRS 4 et ceux qui n'en comportent pas sont comptabilisés selon IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. La Compagnie n'a classé aucun contrat à titre de contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats d'investissement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance après la prise d'effet si le risque d'assurance devient significatif. Un contrat classé à titre de contrat d'assurance lors de sa prise d'effet demeure un contrat d'assurance jusqu'à l'extinction ou l'expiration de l'ensemble des droits et des obligations.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier, c'est-à-dire le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt, prix d'une marchandise, taux de change ou notation de crédit. Se reporter à la note 8 pour une analyse de la gestion du risque.

Évaluation

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les montants qui, en plus des primes et des produits de placement futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de polices, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur de la Compagnie. Les actuaires nommés par les filiales de la Compagnie ont pour responsabilité de déterminer le montant des passifs requis pour couvrir les obligations de la Compagnie à l'égard des titulaires de polices. Les actuaires nommés calculent le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement selon des pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. La méthode utilisée est la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif actuellement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures, et nécessite une part importante de jugement.

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont calculés de sorte que les prestations et les charges sont rapprochées des primes reçues. Selon la comptabilisation à la juste valeur, les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif.

Les passifs relatifs aux contrats d'investissement sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf pour certains produits de rentes, qui sont évalués au coût amorti.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

**s) Provisions au titre des produits différés**

Sont incluses dans les autres passifs les provisions au titre des produits différés liés aux passifs relatifs aux contrats d'investissement. Celles-ci sont amorties de façon linéaire afin que les frais initiaux liés aux polices soient constatés sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

**t) Impôt sur le résultat**

La charge d'impôt sur le résultat de la période représente la somme de l'impôt sur le résultat exigible et de l'impôt sur le résultat différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés hors résultat, dans les autres éléments du bénéfice global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt sur le résultat est aussi comptabilisé hors résultat.

Impôt exigible

L'impôt sur le résultat est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la Compagnie s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une provision pour impôt incertain est évaluée lorsque cet impôt atteint le seuil de probabilité aux fins de constatation, évaluation qui est fondée sur l'approche de la moyenne pondérée par les probabilités.

Impôt différé

L'impôt différé représente l'impôt à payer ou à recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les bases fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles, les pertes fiscales inutilisées et les reports en avant pourront être imputés, sera disponible.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture, et elle est réduite si la disponibilité d'un bénéfice imposable suffisant pour utiliser en tout ou en partie ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture, et ils sont comptabilisés si la disponibilité d'un bénéfice imposable futur suffisant pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf si le groupe est en mesure de déterminer la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

**u) Prestations aux titulaires de polices**

Les prestations aux titulaires de polices comprennent les montants des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance-vie, les versements échus, les paiements de rentes et les rachats. Les montants bruts des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance-vie comprennent les coûts au titre de toutes les réclamations présentées au cours de l'exercice et le règlement des réclamations. Les sinistres-décès et les rachats sont comptabilisés en fonction des avis reçus. Les versements échus et les paiements de rentes sont comptabilisés à l'échéance.

**v) Conventions de rachat**

La Compagnie conclut des conventions de rachat avec des courtiers indépendants aux termes desquelles elle vend des titres et consent à racheter des titres très semblables à une date et à un prix déterminés. Étant donné que la Compagnie conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés au droit de propriété des actifs, elle ne décomptabilise pas ces actifs. Ces conventions de rachat sont comptabilisées comme des opérations de financement des investissements.

La Compagnie comptabilise à titre de dérivés certaines opérations sur valeurs qui n'ont pas encore été annoncées et dont le règlement reste à venir, car la Compagnie n'accepte pas régulièrement la livraison de ce type de titres lorsqu'ils sont émis.

**w) Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi**

Les filiales de la Compagnie ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. Les filiales de la Compagnie offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie postérieures à l'emploi.

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies et le coût correspondant des services rendus au cours de la période sont déterminés à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées (note 26). Les actifs sont évalués à la juste valeur.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies de la Compagnie, les coûts des services et les charges d'intérêts nettes sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultats. Les coûts des services comprennent le coût des services rendus au cours de la période, les frais administratifs, le coût des services passés et l'incidence des réductions et des règlements. Pour déterminer les charges d'intérêts nettes (les produits d'intérêts nets) qui sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultats, la Compagnie applique un taux d'actualisation sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, lequel taux d'actualisation est déterminé en fonction du rendement des obligations de sociétés de haute qualité sur le marché, à l'ouverture de l'exercice.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies de la Compagnie, les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies découlant du rendement inférieur (supérieur) des actifs sur les produits d'intérêts, les écarts actuariels et les changements apportés au plafond de l'actif sont comptabilisés immédiatement dans les états consolidés du résultat global.

Les filiales de la Compagnie ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. Dans le cas des régimes à cotisations définies de la Compagnie, le coût des services rendus au cours de la période est comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

**x) Capital social et surplus**

Les instruments financiers émis par la Compagnie sont classés dans le capital social s'ils représentent une participation résiduelle dans l'actif de la Compagnie. Les actions privilégiées sont classées dans les capitaux propres si elles ne sont pas remboursables, ou si elles sont rachetables uniquement au gré de la Compagnie et que les dividendes sont discrétionnaires. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de capital social sont portés en réduction des capitaux propres, déduction faite de l'impôt sur le résultat.

Le surplus d'apport représente l'acquisition des droits liés aux options sur actions, moins les options sur actions exercées.

Le cumul des autres éléments du bénéfice global (de la perte globale) représente le total des profits et des pertes de change latents à la conversion des établissements à l'étranger, des profits et des pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et des profits et des pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales représentent la proportion des capitaux propres attribuable aux actionnaires minoritaires.

Le surplus attribuable au compte de participation de filiales représente la proportion des capitaux propres attribuable au compte de participation des filiales de la Compagnie.

**y) Paiements fondés sur des actions**

La Compagnie utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour calculer la charge de rémunération liée aux actions et aux options sur actions attribuées aux employés en vertu du régime d'options sur actions de la Compagnie (note 25). La charge de rémunération est portée en augmentation de la charge de rémunération, dans les comptes consolidés de résultat, et du surplus d'apport sur la période d'acquisition des droits liés aux options attribuées. Lorsque les options sont exercées, le produit de l'exercice et le montant porté au surplus d'apport sont transférés au capital social.

La Compagnie utilise la méthode du report variable pour les attributions à base d'actions émises par Putnam et par sa filiale, PanAgora Asset Management, Inc. (PanAgora). La charge de rémunération est portée en augmentation des charges opérationnelles dans les comptes consolidés de résultat et un passif est comptabilisé dans les bilans consolidés sur la période d'acquisition des attributions à base d'actions. Le passif est réévalué à la juste valeur à chaque période, les variations étant constatées dans les charges opérationnelles. Le passif est réglé en trésorerie, lorsque les actions sont achetées aux employés.

**z) Bénéfice par action ordinaire**

Le bénéfice par action ordinaire est calculé selon le bénéfice net après les dividendes sur les actions privilégiées et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le bénéfice dilué par action est calculé en ajustant le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives et en présumant que tous les instruments convertibles sont convertis et que les options en cours sont exercées (note 27).

**aa) Contrats de location**

Les contrats de location aux termes desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ne sont pas transférés sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués aux termes des contrats de location simple, en vertu desquels la Compagnie est locataire, sont imputés au bénéfice net sur la période d'utilisation.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

Lorsque la Compagnie est le bailleur aux termes d'un contrat de location simple pour un immeuble de placement, les actifs qui font l'objet du contrat de bail sont présentés dans les bilans consolidés. Les produits tirés de ces contrats de location sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat.

**ab) Secteurs opérationnels**

Les secteurs opérationnels ont été établis en fonction de rapports internes que le chef de la direction de la Compagnie examine régulièrement afin d'affecter des ressources à ces secteurs et d'en évaluer la performance. Les secteurs opérationnels à présenter de la Compagnie sont classés par région et incluent l'exploitation canadienne, l'exploitation américaine et l'exploitation européenne. Great-West Financial et Putnam sont présentées dans l'exploitation américaine. L'exploitation européenne se compose de l'unité Assurance et rentes et de l'unité Réassurance. L'exploitation générale de Lifeco englobe les activités et les transactions qui ne sont pas directement attribuables aux autres secteurs opérationnels de la Compagnie.

3. **Changements de méthodes comptables**

**a) IAS 19R, Avantages du personnel**

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Compagnie a adopté la version révisée d'IAS 19, *Avantages du personnel* (IAS 19R). Conformément aux dispositions transitoires, la Compagnie a appliqué la norme révisée de façon rétrospective. Par conséquent, les informations financières comparatives des états financiers et des notes annexes de 2012 ont été retraitées. Les soldes des régimes de retraite d'Irish Life pris en charge le 18 juillet 2013 tiennent compte de l'adoption d'IAS 19R.

Les modifications à IAS 19R incluent l'élimination de la méthode du corridor pour la comptabilisation des écarts actuariels, qui sont maintenant constatés immédiatement dans les autres éléments du bénéfice global. Par conséquent, les actifs et les passifs nets au titre des régimes de retraite correspondent à la situation de capitalisation (déficit) de ces régimes (moins les plafonds d'actifs, s'il y a lieu) dans les bilans consolidés. De plus, tous les coûts des services, y compris les réductions et les liquidations, sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

En outre, le rendement prévu de l'actif des régimes n'est plus appliqué à la juste valeur des actifs pour calculer le coût des prestations. Selon la norme révisée, le même taux d'actualisation doit être appliqué à l'obligation au titre des prestations ainsi qu'aux actifs du régime lors de la détermination du montant net des charges (produits) d'intérêts. Ce taux d'actualisation est déterminé relativement au rendement des obligations de sociétés de haute qualité sur le marché, au début de l'exercice.

De plus, la norme révisée comprend des modifications portant sur la présentation de l'obligation au titre des prestations définies, de la juste valeur des actifs du régime et des composantes de la charge de retraite dans les états financiers d'une entité, y compris la séparation du montant total des charges au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi entre les montants qui sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat (les coûts des services et le montant net du coût financier) et les montants qui sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global (les réévaluations). Les informations à fournir à l'égard des régimes de retraite comprennent une analyse de sensibilité en ce qui a trait aux risques, une explication des éléments constatés dans les états financiers et des descriptions du montant, de l'échéancier et du degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs de la Compagnie (note 26).

3. *Changements de méthodes comptables (suite)*

Conformément aux dispositions transitoires d'IAS 19R, cette modification a été appliquée de façon rétrospective, ce qui a donné lieu à une diminution des capitaux propres d'ouverture de 392 \$ (diminution de 352 \$ des capitaux propres attribuables aux actionnaires et de 40 \$ du surplus attribuable aux comptes de participation) au 1<sup>er</sup> janvier 2012, et à une diminution additionnelle des capitaux propres d'ouverture de 183 \$ (diminution de 169 \$ des capitaux propres attribuables aux actionnaires et de 14 \$ du surplus attribuable aux comptes de participation) au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Les soldes des états financiers retraités en raison d'IAS 19R comprennent les autres actifs, les actifs et les passifs d'impôt différé, les autres passifs, le surplus cumulé et le cumul des autres éléments du résultat global présentés dans les états financiers.

Retraitement des périodes antérieures

Un sommaire de l'incidence de l'adoption d'IAS 19R est présenté ci-dessous :

	Participations ne donnant pas le contrôle, capital social, surplus d'apport	Cumul des autres éléments de la perte globale	Surplus cumulé	Total des capitaux propres
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 – montant présenté antérieurement	10 010 \$	(233) \$	6 327 \$	16 104 \$
Ajustements liés à l'application rétrospective d'IAS 19R	(40)	(442)	90	(392)
<b>Montant révisé des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>	<b>9 970 \$</b>	<b>(675) \$</b>	<b>6 417 \$</b>	<b>15 712 \$</b>

	Exercice clos le 31 décembre 2012		
	Résultat net	Autres éléments du résultat global	Résultat global
Résultat global présenté antérieurement	1 930 \$	(97) \$	1 833 \$
Ajustements au résultat global :			
Charge au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi	(13)	(223)	(236)
Impôt sur le résultat	4	63	67
	(9)	(160)	(169)
<b>Montant révisé du résultat global</b>	<b>1 921 \$</b>	<b>(257) \$</b>	<b>1 664 \$</b>

L'application d'IAS 19R a donné lieu à une diminution de l'actif de 198 \$ et à une augmentation du passif de 194 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2012. En outre, l'actif a augmenté de 47 \$ et le passif a augmenté de 230 \$ au 31 décembre 2012.

En raison de la variation du bénéfice net consolidé en 2012, le bénéfice de base et dilué par action a diminué de 0,010 \$ et de 0,009 \$, respectivement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. La variation du bénéfice net n'a pas eu d'incidence sur les flux de trésorerie de la Compagnie.

3. *Changements de méthodes comptables (suite)*

**b) IFRS 10 – États financiers consolidés**

Conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), la Compagnie a évalué s'il y avait lieu ou non de consolider une entité en se fondant sur la définition du contrôle. La norme a défini le contrôle comme étant lié au pouvoir qu'a l'investisseur de diriger les activités de l'entreprise détenue, à sa capacité de tirer des avantages variables de ses avoirs dans l'entreprise détenue et au lien direct qui existe entre le pouvoir de diriger les activités et de recevoir des avantages.

Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des polices de fonds distincts

La Compagnie a évalué la définition révisée du contrôle à l'égard des fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices et a conclu qu'elle n'avait pas subi d'incidence importante. La Compagnie continuera de présenter les fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices en tant que montants équivalents et compensatoires des actifs et des passifs dans les bilans consolidés, et elle fournit des informations étendues sur la nature de ces entités et sur les risques connexes.

De plus, dans les cas où l'actif d'un fonds distincts est investi dans des entités structurées et que l'on considère que le fonds exerce un contrôle sur ces entités, la Compagnie a présenté les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices à titre de montants équivalents et compensatoires dans l'actif et le passif. Ce changement n'a pas eu d'incidence sur le bénéfice net et les capitaux propres de la Compagnie, mais il a toutefois donné lieu à une hausse des fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices en tant que montants équivalents et compensatoires dans l'actif et le passif, soit des hausses de 484 \$ et de 403 \$ dans les bilans consolidés au 31 décembre 2012 et au 1<sup>er</sup> janvier 2012, respectivement.

L'application d'IFRS 10 aux fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices pourrait continuer à évoluer d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2014, date à laquelle les assureurs européens seront tenus d'adopter cette norme. La Compagnie continuera de surveiller les développements à cet égard.

Se reporter à la note 15 pour plus de renseignements en ce qui a trait à la présentation et aux informations à fournir relativement à ces structures.

Titres de fiducies de capital

La Fiducie de capital Canada-Vie et la Fiducie de capital Great-West (les fiducies de capital) étaient consolidées par la Compagnie en vertu d'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*. Les fiducies de capital ne seront plus consolidées dans les états financiers de la Compagnie étant donné que le placement de la Compagnie dans les fiducies de capital n'a pas d'exposition à des rendements variables et, donc, qu'il ne satisfait pas à la définition révisée du contrôle selon IFRS 10. Le changement à l'égard de la consolidation n'a pas eu d'incidence sur le bénéfice net ni sur les capitaux propres de la Compagnie; toutefois, la déconsolidation s'est traduite par une augmentation de 282 \$ et de 45 \$ des obligations au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et au 31 décembre 2012, respectivement, ce qui a augmenté des mêmes montants le passif lié aux débetures de fiducies de capital dans les bilans consolidés.

Par suite de l'adoption d'IFRS 10, la Compagnie a également reclassé un montant de 47 \$ réparti entre les actions et les immeubles de placement au 31 décembre 2012, et un montant de 48 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**c) IFRS 11 – Partenariats**

La Compagnie a adopté les directives contenues dans IFRS 11, *Partenariats*, laquelle sépare les entités contrôlées conjointement selon qu'il s'agit d'entreprises communes ou de coentreprises. Cette norme élimine l'option pour une entité d'utiliser la consolidation proportionnelle pour comptabiliser ses participations dans des coentreprises, celle-ci devant dorénavant utiliser la méthode de la mise en équivalence à cette fin. Lorsque la Compagnie participe à des entreprises communes, elle comptabilise sa quote-part de l'actif, du passif et du bénéfice net. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Compagnie.

3. *Changements de méthodes comptables (suite)*

**d) IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités**

Parallèlement à l'adoption d'IFRS 10, la Compagnie a adopté les directives contenues dans IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. Cette norme exige la présentation d'informations supplémentaires, notamment sur la manière de déterminer le contrôle et sur les restrictions pouvant exister en ce qui a trait à l'actif et au passif consolidés présentés issus des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées. L'adoption de cette norme a eu pour effet d'augmenter la quantité d'informations à fournir en ce qui a trait aux filiales et à la participation de la Compagnie dans des entreprises associées; toutefois, elle n'a pas eu d'incidence sur les résultats financiers de cette dernière (note 15).

**e) IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur**

La Compagnie a adopté IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (IFRS 13), avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Conformément aux dispositions transitoires, IFRS 13 a été appliquée prospectivement à partir de cette date. Ce changement n'a pas eu d'incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs de la Compagnie. La Compagnie présente les nouvelles informations requises en vertu d'IFRS 13 dans les états financiers (note 9).

**f) IAS 1 – Présentation des états financiers**

La Compagnie a adopté les directives fournies dans la version modifiée d'IAS 1, *Présentation des états financiers*. En vertu de la norme modifiée, les autres éléments du bénéfice global sont classés par nature et groupés selon qu'ils seront reclassés en résultat net au cours d'une période ultérieure (lorsque certaines conditions sont réunies) ou qu'ils ne le seront pas. Cette norme révisée porte seulement sur la présentation et n'a donc pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Compagnie.

**g) IFRS 7 – Instruments financiers : informations à fournir**

La Compagnie a adopté les directives comprises dans les modifications apportées à IFRS 7, *Instruments financiers*, qui présente de nouvelles informations à fournir relativement aux instruments financiers, notamment au sujet des droits de compensation et des arrangements connexes aux termes de conventions-cadres de compensation. La norme révisée porte seulement sur les informations à fournir et n'a donc pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Compagnie (note 10).

3. *Changements de méthodes comptables (suite)*

**h) Méthodes comptables futures**

Le tableau suivant présente les IFRS qui pourraient être modifiées après 2013 et qui pourraient avoir une incidence sur la Compagnie :

<b>Norme révisée/nouvelle norme</b>	<b>Sommaire des modifications à venir</b>
IAS 32, <i>Instruments financiers : présentation</i>	<p>Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Compagnie adoptera les directives comprises dans les modifications apportées à IAS 32, <i>Instruments financiers : présentation</i>. Cette norme révisée précise les exigences en matière de compensation des actifs et des passifs financiers.</p> <p>La Compagnie a évalué les répercussions de cette norme et elle a déterminé qu'elle n'aura aucune incidence sur la présentation de ses états financiers.</p>
IAS 36, <i>Dépréciation d'actifs</i>	<p>Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Compagnie adoptera les directives comprises dans les modifications apportées à IAS 36, <i>Dépréciation d'actifs</i>. Les modifications précisent les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés conformément à IFRS 13, <i>Évaluation de la juste valeur</i>, dans le cas où la valeur se fonde sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.</p> <p>La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur les informations à fournir dans ses états financiers.</p>
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	<p>L'IASB a publié IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, en 2010 afin de remplacer IAS 39, <i>Instruments financiers</i>. L'IASB compte apporter de nouvelles modifications touchant la comptabilisation des instruments financiers et a donc divisé en trois phases son projet de modification d'IFRS 9 : <i>classement et évaluation, méthode de dépréciation et comptabilité de couverture</i>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'IASB a publié une proposition visant à modifier les dispositions d'IFRS 9 portant sur le classement et l'évaluation en apportant une nouvelle modification à portée limitée qui ajouterait une nouvelle catégorie pour le classement de certains actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. L'IASB compte publier une IFRS officielle sur cette phase au cours du premier semestre de 2014.</li> <li>• L'IASB a publié un exposé-sondage révisé en mars 2013 portant sur l'utilisation d'une méthode de dépréciation fondée sur les pertes attendues pour les actifs financiers. L'IASB compte publier une IFRS officielle sur cette phase au cours du premier semestre de 2014.</li> <li>• L'IASB a conclu ses délibérations au sujet des critères liés à la comptabilité de couverture et à l'évaluation de l'efficacité, et l'organisme a lancé la phase finale des travaux portant sur la comptabilité de couverture en novembre 2013. La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur la présentation de ses états financiers.</li> </ul>

3. *Changements de méthodes comptables (suite)*

Norme révisée/nouvelle norme	Sommaire des modifications à venir
	L'incidence d'IFRS 9 sur la Compagnie sera évaluée de façon approfondie lorsque les étapes restantes du projet de l'IASB qui vise à remplacer IAS 39 auront été franchies. En juillet 2013, l'IASB a décidé de reporter la date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 9, laquelle ne sera pas fixée avant la fin des travaux portant sur la méthode de dépréciation et les exigences en matière de classement et d'évaluation. La Compagnie continue de suivre activement l'évolution de cette norme en considérant les changements apportés à IFRS 4.
IFRIC 21 – <i>Droits ou taxes</i>	L'IASB a publié IFRIC 21, <i>Droits ou taxes</i> , portant sur la comptabilisation des droits ou taxes imposés par les gouvernements pour les exercices ouverts à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2014. L'interprétation tient compte des directives d'IAS 37, <i>Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels</i> , à propos de la comptabilisation d'un passif au titre d'un droit ou d'une taxe en raison d'un fait générateur d'obligation associé à une activité qui donné lieu au paiement d'un droit ou d'une taxe décrite dans les dispositions légales ou réglementaires.  La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur la présentation de ses états financiers.

4. **Acquisition d'Irish Life Group Limited**

Le 18 juillet 2013, la Compagnie a conclu l'acquisition de la totalité des actions d'Irish Life Group Limited (Irish Life) par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, Canada Life Limited.

Les activités d'assurance-vie et de retraite de la filiale irlandaise de la Compagnie, Canada Life (Ireland), sont en voie d'être intégrées à celles d'Irish Life et conserveront le nom de marque d'Irish Life. Irish Life dispose d'une marque bien établie, en plus d'offrir une vaste gamme de produits et de profiter d'un important réseau de multidistribution similaire à celui lié aux activités de la Compagnie au Canada.

Cette acquisition effectuée au sein du marché permettra à la Compagnie de se classer comme chef de file dans les secteurs de l'assurance-vie, de la retraite et de la gestion de placements en Irlande. La stratégie employée par Irish Life est similaire à celle de Lifeco, car elle vise à maximiser le rendement pour les actionnaires en réduisant les risques au minimum et en mettant l'accent sur la rentabilité des capitaux.

La transaction est financée par le produit net du placement de reçus de souscription d'environ 1 250 \$ effectué le 19 février 2013 et conclu le 12 mars 2013. Ce placement se compose d'une convention de prise ferme de 650 \$ et d'un placement privé concomitant de reçus de souscription auprès de la Financière Power de 550 \$ et de la Société financière IGM Inc. de 50 \$. Les reçus de souscription ont été classés à titre de passifs financiers jusqu'au 18 juillet 2013. À la date de conclusion de la transaction, les reçus de souscription ont été échangés contre 48 660 000 actions ordinaires de la Compagnie, à raison de un reçu pour une action (note 23). Le solde du financement de cette transaction provenait d'une émission de titres d'emprunt libellés en euros (décrite ci-après) et de la trésorerie interne.

4. *Acquisition d'Irish Life Group Limited (suite)*

Le 18 avril 2013, la Compagnie a émis des obligations de 10 ans libellées en euros pour un montant de 500 € assorties d'un coupon annuel de 2,50 %. Les obligations ont reçu une notation de A+ de Standard & Poor's Ratings Services et sont inscrites à l'Irish Stock Exchange. Les titres d'emprunt libellés en euros ont été désignés à titre de couverture sur une partie du montant net de l'investissement de la Compagnie dans des établissements à l'étranger libellés en euros, les variations du change sur les instruments d'emprunt étant comptabilisées dans les autres éléments du bénéfice global. La Compagnie a aussi conclu des contrats de change à terme visant à fixer le taux de change entre l'euro et la livre sterling sur une tranche d'environ 300 € de la participation nette dans Irish Life qui a été désignée comme couverture.

Le tableau suivant présente les montants attribués aux actifs acquis, au goodwill et aux passifs pris en charge le 18 juillet 2013 et présentés au 31 décembre 2013 :

Contrepartie de l'acquisition	1 788 \$
<b>Actifs acquis</b>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	554 \$
Actif investi	4 883
Actifs au titre des cessions en réassurance	2 963
Immobilisations incorporelles	247
Autres actifs	508
Placements pour le compte des polices de fonds distincts	36 348
<b>Total des actifs acquis</b>	<b>45 503</b>
<b>Passifs pris en charge</b>	
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	6 160 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	194
Déventures subordonnées et autres instruments d'emprunt	443
Autres passifs	948
Passifs relatifs aux contrats d'investissement et d'assurance pour le compte des polices de fonds distincts	36 348
<b>Total des passifs pris en charge</b>	<b>44 093</b>
<b>Valeur nette des actifs acquis</b>	<b>1 410 \$</b>
<b>Goodwill</b>	<b>378 \$</b>

Au cours du quatrième trimestre de 2013, la Compagnie a essentiellement achevé son évaluation exhaustive de la juste valeur de l'actif net acquis d'Irish Life et de la répartition du prix d'acquisition. Par conséquent, le goodwill initial de 554 \$ comptabilisé lors de l'acquisition d'Irish Life le 18 juillet 2013, et présenté à la note intitulée Acquisition d'Irish Life Group Limited des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 septembre 2013, a été rajusté au cours du quatrième trimestre de 2013 en raison des évaluations obtenues au cours de la période d'évaluation. Des ajustements ont été apportés aux montants provisoires présentés dans les états financiers intermédiaires non audités au 30 septembre 2013 au titre de la comptabilisation et de l'évaluation des immobilisations incorporelles, des passifs éventuels et des autres provisions, au titre des hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance, et au titre de l'impôt différé connexe.

4. *Acquisition d'Irish Life Group Limited (suite)*

Le tableau suivant présente la variation de la valeur comptable du goodwill relatif à l'acquisition d'Irish Life, au 31 décembre 2013 :

<b>Goodwill initial relatif à Irish Life au 18 juillet 2013, présenté antérieurement</b>	<b>554 \$</b>
Comptabilisation et évaluation des immobilisations incorporelles	(247)
Ajustements apportés aux passifs éventuels et aux autres provisions	30
Ajustements apportés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance	15
Passif d'impôt différé sur les ajustements apportés à la répartition du prix d'acquisition	26
<b>Solde après ajustements au 18 juillet 2013 (note 12)</b>	<b>378 \$</b>

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net et correspond aux synergies ou aux avantages économiques futurs découlant des autres actifs acquis qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément dans l'acquisition d'Irish Life. Le goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales.

La Compagnie finalisera la comptabilisation de l'acquisition au cours du premier semestre de 2014. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont des éléments incomplets du bilan. La Compagnie effectue actuellement des études sur les résultats techniques liés à certains passifs relatifs aux contrats d'assurance. Par conséquent, le goodwill, soit l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur de l'actif net acquis, pourrait être ajusté de manière rétrospective dans les périodes de présentation de l'information financière futures au cours du premier semestre de 2014 afin de tenir compte de ces passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les états financiers audités au 31 décembre 2013 se fondent sur la meilleure estimation que puisse établir la direction de la répartition du prix d'acquisition.

De la date d'acquisition au 31 décembre 2013, Irish Life a fourni des apports de 526 \$ aux produits et de 85 \$ au bénéfice net (ce qui exclut les coûts de restructuration après impôt engagés par Irish Life). Ces montants sont inclus dans les comptes consolidés de résultat et les états consolidés du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la Compagnie a engagé des coûts de restructuration et d'acquisition de 94 \$ (note 19).

Étant donné qu'Irish Life avait un mode de présentation de l'information financière différent de celui de la Compagnie, les données sur les produits et le bénéfice pro forma complémentaires de l'entité regroupée, en supposant que la date d'acquisition liée au regroupement d'entreprises était la même que la date d'ouverture de la période annuelle de présentation de l'information financière, n'ont pas été incluses.

La Compagnie a comptabilisé un montant de 48 \$ lié aux passifs éventuels dans les autres passifs. L'issue potentielle de ces questions ne peut être déterminée pour le moment.

## 5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des sommes détenues par Lifeco, la société de portefeuille, et par les filiales consolidées de Lifeco.

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2012
Trésorerie	<b>1 837 \$</b>	1 048 \$	812 \$
Dépôts à court terme	<b>954</b>	847	1 244
<b>Total</b>	<b>2 791 \$</b>	<b>1 895 \$</b>	<b>2 056 \$</b>

Au 31 décembre 2013, un montant en trésorerie de 112 \$ était soumis à restrictions par la Compagnie (34 \$ au 31 décembre 2012 et 41 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2012). Il s'agissait de trésorerie détenue en fidéicommis aux fins d'ententes de réassurance ou auprès des organismes de réglementation, de fonds des clients détenus par un courtier et de montants en espèces détenus en mains tierces.

## 6. Placements de portefeuille

a) Les valeurs comptables et les justes valeurs estimatives des placements de portefeuille sont les suivantes :

	<b>31 décembre 2013</b>		31 décembre 2012		1 <sup>er</sup> janvier 2012	
	<b>Valeur comptable</b>	<b>Juste valeur</b>	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Obligations</b>						
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	<b>68 091 \$</b>	<b>68 091 \$</b>	62 752 \$	62 752 \$	59 870 \$	59 870 \$
Classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	<b>2 053</b>	<b>2 053</b>	2 113	2 113	1 853	1 853
Disponibles à la vente	<b>7 915</b>	<b>7 915</b>	6 782	6 782	6 888	6 888
Prêts et créances	<b>11 855</b>	<b>12 672</b>	10 934	12 438	9 744	10 785
	<b>89 914</b>	<b>90 731</b>	82 581	84 085	78 355	79 396
<b>Prêts hypothécaires</b>						
Résidentiels	<b>6 570</b>	<b>6 716</b>	6 034	6 439	5 996	6 424
Non résidentiels	<b>12 493</b>	<b>12 801</b>	11 841	12 628	11 436	12 238
	<b>19 063</b>	<b>19 517</b>	17 875	19 067	17 432	18 662
<b>Actions</b>						
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	<b>7 232</b>	<b>7 232</b>	5 918	5 918	5 454	5 454
Disponibles à la vente	<b>745</b>	<b>745</b>	788	788	864	864
Autres	<b>577</b>	<b>743</b>	345	383	338	406
	<b>8 554</b>	<b>8 720</b>	7 051	7 089	6 656	6 724
<b>Immeubles de placement</b>						
	<b>4 288</b>	<b>4 288</b>	3 572	3 572	3 249	3 249
<b>Total</b>	<b>121 819 \$</b>	<b>123 256 \$</b>	111 079 \$	113 813 \$	105 692 \$	108 031 \$

(1) Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net peuvent être désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au gré de la direction, ou classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils sont négociés activement dans le but de générer des produits de placement.

6. *Placements de portefeuille (suite)*

- b) Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires par durée à courir jusqu'à l'échéance :

	31 décembre 2013			Total
	Durée jusqu'à l'échéance			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations	9 387 \$	17 503 \$	62 616 \$	89 506 \$
Prêts hypothécaires	1 560	6 852	10 632	19 044
<b>Total</b>	<b>10 947 \$</b>	<b>24 355 \$</b>	<b>73 248 \$</b>	<b>108 550 \$</b>

	31 décembre 2012			Total
	Durée jusqu'à l'échéance			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations	7 972 \$	16 653 \$	57 563 \$	82 188 \$
Prêts hypothécaires	1 279	6 177	10 397	17 853
<b>Total</b>	<b>9 251 \$</b>	<b>22 830 \$</b>	<b>67 960 \$</b>	<b>100 041 \$</b>

	1 <sup>er</sup> janvier 2012			Total
	Durée jusqu'à l'échéance			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations	7 363 \$	17 028 \$	53 649 \$	78 040 \$
Prêts hypothécaires	1 522	5 646	10 244	17 412
<b>Total</b>	<b>8 885 \$</b>	<b>22 674 \$</b>	<b>63 893 \$</b>	<b>95 452 \$</b>

Les tableaux ci-dessus excluent la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires ayant subi une dépréciation, car le moment précis de la recouvrabilité est inconnu.

- c) La rubrique qui suit présente certaines actions pour lesquelles le bénéfice est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence :
- i) Les actions comprennent le placement que la Compagnie détient par l'entremise de la Great-West dans une société affiliée membre du groupe de sociétés de la Financière Power, soit IGM, dont elle ne détient pas le contrôle, mais sur laquelle elle exerce une influence notable. La quote-part de la Compagnie dans le bénéfice d'IGM est comptabilisée au titre des produits de placement nets dans les comptes consolidés de résultat. La Compagnie détenait 9 202 817 actions d'IGM au 31 décembre 2013 (9 203 061 actions au 31 décembre 2012), soit une participation de 3,65 % (3,62 % au 31 décembre 2012). La Compagnie utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser son placement dans IGM, puisqu'elle exerce une influence notable sur celle-ci. Cette influence notable découle de plusieurs facteurs, notamment le contrôle commun exercé par la Financière Power sur la Compagnie et sur IGM, la représentation partagée du conseil d'administration de la Compagnie et d'IGM, les échanges de membres de la direction ainsi que certaines alliances stratégiques conjointes et d'importantes opérations intersociétés et ententes de services qui influencent les politiques financières et opérationnelles des deux sociétés.

6. Placements de portefeuille (suite)

	2013	2012
<b>Valeur comptable au début</b>	<b>345 \$</b>	338 \$
Quote-part du bénéfice d'IGM comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	<b>25</b>	26
Dividendes reçus	<b>(20)</b>	(19)
<b>Valeur comptable à la fin</b>	<b>350 \$</b>	345 \$
<b>Quote-part des capitaux propres à la fin</b>	<b>169 \$</b>	162 \$
<b>Juste valeur à la fin</b>	<b>516 \$</b>	383 \$

La date de clôture de l'exercice de la Compagnie et d'IGM est le 31 décembre. Par conséquent, la Compagnie présente l'information financière d'IGM en estimant le montant du bénéfice qui lui est attribuable, selon les résultats du trimestre précédent et selon les attentes générales, pour effectuer la mise en équivalence. L'écart entre les résultats réels et les résultats estimés est présenté dans le trimestre suivant et n'est généralement pas significatif pour les états financiers de la Compagnie.

On peut consulter l'information financière d'IGM au 31 décembre 2013 dans l'information qu'elle publie.

Au 31 décembre 2013, IGM détenait 39 737 388 actions ordinaires de la Compagnie (37 787 388 au 31 décembre 2012).

- ii) Les actions comprennent la participation de 30,43 % que la Compagnie détient, par l'entremise d'Irish Life, dans Allianz Ireland, une compagnie d'assurance dommages non cotée qui exerce ses activités en Irlande.

Le tableau suivant présente la quote-part de la Compagnie dans l'actif net d'Allianz Ireland :

	2013
<b>Valeur comptable au 18 juillet 2013</b>	<b>197 \$</b>
Quote-part du bénéfice global d'Allianz comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	<b>20</b>
Dividendes reçus	<b>(15)</b>
Fluctuations des taux de change	<b>15</b>
<b>Valeur comptable à la fin</b>	<b>217 \$</b>
<b>Quote-part des capitaux propres à la fin</b>	<b>161 \$</b>

La juste valeur d'Allianz Ireland au 31 décembre 2013 n'est pas disponible puisque ses titres ne sont pas négociés sur le marché.

La date de clôture de l'exercice de la Compagnie et d'Allianz Ireland est le 31 décembre. Par conséquent, la Compagnie présente l'information financière d'Allianz Ireland en estimant le montant du bénéfice qui lui est attribuable, selon les résultats du trimestre précédent, pour effectuer la mise en équivalence. L'écart entre les résultats réels et les résultats estimés est présenté dans le trimestre suivant et n'est généralement pas significatif pour les états financiers de la Compagnie.

6. *Placements de portefeuille (suite)*

d) Les placements de portefeuille sont les suivants :

i) Valeur comptable des placements ayant subi une dépréciation

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2012
Montants ayant subi une dépréciation par classement			
À la juste valeur par le biais du résultat net	<b>384 \$</b>	365 \$	290 \$
Disponibles à la vente	<b>19</b>	27	51
Prêts et créances	<b>34</b>	41	35
<b>Total</b>	<b>437 \$</b>	433 \$	376 \$

La valeur comptable des prêts et créances est présentée ci-dessus déduction faite de provisions de 25 \$, 21 \$ et 36 \$ au 31 décembre 2013, 31 décembre 2012 et 1<sup>er</sup> janvier 2012, respectivement.

ii) La provision pour pertes sur créances et les variations de la provision pour pertes sur créances relatives aux placements classés comme des prêts et créances s'établissent comme suit :

	2013			2012		
	Prêts			Prêts		
	Obligations	hypothécaires	Total	Obligations	hypothécaires	Total
<b>Solde au début</b>	- \$	21 \$	21 \$	2 \$	34 \$	36 \$
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances de l'exercice, montant net	-	2	2	(1)	(8)	(9)
Radiations, déduction faite des recouvrements	-	-	-	(1)	(4)	(5)
Autres (y compris les fluctuations des taux de change)	-	2	2	-	(1)	(1)
<b>Solde à la fin</b>	<b>- \$</b>	<b>25 \$</b>	<b>25 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>21 \$</b>	<b>21 \$</b>

La provision pour pertes sur créances est complétée par la provision pour pertes sur créances futures comprise dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

6. *Placements de portefeuille (suite)*

e) Les produits de placement nets se répartissent comme suit :

	2013					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
Produits de placement nets réguliers :						
Produits de placement gagnés	3 725 \$	884 \$	242 \$	276 \$	489 \$	5 616 \$
Profits nets réalisés						
Disponibles à la vente	64	-	2	-	-	66
Autres classements	30	38	-	-	-	68
Dotation à la provision pour pertes sur créances sur les prêts et créances, montant net	-	(2)	-	-	-	(2)
Autres produits et charges	-	-	-	(68)	(76)	(144)
	<b>3 819</b>	<b>920</b>	<b>244</b>	<b>208</b>	<b>413</b>	<b>5 604</b>
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Profits (pertes) nets réalisés et latents						
Classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	(68)	-	-	-	-	(68)
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	(3 783)	-	858	152	(138)	(2 911)
	<b>(3 851)</b>	<b>-</b>	<b>858</b>	<b>152</b>	<b>(138)</b>	<b>(2 979)</b>
<b>Total</b>	<b>(32) \$</b>	<b>920 \$</b>	<b>1 102 \$</b>	<b>360 \$</b>	<b>275 \$</b>	<b>2 625 \$</b>

6. Placements de portefeuille (suite)

	2012 <sup>(1)</sup>					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
Produits de placement nets réguliers :						
Produits de placement gagnés	3 676 \$	897 \$	230 \$	255 \$	550 \$	5 608 \$
Profits nets réalisés						
Disponibles à la vente	124	-	2	-	-	126
Autres classements	10	27	-	-	-	37
Dotations à la provision pour pertes sur créances sur les prêts et créances, montant net	1	8	-	-	-	9
Autres produits et charges	-	-	-	(63)	(75)	(138)
	<u>3 811</u>	<u>932</u>	<u>232</u>	<u>192</u>	<u>475</u>	<u>5 642</u>
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Profits (pertes) nets réalisés et latents						
Classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	22	-	-	-	-	22
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	2 181	-	389	104	(28)	2 646
	<u>2 203</u>	<u>-</u>	<u>389</u>	<u>104</u>	<u>(28)</u>	<u>2 668</u>
Total	<u>6 014 \$</u>	<u>932 \$</u>	<u>621 \$</u>	<u>296 \$</u>	<u>447 \$</u>	<u>8 310 \$</u>

(1) Au cours de l'exercice, la Compagnie a reclassé une partie des produits de placement nets réguliers à la juste valeur par le biais du résultat net pour tenir compte des ajustements liés à la présentation.

Les produits de placement gagnés comprennent les produits générés par les placements classés comme disponibles à la vente, comme des prêts et créances et classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les produits de placement tirés des obligations et des prêts hypothécaires comprennent les produits d'intérêts ainsi que l'amortissement des primes et de l'escompte. Les produits tirés des actions comprennent les dividendes et les produits tirés de la participation de la Compagnie dans IGM et Allianz Ireland. Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les produits locatifs gagnés à l'égard de ces immeubles, les loyers fonciers gagnés sur les terrains loués et sous-loués, le recouvrement des frais, les produits au titre de la résiliation de baux ainsi que les intérêts et les autres produits de placement réalisés sur les immeubles de placement.

f) Le tableau suivant présente la valeur comptable des immeubles de placement ainsi que la variation de cette valeur comptable :

	2013	2012
<b>Solde au début</b>	<b>3 572 \$</b>	3 249 \$
Acquisition d'Irish Life	<b>248</b>	-
Ajouts	<b>182</b>	166
Variation de la juste valeur par le biais du résultat net	<b>152</b>	104
Cessions	<b>(82)</b>	-
Fluctuations des taux de change	<b>216</b>	53
<b>Solde à la fin</b>	<b>4 288 \$</b>	3 572 \$

6. *Placements de portefeuille (suite)*

**g) Actifs financiers transférés**

La Compagnie effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Les dépositaires de titres de la Compagnie agissent comme agents de prêt. Une garantie, d'une valeur supérieure à la juste valeur des titres prêtés, est versée par l'emprunteur à l'agent de prêt de la Compagnie et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres sous-jacents nous aient été rendus. L'agent de prêt fait un suivi quotidien de la juste valeur des titres prêtés et il exige une garantie supplémentaire ou la remise d'une partie de la garantie donnée, à mesure que les justes valeurs desdits titres fluctuent. Au 31 décembre 2013, la garantie versée à l'agent de prêt de la Compagnie comprend un montant en trésorerie de 20 \$ (141 \$ au 31 décembre 2012). De plus, l'agent de prêt indemnise la Compagnie contre le risque lié à l'emprunteur, ce qui signifie que l'agent de prêt consent, en vertu de dispositions contractuelles, à remplacer les titres qui n'ont pas été rendus en raison d'un défaut de paiement de l'emprunteur. Au 31 décembre 2013, la juste valeur des titres que la Compagnie avait prêtés (qui sont inclus dans l'actif investi) s'établissait à 5 204 \$ (5 930 \$ au 31 décembre 2012).

**7. Fonds détenus par des assureurs cédants**

Les fonds détenus par des assureurs cédants, de 10 832 \$ au 31 décembre 2013 (10 599 \$ au 31 décembre 2012 et 9 978 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2012), comprennent une entente conclue avec Standard Life Assurance Limited (Standard Life). En 2008, Canada Life International Re Limited (CLIRE), la filiale de réassurance irlandaise en propriété exclusive indirecte de la Compagnie, a conclu avec Standard Life, une société établie au Royaume-Uni qui offre des produits d'assurance-vie, de retraite et de placement, une entente de réassurance à caractère indemnitaire visant la prise en charge d'un important bloc de rentes immédiates. En vertu de cette entente, CLIRE doit déposer des montants auprès de Standard Life, et CLIRE prend en charge le risque de crédit lié au portefeuille d'actifs compris dans les montants déposés. Ces montants sont présentés dans les fonds détenus par des assureurs cédants aux bilans consolidés. Les produits et les charges résultant de cette entente sont portés aux produits de placement nets dans les comptes consolidés de résultat.

Au 31 décembre 2013, les dépôts de CLIRE se chiffraient à 9 848 \$ (9 951 \$ au 31 décembre 2012 et 9 411 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2012). Le tableau suivant présente les fonds déposés ainsi que les risques de crédit qui s'y rapportent :

**a) Valeurs comptables et justes valeurs de marché estimatives :**

	<b>31 décembre 2013</b>		31 décembre 2012		1 <sup>er</sup> janvier 2012	
	<b>Valeur comptable</b>	<b>Juste valeur</b>	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>70 \$</b>	<b>70 \$</b>	120 \$	120 \$	49 \$	49 \$
Obligations	<b>9 619</b>	<b>9 619</b>	9 655	9 655	9 182	9 182
Autres actifs	<b>159</b>	<b>159</b>	176	176	180	180
<b>Total</b>	<b>9 848 \$</b>	<b>9 848 \$</b>	9 951 \$	9 951 \$	9 411 \$	9 411 \$
Éléments couverts :						
Passifs de réassurance	<b>9 402</b>	<b>9 402</b>	9 406	9 406	9 082	9 082
Surplus	<b>446</b>	<b>446</b>	545	545	329	329
<b>Total</b>	<b>9 848 \$</b>	<b>9 848 \$</b>	9 951 \$	9 951 \$	9 411 \$	9 411 \$

7. *Fonds détenus par des assureurs cédants (suite)*

b) Le tableau suivant présente, par secteur, la valeur comptable des obligations comprises dans les fonds déposés :

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2012
Obligations émises ou garanties par :			
Gouvernement fédéral du Canada	75 \$	71 \$	– \$
Gouvernements provinciaux, d'États et administrations municipales	17	16	88
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	22	16	–
Autres gouvernements étrangers	2 097	2 455	3 074
Organismes gouvernementaux	508	443	369
Entités supranationales	185	172	128
Titres adossés à des actifs	249	258	242
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	91	87	73
Banques	1 944	2 070	1 807
Autres institutions financières	1 033	1 007	747
Matières premières	70	58	21
Communications	138	224	239
Produits de consommation courante	704	617	404
Produits et services industriels	108	31	26
Ressources naturelles	354	320	220
Biens immobiliers	540	475	381
Transport	196	145	117
Services publics	1 190	1 119	1 135
Divers	98	71	111
<b>Total</b>	<b>9 619 \$</b>	<b>9 655 \$</b>	<b>9 182 \$</b>

c) Qualité de l'actif

Portefeuille d'obligations selon la notation de crédit

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2012
AAA	2 669 \$	3 103 \$	3 520 \$
AA	2 382	2 183	1 819
A	3 666	3 539	3 116
BBB	546	507	468
BB ou inférieure	356	323	259
<b>Total</b>	<b>9 619 \$</b>	<b>9 655 \$</b>	<b>9 182 \$</b>

## 8. Gestion du risque lié aux instruments financiers

La Compagnie dispose de politiques pour déterminer, mesurer, surveiller et atténuer les risques liés à ses instruments financiers et en assurer le contrôle. Les principaux risques à cet égard sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (change, taux d'intérêt et marchés boursiers). Le comité de gestion des risques du conseil d'administration est responsable du suivi des principaux risques auxquels la Compagnie est exposée.

Les moyens mis en œuvre par la Compagnie pour gérer chacun de ces risques sont décrits ci-dessous.

### a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Compagnie subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance.

La Compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et procédures suivantes :

- Des lignes directrices en matière de placement sont mises en œuvre afin d'acquérir uniquement des placements de première qualité et de réduire la concentration excessive de l'actif dans une seule région, un seul secteur et une seule société.
- Des lignes directrices en matière de placement précisent les limites minimales et maximales à respecter relativement à chaque catégorie d'actif. Les notations utilisées proviennent soit d'agences de notation externes reconnues, soit d'évaluations internes.
- Des lignes directrices en matière de placement précisent également les exigences à satisfaire en matière de garantie.
- Les portefeuilles font l'objet d'une surveillance continue et d'examens réguliers par le comité de gestion des risques ou le comité de placements du conseil d'administration.
- Le risque de crédit lié aux instruments dérivés est évalué trimestriellement en fonction de la conjoncture à la date du bilan, et conformément à des pratiques jugées au moins aussi prudentes que celles recommandées par les organismes de réglementation.
- La Compagnie est exposée au risque de crédit lié aux primes payables par les titulaires de polices pendant le délai de grâce stipulé au contrat d'assurance ou jusqu'au paiement complet ou à la résiliation de ce dernier. Les commissions versées aux agents et aux courtiers sont portées en déduction des sommes à recevoir, le cas échéant.
- La réassurance est obtenue auprès des contreparties ayant de bonnes notations de crédit, et l'application des principes directeurs établis chaque année par le conseil d'administration permet de gérer la concentration du risque de crédit. En outre, la capacité financière des réassureurs fait l'objet d'une surveillance et d'une évaluation continues par la direction.

8. *Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)*

i) Risque de crédit maximal

Le tableau qui suit résume le risque de crédit maximal de la Compagnie lié aux instruments financiers. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>2 791 \$</b>	1 895 \$	2 056 \$
Obligations			
À la juste valeur par le biais du résultat net	<b>70 144</b>	64 865	61 723
Disponibles à la vente	<b>7 915</b>	6 782	6 888
Prêts et créances	<b>11 855</b>	10 934	9 744
Prêts hypothécaires	<b>19 063</b>	17 875	17 432
Avances consenties aux titulaires de polices	<b>7 332</b>	7 082	7 162
Fonds détenus par des assureurs cédants <sup>(1)</sup>	<b>10 832</b>	10 599	9 978
Actifs au titre des cessions en réassurance	<b>5 070</b>	2 064	2 061
Intérêts à recevoir et intérêts courus	<b>1 242</b>	1 098	1 108
Débiteurs	<b>1 248</b>	1 065	849
Primes en voie de recouvrement	<b>578</b>	484	422
Actifs du compte de négociation	<b>376</b>	144	141
Autres actifs financiers <sup>(2)</sup>	<b>831</b>	754	607
Actifs dérivés	<b>593</b>	997	968
<b>Total</b>	<b>139 870 \$</b>	126 638 \$	121 139 \$

(1) Ce poste comprend un montant de 9 848 \$ (9 951 \$ au 31 décembre 2012 et 9 411 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2012) de fonds détenus par des assureurs cédants pour lesquels la Compagnie conserve le risque de crédit lié aux actifs qui couvrent les passifs cédés (note 7).

(2) Ce poste comprend des éléments tels que l'impôt exigible à recevoir et d'autres actifs de la Compagnie (note 14).

La conclusion d'accords de garantie constitue également une mesure d'atténuation du risque de crédit. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. La direction examine la valeur de la garantie, exige au besoin une garantie additionnelle et procède à une évaluation de la dépréciation, s'il y a lieu. Les garanties reçues par la Compagnie au 31 décembre 2013 relativement aux actifs dérivés se sont élevées à 19 \$ (25 \$ au 31 décembre 2012).

ii) Concentration du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs apparentés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires. Ces caractéristiques font en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations est touchée de façon semblable par des changements des conditions économiques ou politiques.

8. *Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)*

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations par secteur et par région :

	<b>31 décembre 2013</b>			<b>Total</b>
	<b>Exploitation canadienne</b>	<b>Exploitation américaine</b>	<b>Exploitation européenne</b>	
Obligations émises ou garanties par :				
Gouvernement fédéral du Canada	4 276 \$	3 \$	51 \$	4 330 \$
Gouvernements provinciaux, d'États et administrations municipales	5 739	2 028	52	7 819
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	297	3 827	902	5 026
Autres gouvernements étrangers	130	22	11 216	11 368
Organismes gouvernementaux	2 641	–	1 553	4 194
Entités supranationales	399	7	704	1 110
Titres adossés à des actifs	2 677	3 115	860	6 652
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	26	307	189	522
Banques	2 012	331	2 846	5 189
Autres institutions financières	791	1 620	2 154	4 565
Matières premières	278	978	272	1 528
Communications	490	222	603	1 315
Produits de consommation courante	1 807	2 198	1 882	5 887
Produits et services industriels	919	1 052	538	2 509
Ressources naturelles	1 056	665	509	2 230
Biens immobiliers	1 021	140	2 249	3 410
Transports	1 726	827	703	3 256
Services publics	4 715	3 703	3 433	11 851
Divers	1 314	970	389	2 673
Total des obligations à long terme	<b>32 314</b>	<b>22 015</b>	<b>31 105</b>	<b>85 434</b>
Obligations à court terme	3 321	76	1 083	4 480
<b>Total</b>	<b>35 635 \$</b>	<b>22 091 \$</b>	<b>32 188 \$</b>	<b>89 914 \$</b>

8. *Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)*

	31 décembre 2012			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Obligations émises ou garanties par :				
Gouvernement fédéral du Canada	4 873 \$	3 \$	43 \$	4 919 \$
Gouvernements provinciaux, d'États et administrations municipales	6 454	1 881	61	8 396
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	305	3 421	976	4 702
Autres gouvernements étrangers	151	29	8 044	8 224
Organismes gouvernementaux	2 585	–	1 205	3 790
Entités supranationales	453	11	289	753
Titres adossés à des actifs	2 587	3 117	830	6 534
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	16	452	165	633
Banques	2 140	359	2 317	4 816
Autres institutions financières	846	1 578	1 964	4 388
Matières premières	252	724	231	1 207
Communications	499	181	553	1 233
Produits de consommation courante	1 903	1 975	1 867	5 745
Produits et services industriels	873	984	323	2 180
Ressources naturelles	1 100	665	565	2 330
Biens immobiliers	850	–	1 739	2 589
Transports	1 747	696	598	3 041
Services publics	4 257	3 317	3 342	10 916
Divers	1 316	856	312	2 484
Total des obligations à long terme	33 207	20 249	25 424	78 880
Obligations à court terme	2 388	358	955	3 701
Total	35 595 \$	20 607 \$	26 379 \$	82 581 \$

8. Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)

	1 <sup>er</sup> janvier 2012			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Obligations émises ou garanties par :				
Gouvernement fédéral du Canada	4 328 \$	2 \$	42 \$	4 372 \$
Gouvernements provinciaux, d'États et administrations municipales	6 430	1 980	53	8 463
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	271	2 857	1 006	4 134
Autres gouvernements étrangers	185	25	8 216	8 426
Organismes gouvernementaux	2 110	–	955	3 065
Entités supranationales	443	12	211	666
Titres adossés à des actifs	2 696	3 401	803	6 900
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	26	638	146	810
Banques	2 168	416	1 858	4 442
Autres institutions financières	1 137	1 449	1 615	4 201
Matières premières	233	748	214	1 195
Communications	508	221	501	1 230
Produits de consommation courante	1 848	1 813	1 771	5 432
Produits et services industriels	695	825	212	1 732
Ressources naturelles	1 127	560	554	2 241
Biens immobiliers	608	–	1 610	2 218
Transports	1 721	672	624	3 017
Services publics	3 792	2 689	3 158	9 639
Divers	1 207	814	277	2 298
Total des obligations à long terme	31 533	19 122	23 826	74 481
Obligations à court terme	2 980	323	571	3 874
<b>Total</b>	<b>34 513 \$</b>	<b>19 445 \$</b>	<b>24 397 \$</b>	<b>78 355 \$</b>

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des prêts hypothécaires par région :

	31 décembre 2013			Total
	Résidences unifamiliales	Résidences multifamiliales	Biens commerciaux	
Exploitation canadienne	1 758 \$	3 435 \$	6 942 \$	12 135 \$
Exploitation américaine	–	1 052	2 504	3 556
Exploitation européenne	–	325	3 047	3 372
<b>Total</b>	<b>1 758 \$</b>	<b>4 812 \$</b>	<b>12 493 \$</b>	<b>19 063 \$</b>

	31 décembre 2012			Total
	Résidences unifamiliales	Résidences multifamiliales	Biens commerciaux	
Exploitation canadienne	1 676 \$	3 250 \$	6 982 \$	11 908 \$
Exploitation américaine	–	921	2 139	3 060
Exploitation européenne	–	187	2 720	2 907
<b>Total</b>	<b>1 676 \$</b>	<b>4 358 \$</b>	<b>11 841 \$</b>	<b>17 875 \$</b>

8. Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)

	1 <sup>er</sup> janvier 2012			
	Résidences unifamiliales	Résidences multifamiliales	Biens commerciaux	Total
Exploitation canadienne	1 591 \$	3 407 \$	7 022 \$	12 020 \$
Exploitation américaine	–	811	1 999	2 810
Exploitation européenne	79	108	2 415	2 602
<b>Total</b>	<b>1 670 \$</b>	<b>4 326 \$</b>	<b>11 436 \$</b>	<b>17 432 \$</b>

iii) Qualité de l'actif

Portefeuille d'obligations selon la notation de crédit

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2012
AAA	<b>30 626 \$</b>	29 302 \$	29 612 \$
AA	<b>15 913</b>	13 463	12 525
A	<b>25 348</b>	23 812	22 717
BBB	<b>16 809</b>	14 662	12 399
BB ou inférieure	<b>1 218</b>	1 342	1 102
<b>Total</b>	<b>89 914 \$</b>	<b>82 581 \$</b>	<b>78 355 \$</b>

Portefeuille de dérivés selon la notation de crédit

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2012
Contrats négociés sur le marché hors cote (notations des contreparties) :			
AAA	<b>8 \$</b>	9 \$	12 \$
AA	<b>86</b>	106	361
A	<b>499</b>	882	595
<b>Total</b>	<b>593 \$</b>	<b>997 \$</b>	<b>968 \$</b>

iv) Prêts en souffrance n'ayant pas subi de perte de valeur

Les prêts qui sont en souffrance mais qui ne sont pas considérés comme ayant subi une perte de valeur sont des prêts dont les paiements n'ont pas été reçus aux dates prévues, mais pour lesquels la direction est raisonnablement assurée de recouvrer le montant total du capital et des intérêts. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas considérés comme ayant subi une perte de valeur :

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2012
Moins de 30 jours	<b>6 \$</b>	12 \$	3 \$
De 30 à 90 jours	<b>–</b>	–	1
Plus de 90 jours	<b>2</b>	4	1
<b>Total</b>	<b>8 \$</b>	<b>16 \$</b>	<b>5 \$</b>

8. *Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)*

- v) Les données qui suivent représentent la provision pour pertes sur créances futures pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. Ces montants s'ajoutent à la provision pour pertes sur actifs comprise dans l'actif.

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2012
Polices avec participation	999 \$	892 \$	852 \$
Polices sans participation	1 796	1 667	1 648
<b>Total</b>	<b>2 795 \$</b>	<b>2 559 \$</b>	<b>2 500 \$</b>

**b) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité correspond au risque que la Compagnie ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance. La Compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et les procédures suivantes :

- La Compagnie gère étroitement les liquidités opérationnelles au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Cette façon de procéder assure une correspondance entre les obligations à l'égard des titulaires de polices et le rendement de l'actif. Environ 69 % (environ 70 % en 2012) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont non encaissables avant l'échéance ou assujettis à des rajustements à la juste valeur.
- La direction surveille régulièrement l'utilisation des marges de crédit et évalue continuellement la disponibilité de ces formes de crédit et d'autres formes de crédit aux fins de l'exploitation.
- La direction surveille de près la solvabilité et les positions de capitaux propres de ses principales filiales et les compare aux besoins de liquidités de la société de portefeuille. La Compagnie peut obtenir des liquidités supplémentaires par l'intermédiaire de marges de crédit établies ou des marchés financiers. La Compagnie peut obtenir des liquidités supplémentaires par l'intermédiaire de marges de crédit établies ou de transactions sur les marchés financiers. La Compagnie détient des liquidités de 350 \$ par l'intermédiaire de marges de crédit obtenues par Lifeco auprès de banques à charte canadiennes. De plus, la Compagnie dispose d'une facilité de crédit de 150 \$ par l'intermédiaire de la Great-West, d'une facilité de crédit renouvelable de 500 \$ US auprès d'un syndicat de banques qui est mise à la disposition de Putnam, d'une facilité d'emprunt à terme non renouvelable d'un montant de 304 \$ US mise à la disposition de Putnam par un syndicat de banques (note 18), ainsi qu'une marge de crédit de 50 \$ US mise à la disposition de Great-West Financial.

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs qui ont une incidence sur ses liquidités à court et à long terme. Le calendrier de remboursement du capital lié à certains des passifs financiers de la Compagnie est résumé dans le tableau suivant :

	<b>Paiements exigibles par période</b>						<b>Plus de 5 ans</b>
	<b>Total</b>	<b>1 an</b>	<b>2 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>4 ans</b>	<b>5 ans</b>	
Débitures et autres instruments d'emprunt	5 757 \$	658 \$	322 \$	– \$	294 \$	200 \$	4 283 \$
Titres de fiducies de capital <sup>(1)</sup>	150	–	–	–	–	–	150
Obligations d'achat	197	61	33	28	25	17	33
Cotisations au titre des régimes de retraite	168	168	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>6 272 \$</b>	<b>887 \$</b>	<b>355 \$</b>	<b>28 \$</b>	<b>319 \$</b>	<b>217 \$</b>	<b>4 466 \$</b>

- (1) Le montant des paiements exigibles n'a pas été réduit afin de refléter le fait que la Compagnie détient des titres de fiducies de capital d'une valeur nominale de 37 \$ (valeur comptable de 47 \$).

8. *Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)*

**c) Risque lié aux marchés financiers**

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des facteurs du marché qui peuvent être classés dans trois catégories : le risque de change, le risque de taux d'intérêt (compte tenu de l'inflation) et le risque lié aux marchés boursiers.

Mise en garde au sujet des sensibilités au risque

Les présents états financiers contiennent des estimations de sensibilité et de mesures d'exposition relatives à certains risques, notamment la sensibilité à des fluctuations précises des taux d'intérêt projetés et des cours de marché à la date d'évaluation. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ces estimations, notamment en raison :

- de l'évaluation des circonstances donnant lieu au scénario qui pourrait entraîner des changements aux approches d'investissement et de réinvestissement et aux scénarios de taux d'intérêt pris en compte;
- des changements apportés aux hypothèses actuarielles et aux hypothèses sur le rendement des investissements et les activités d'investissement futures;
- des résultats réels, qui pourraient être sensiblement différents des résultats prévus aux hypothèses;
- des changements apportés à la répartition des activités, aux taux d'imposition effectifs et à d'autres facteurs liés au marché;
- des interactions entre ces facteurs et les hypothèses lorsque plusieurs viennent à changer;
- des limites générales des modèles internes de la Compagnie.

Pour ces raisons, les sensibilités énoncées devraient être considérées uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs en fonction des hypothèses émises ci-dessus. Étant donné la nature de ces calculs, la Compagnie ne peut en aucun cas garantir que l'incidence réelle sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires correspondra à celle qui est indiquée.

**i) Risque de change**

Le risque de change réside dans le fait que les activités de la Compagnie et les instruments financiers qu'elle détient sont libellés en diverses devises. En ce qui concerne l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement qui n'est pas libellé dans la même devise, les fluctuations des taux de change peuvent exposer la Compagnie au risque que les pertes de change ne soient pas contrebalancées par des diminutions du passif. La Compagnie détient des investissements nets dans des établissements à l'étranger. De plus, les dettes de la Compagnie sont principalement libellées en dollars canadiens. En vertu des Normes internationales d'information financière, les profits et les pertes de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et de l'incidence fiscale connexes, sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du bénéfice global. Le raffermissement ou l'affaiblissement du taux de change au comptant du dollar canadien par rapport à celui du dollar américain, de la livre sterling et de l'euro a une incidence sur le total du capital social et du surplus de la Compagnie. Par conséquent, la valeur comptable par action et le ratio des capitaux propres de la Compagnie surveillés par les agences de notation en subissent également l'incidence. Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de change auquel la Compagnie est exposée :

- La Compagnie utilise certaines mesures financières, par exemple, des calculs selon un taux de change constant, pour mieux observer l'incidence des fluctuations liées à la conversion des devises.
- Les placements sont normalement effectués dans la même devise que les passifs couverts par ces placements. Les lignes directrices en matière de placement par secteur prévoient une tolérance maximale en ce qui a trait au risque non couvert lié à l'asymétrie des devises.
- Tout actif en devises qui est acquis afin de couvrir un passif est généralement reconverti dans la monnaie du passif en question au moyen d'un contrat de change.

8. *Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)*

- Un affaiblissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation négligeable du bénéfice net. Un raffermissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation négligeable du bénéfice net.

ii) *Risque de taux d'intérêt*

Il existe un risque de taux d'intérêt lorsqu'il n'y a pas appariement parfait entre les flux de trésorerie de l'actif et du passif et que les taux d'intérêt fluctuent, ce qui entraîne un écart de valeur entre l'actif et le passif. Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt auquel la Compagnie est exposée :

- La Compagnie utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par secteur. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif du secteur.
- Le risque de taux d'intérêt est géré par l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus.
- Lorsque ces produits sont liés à des paiements de prestations ou de sommes qui sont tributaires de l'inflation (rentes, régimes de retraite et demandes d'indemnisation relatives à l'assurance-invalidité indexés en fonction de l'inflation), la Compagnie investit habituellement dans des instruments à rendement réel dans le but de couvrir le montant réel de ses flux de trésorerie liés au passif. La Compagnie bénéficie d'une certaine protection contre les fluctuations de l'indice d'inflation puisque toute variation connexe de la juste valeur de l'actif sera largement contrebalancée par une variation semblable de la juste valeur du passif.
- Pour les produits accordant des prestations fixes et fortement prévisibles, les placements sont effectués dans des instruments à revenu fixe ou des biens immobiliers dont les flux de trésorerie suivent de près ceux qui se rapportent aux passifs. Lorsque aucun actif ne peut être apparié aux flux de trésorerie d'une période, par exemple, des flux de trésorerie d'une durée indéterminée, une partie des placements sont effectués dans des titres de participation et les autres sont appariés en fonction de la durée. En l'absence de placements permanents convenables, on a recours, au besoin, à des instruments de couverture pour réduire les risques de pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt. Dans la mesure où il y a appariement de ces flux de trésorerie, on obtient une protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, et toute variation de la juste valeur de marché des actifs est compensée par une variation semblable de la juste valeur de marché des passifs.
- Pour les produits dont la date de versement des prestations est incertaine, la Compagnie investit dans des instruments à revenu fixe dont les flux de trésorerie sont d'une durée qui prend fin avant le versement des prestations prévues, ou dans des titres de participation, tel qu'il est indiqué ci-dessous.
- Les risques liés à la non-concordance des durées des placements du portefeuille, à la non-concordance des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

8. *Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)*

Les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs courants sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de rendement de l'actif qui les couvre, aux titres à revenu fixe, aux capitaux propres et à l'inflation. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des taux de réinvestissement futurs et de l'inflation (en supposant qu'il y ait corrélation), et incluent des marges servant à couvrir les écarts défavorables, déterminées conformément aux normes de la profession. Ces marges sont nécessaires, car elles représentent les possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les flux de trésorerie projetés des instruments à revenu fixe utilisés dans les calculs actuariels sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes éventuelles pour rendement insuffisant de l'actif. La réduction du taux de rendement net réel s'est établie en moyenne à 0,19 % (0,18 % en 2012). Les pertes sur créances futures sur les actifs sont évaluées en fonction de la qualité de crédit du portefeuille d'actifs sous-jacents.

Le risque de réinvestissement est évalué au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt, qui prévoient tour à tour l'augmentation, la diminution et la fluctuation des taux. La provision totale relative aux taux d'intérêt suffit à couvrir un ensemble plus étendu ou plus strict de risques que l'ensemble de risques minimal défini dans les scénarios actuels prescrits par l'Institut canadien des actuaires.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Compagnie a amélioré la méthode dont elle se sert pour estimer les provisions relatives aux taux d'intérêt. La provision totale a été restructurée en plusieurs provisions visant à couvrir les risques de modélisation à court terme ainsi que les risques inhérents à long terme et les risques liés à la non-concordance des flux de trésorerie; aucune incidence nette sur le total des provisions n'a été observée à la suite de la restructuration. Cette restructuration a toutefois eu une incidence sur le moment prévu de la comptabilisation de ces provisions en résultat net. Cette restructuration a fait croître le bénéfice net annuel prévu pour 2013 de 74 \$, après impôt, par rapport au résultat enregistré en 2012 selon l'ancienne méthode.

La fourchette des taux d'intérêt couverts par ces provisions est établie en tenant compte des résultats historiques à long terme et elle fait l'objet d'une surveillance trimestrielle et d'un examen exhaustif annuel. De l'avis de la Compagnie, une modification parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement n'aurait pas une incidence importante sur la fourchette des taux d'intérêt devant être couverts par les provisions. Toutefois, si elle se prolongeait, cette modification parallèle pourrait avoir une incidence sur les scénarios envisagés par la Compagnie.

Le total de la provision relative aux taux d'intérêt tient également compte des scénarios actuels prescrits par l'Institut canadien des actuaires.

- Une augmentation parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement en vertu des scénarios prescrits n'aurait aucune incidence sur la provision totale relative aux taux d'intérêt.
- Une diminution parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement en vertu des scénarios prescrits n'aurait aucune incidence sur la provision totale relative aux taux d'intérêt.

8. *Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)*

Une autre façon de mesurer le risque de taux d'intérêt associé à ces hypothèses consiste à déterminer l'incidence d'une modification de 1 % de la fourchette des taux d'intérêt qui, selon la Compagnie, devraient être couverts par ces provisions sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement ayant une incidence sur le bénéfice attribuable aux actionnaires de la Compagnie.

- L'incidence d'une augmentation immédiate de 1 % de la partie inférieure ou supérieure de la fourchette des taux d'intérêt prise en compte dans les provisions correspondrait à une diminution d'environ 33 \$ des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, laquelle entraînerait une augmentation d'environ 12 \$ du bénéfice net.
- L'incidence d'une diminution immédiate de 1 % de la partie inférieure ou supérieure de la fourchette des taux d'intérêt prise en compte dans les provisions correspondrait à une hausse d'environ 481 \$ des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, laquelle entraînerait une diminution d'environ 322 \$ du bénéfice net.

iii) *Risque lié aux marchés boursiers*

Le risque lié aux marchés boursiers correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs découlant des fluctuations des marchés boursiers. Afin d'atténuer le risque de prix, la politique de placement de la Compagnie prévoit le recours à des investissements prudents dans les marchés boursiers, selon des limites clairement définies. Le risque associé aux garanties liées aux fonds distincts a été atténué au moyen d'un programme de couverture des garanties de retrait minimum à vie, lequel prévoit l'utilisation de contrats à terme standardisés sur actions, de contrats à terme de gré à gré sur devises et d'instruments dérivés sur taux. En ce qui a trait aux polices liées aux garanties relatives aux fonds distincts, la Compagnie calcule généralement les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon un niveau d'espérance conditionnelle unilatérale 75 (ECU 75).

Certains passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont soutenus par des immeubles de placement, des actions ordinaires et des titres de capitaux propres non cotés en Bourse, notamment des produits de fonds distincts et des produits aux flux de trésorerie de durée indéterminée. Ces passifs fluctuent généralement en fonction des valeurs des marchés boursiers. Leur montant pourrait donc varier en conséquence. Une remontée de 10 % des marchés boursiers donnerait lieu à une diminution supplémentaire des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'environ 43 \$, entraînant à son tour une augmentation du bénéfice net d'environ 34 \$. Un recul de 10 % des marchés boursiers entraînerait une augmentation supplémentaire des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'environ 192 \$, entraînant à son tour une diminution du bénéfice net d'environ 150 \$.

Les hypothèses les plus probables liées au rendement des actions se fondent principalement sur les moyennes historiques à long terme. Des changements sur le marché actuel pourraient donner lieu à des modifications de ces hypothèses et auraient une incidence sur les flux de trésorerie de l'actif et du passif. L'incidence d'une augmentation de 1 % des hypothèses les plus probables se traduirait par une diminution d'environ 458 \$ des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation, ce qui donnerait lieu à une augmentation du bénéfice net d'environ 353 \$. L'incidence d'une diminution de 1 % des hypothèses les plus probables se traduirait par une augmentation d'environ 514 \$ des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation, ce qui donnerait lieu à une diminution du bénéfice net d'environ 392 \$.

## 9. Évaluation à la juste valeur des instruments financiers

La Compagnie a classé ses actifs et ses passifs évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 utilisent des données sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la Compagnie a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de participation négociés activement, les contrats à terme standardisés négociés en Bourse ainsi que les fonds communs de placement et les fonds distincts dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 utilisent des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement. Ces données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif et du passif, par exemple, les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres du niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Ces données incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les négociations publiées, les prix obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et les autres données de référence. Les actifs et les passifs correspondant au niveau 2 comprennent ceux dont le prix est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, des titres de gouvernements et d'agences, des actions incessibles, un certain nombre d'obligations et d'actions privées, la plupart des obligations de sociétés assorties d'une notation de crédit élevée et de grande qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les prêts hypothécaires. Les contrats d'investissement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compris dans le niveau 2.

Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables; il s'agit de cas où il y a peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif. Les valeurs pour la plupart des titres correspondant au niveau 3 ont été obtenues à partir des prix d'un seul courtier, de modèles internes d'établissement des prix ou d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs financiers évalués en fonction du niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations, certains titres adossés à des actifs, des actions privées, les placements dans des fonds communs et des fonds distincts comportant certaines clauses de rachat restrictives, certains contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les immeubles de placement.

9. *Évaluation à la juste valeur des instruments financiers (suite)*

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la Compagnie évalués à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie :

<b>Actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>2013</b>			<b>Total</b>
	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	
Trésorerie	2 791 \$	– \$	– \$	2 791 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Obligations	–	69 811	333	70 144
Actions	7 202	6	24	7 232
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	7 202	69 817	357	77 376
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations	–	7 891	24	7 915
Actions	112	–	1	113
Total des actifs financiers disponibles à la vente	112	7 891	25	8 028
Immeubles de placement	–	–	4 288	4 288
Dérivés <sup>(1)</sup>	–	593	–	593
Autres actifs :				
Actifs du compte de négociation de Putnam	154	131	21	306
Autres actifs détenus à des fins de transaction	70	–	–	70
Autres <sup>(2)</sup>	20	–	–	20
Total des actifs évalués à la juste valeur	<b>10 349 \$</b>	<b>78 432 \$</b>	<b>4 691 \$</b>	<b>93 472 \$</b>
<b>Passifs évalués à la juste valeur</b>				
Dérivés <sup>(3)</sup>	6 \$	738 \$	– \$	744 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	–	859	30	889
Autres passifs – autres	20	–	–	20
Total des passifs évalués à la juste valeur	<b>26 \$</b>	<b>1 597 \$</b>	<b>30 \$</b>	<b>1 653 \$</b>

(1) Compte non tenu de garanties reçues de 19 \$.

(2) Compte tenu d'une garantie en trésorerie en vertu d'ententes de prêt de titres.

(3) Compte non tenu de garanties données de 206 \$.

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au titre des actifs de la Compagnie au cours de la période considérée.

9. Évaluation à la juste valeur des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des actifs et des passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente pour lesquels la Compagnie a utilisé des données du niveau 3 :

	2013							
	Obligations à la juste valeur par le biais du résultat net	Obligations disponibles à la vente	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(3)</sup>	Actions disponibles à la vente	Immeubles de placement	Autres actifs – compte de négociation <sup>(4)</sup>	Total de l'actif de niveau 3	Passifs relatifs aux contrats d'investissement
<b>Solde au début</b>	273 \$	27 \$	12 \$	1 \$	3 572 \$	9 \$	3 894 \$	33 \$
Total des profits (pertes)								
Compris dans le bénéfice net	68	4	–	–	152	12	236	–
Compris dans les autres éléments du bénéfice global <sup>(1)</sup>	–	3	–	–	216	–	219	–
Acquisition d'Irish Life (note 4)	120	–	1	–	248	–	369	–
Achats	–	–	20	–	182	–	202	–
Ventes	(104)	(5)	(10)	–	(82)	–	(201)	–
Remboursements	(68)	(5)	–	–	–	–	(73)	–
Autres	–	–	–	–	–	–	–	(3)
Transferts vers le niveau 3 <sup>(2)</sup>	50	–	1	–	–	–	51	–
Transferts hors du niveau 3 <sup>(2)</sup>	(6)	–	–	–	–	–	(6)	–
<b>Solde à la fin</b>	<b>333 \$</b>	<b>24 \$</b>	<b>24 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>4 288 \$</b>	<b>21 \$</b>	<b>4 691 \$</b>	<b>30 \$</b>
<b>Total des profits (pertes) pour l'exercice compris dans les produits de placement nets</b>	<b>68 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>152 \$</b>	<b>12 \$</b>	<b>236 \$</b>	<b>– \$</b>
<b>Variation des profits (pertes) latents pour l'exercice compris dans le bénéfice net pour les actifs détenus au 31 décembre 2013</b>	<b>75 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>152 \$</b>	<b>12 \$</b>	<b>239 \$</b>	<b>– \$</b>

(1) Le montant des autres éléments du bénéfice global pour les immeubles de placement représente le profit de change latent.

(2) Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts depuis le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs et des fonds distincts.

(3) Comprennent les placements dans des fonds communs et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est évaluée selon les cours du marché observables.

(4) Comprennent des actions non liquides lorsqu'il n'existe pas de cours publié; toutefois, la Compagnie est d'avis que le fait de changer les données de manière à modifier raisonnablement les hypothèses n'entraînerait pas de changement important en ce qui a trait à la valeur.

9. Évaluation à la juste valeur des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des données importantes non observables utilisées en fin de période aux fins de l'évaluation des actifs et des passifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Type d'actif	Méthode d'évaluation	Données importantes non observables	Valeur des données	Interdépendance entre les données importantes non observables et l'évaluation de la juste valeur
Titres adossés à des actifs (inclus dans les obligations)	Actualisation des flux de trésorerie	Hypothèse de taux de vitesse de remboursement par anticipation (pourcentage estimatif des remboursements par anticipation sur une base annuelle) Hypothèse de taux de défaut de paiement constant (pourcentage estimatif du groupe de garanties faisant l'objet de défauts sur une base annuelle) Hypothèse d'écart ajusté de l'incidence des titres adossés à des actifs (l'indice ABX) (ajusté pour tenir compte des primes de liquidité calculées à l'interne)	8,5 % (moyenne pondérée)  5,0 % (moyenne pondérée)  455 pdb (moyenne pondérée)	La Compagnie ne croit pas que l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour remplacer une ou plusieurs des données aurait une incidence importante sur la juste valeur de ces instruments.
Immeubles de placement	L'évaluation des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent le montant net des flux de trésorerie futurs prévus. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives futures, taux de location, dépenses en immobilisations et opérationnelles) et les taux d'actualisation, les taux de capitalisation de sortie et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les taux du marché.	Taux d'actualisation  Taux réversif  Taux d'inoccupation	Fourchette de 4,0 % à 11,0 %  Fourchette de 5,4 % à 8,3 %  Moyenne pondérée de 3,1 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.  Une diminution du taux réversif se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux réversif se traduirait par une diminution de la juste valeur.  Une diminution du taux d'inoccupation se traduirait généralement par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une diminution de la juste valeur.

9. *Évaluation à la juste valeur des instruments financiers (suite)*

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la Compagnie présentés à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie :

	2013				Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	
<b>Actifs présentés à la juste valeur</b>					
Prêts et créances à titre d'actifs financiers					
Obligations	– \$	12 544 \$	128 \$	– \$	12 672 \$
Prêts hypothécaires	–	19 517	–	–	19 517
Total des prêts et créances au titre des actifs financiers	–	32 061	128	–	32 189
Actifs financiers disponibles à la vente					
Actions <sup>(1)</sup>	–	–	–	632	632
Autres actions <sup>(2)</sup>	517	–	–	226	743
Total des actifs présentés à la juste valeur	<u>517 \$</u>	<u>32 061 \$</u>	<u>128 \$</u>	<u>858 \$</u>	<u>33 564 \$</u>
<b>Passifs présentés à la juste valeur</b>					
Débitures et autres instruments d'emprunt	582 \$	5 576 \$	75 \$	– \$	6 233 \$
Titres de fiducies de capital	–	205	–	–	205
Total des passifs présentés à la juste valeur	<u>582 \$</u>	<u>5 781 \$</u>	<u>75 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>6 438 \$</u>

(1) La juste valeur ne peut pas être évaluée de manière fiable, car il s'agit de titres de sociétés fermées distinctes qui sont actives dans divers secteurs. De plus, les données financières ne sont pas fournies à la Compagnie en temps utile pour formuler des estimations fiables pour les dates de clôture. Par conséquent, les placements sont détenus au coût.

(2) Les autres actions comprennent les placements de la Compagnie dans IGM, une société affiliée membre du groupe de sociétés de la Financière Power, et dans Allianz Ireland, une compagnie d'assurance dommages non cotée qui exerce ses activités en Irlande, ainsi que la coentreprise GloHealth, une compagnie d'assurance-maladie qui exerce ses activités en Irlande et dont la Compagnie ne détient pas le contrôle, mais sur laquelle elle exerce une influence notable.

**10. Conventions-cadres de compensation exécutoires ou accords similaires**

Les informations fournies ci-dessous montrent l'incidence potentielle, sur les bilans consolidés de la Compagnie, des instruments financiers qui ont été présentés à leur montant brut lorsqu'il existe un droit de compensation dans certaines circonstances qui ne sont pas admissibles à la compensation dans les bilans consolidés.

La Compagnie a recours à des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivative Association dans la négociation de dérivés sur le marché hors cote. La Compagnie reçoit et donne des garanties conformément à l'annexe sur le soutien du crédit qui fait partie de la convention-cadre de l'International Swaps and Derivative Association. Ces conventions-cadres ne satisfont pas aux critères de compensation aux bilans consolidés puisqu'elles donnent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.



### 11. Actif investi déposé au titre d'ententes de réassurance

Le montant de l'actif investi que la Compagnie maintient en dépôt relativement à certaines ententes de réassurance (se reporter à la note 6) se chiffre à 582 \$ (606 \$ en 2012). La Compagnie conserve la totalité des droits sur les flux de trésorerie liés à ces actifs; toutefois, les politiques de placement à l'égard de ces derniers sont régies par les conditions des ententes de réassurance.

### 12. Goodwill et immobilisations incorporelles

#### a) Goodwill

i) La valeur comptable du goodwill et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

	2013	2012
<b>Solde au début</b>	<b>5 397 \$</b>	5 401 \$
Acquisition d'Irish Life (note 4)	378	-
Fluctuations des taux de change	37	(4)
<b>Solde à la fin</b>	<b>5 812 \$</b>	5 397 \$

Le cumul des pertes de valeur du goodwill et les variations de ce cumul se présentent comme suit :

	2013	2012
<b>Solde au début</b>	<b>890 \$</b>	917 \$
Fluctuations des taux de change	63	(27)
<b>Solde à la fin</b>	<b>953 \$</b>	890 \$

ii) Pour chacun des trois secteurs opérationnels, le goodwill a été affecté aux unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des groupes d'unités génératrices de trésorerie à la valeur recouvrable à laquelle le goodwill a été affecté, de la manière suivante :

	2013	2012
Exploitation canadienne		
Assurance collective	1 033 \$	1 033 \$
Assurance individuelle et gestion du patrimoine	2 740	2 740
Exploitation européenne		
Assurance et rentes	1 907	1 500
Réassurance	1	1
Exploitation américaine		
Services financiers	131	123
<b>Total</b>	<b>5 812 \$</b>	5 397 \$

12. *Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)*

**b) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles de 3 456 \$ (3 115 \$ en 2012) comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. La valeur comptable et la variation de ces immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

i) Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée :

	2013			Total
	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires	
Coût				
<b>Solde au début</b>	717 \$	2 264 \$	354 \$	3 335 \$
Acquisition d'Irish Life (note 4)	131	-	-	131
Fluctuations des taux de change	45	134	-	179
<b>Solde à la fin</b>	<b>893 \$</b>	<b>2 398 \$</b>	<b>354 \$</b>	<b>3 645 \$</b>
Cumul des pertes de valeur				
<b>Solde au début</b>	(91) \$	(802) \$	-	(893) \$
Pertes de valeur	(34)	-	-	(34)
Fluctuations des taux de change	(7)	(56)	-	(63)
<b>Solde à la fin</b>	<b>(132) \$</b>	<b>(858) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(990) \$</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>761 \$</b>	<b>1 540 \$</b>	<b>354 \$</b>	<b>2 655 \$</b>
2012				
	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires	Total
Coût				
Solde au début	726 \$	2 321 \$	354 \$	3 401 \$
Fluctuations des taux de change	(9)	(57)	-	(66)
<b>Solde à la fin</b>	<b>717 \$</b>	<b>2 264 \$</b>	<b>354 \$</b>	<b>3 335 \$</b>
Cumul des pertes de valeur				
Solde au début	(94) \$	(825) \$	-	(919) \$
Fluctuations des taux de change	3	23	-	26
<b>Solde à la fin</b>	<b>(91) \$</b>	<b>(802) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(893) \$</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>626 \$</b>	<b>1 462 \$</b>	<b>354 \$</b>	<b>2 442 \$</b>

12. *Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)*

ii) Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée :

	2013					Total
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Technologie	Baux	Logiciels	
	9 à 20 ans	30 ans	5 ans	5 ans	5 à 10 ans	
Période d'amortissement Période d'amortissement moyenne pondérée restante Mode d'amortissement	<b>11 années</b>	<b>20 années</b>	-	-	-	
	<b>Mode linéaire</b>	<b>Mode linéaire</b>	<b>Mode linéaire</b>	<b>Mode linéaire</b>	<b>Mode linéaire</b>	
Coût						
<b>Solde au début</b>	564 \$	103 \$	12 \$	13 \$	567 \$	1 259 \$
Acquisitions	-	-	-	-	87	87
Acquisition d'Irish Life (note 4)	116	-	-	-	-	116
Cessions	-	-	-	-	(1)	(1)
Fluctuations des taux de change	27	7	1	1	16	52
Autres	-	-	-	-	13	13
<b>Solde à la fin</b>	<b>707 \$</b>	<b>110 \$</b>	<b>13 \$</b>	<b>14 \$</b>	<b>682 \$</b>	<b>1 526 \$</b>
Cumul des amortissements et des pertes de valeur						
<b>Solde au début</b>	(235) \$	(34) \$	(12) \$	(13) \$	(292) \$	(586) \$
Pertes de valeur	-	-	-	-	(3)	(3)
Fluctuations des taux de change	(6)	(1)	(1)	(1)	(9)	(18)
Cessions	-	-	-	-	(1)	(1)
Amortissement	(39)	(3)	-	-	(75)	(117)
<b>Solde à la fin</b>	<b>(280) \$</b>	<b>(38) \$</b>	<b>(13) \$</b>	<b>(14) \$</b>	<b>(380) \$</b>	<b>(725) \$</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>427 \$</b>	<b>72 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>302 \$</b>	<b>801 \$</b>

Au cours du quatrième trimestre de 2013, la Compagnie a soumis le goodwill et les immobilisations incorporelles au test annuel de dépréciation, ce qui a donné lieu à une perte de valeur de 37 \$. La Compagnie a comptabilisé une perte de valeur de 34 \$ au titre des immobilisations incorporelles relatives à la valeur de la marque de la Canada-Vie en Irlande. Cette réduction de valeur reflète la fin de l'utilisation de la marque de la Canada-Vie à la suite de l'acquisition d'Irish Life. La charge de dépréciation a été comptabilisée au titre des coûts de restructuration et d'acquisition (note 19) dans le compte de résultats de l'exploitation européenne. Également au quatrième trimestre de 2013, la Compagnie a comptabilisé une perte de valeur de 3 \$ à l'égard des logiciels pour l'exploitation canadienne, montant inscrit dans les charges opérationnelles.

12. *Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)*

	2012					Total
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Technologie	Baux	Logiciels	
	10 à 20 ans	30 ans	5 ans	5 ans	5 à 10 ans	
Période d'amortissement						
Période d'amortissement moyenne pondérée restante	12 ans	21 ans	-	-	-	
Mode d'amortissement	Mode linéaire	Mode linéaire	Mode linéaire	Mode linéaire	Mode linéaire	
<b>Coût</b>						
Solde au début	571 \$	100 \$	12 \$	13 \$	468 \$	1 164 \$
Acquisition	-	-	-	-	86	86
Cessions	-	-	-	-	(11)	(11)
Fluctuations des taux de change	(7)	3	-	-	(3)	(7)
Autres	-	-	-	-	27	27
Solde à la fin	564 \$	103 \$	12 \$	13 \$	567 \$	1 259 \$
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur</b>						
Solde au début	(204) \$	(29) \$	(10) \$	(12) \$	(237) \$	(492) \$
Cessions	-	-	-	-	9	9
Amortissement	(31)	(5)	(2)	(1)	(64)	(103)
Solde à la fin	(235) \$	(34) \$	(12) \$	(13) \$	(292) \$	(586) \$
Valeur comptable nette	329 \$	69 \$	-	-	275 \$	673 \$

**c) Valeur recouvrable**

Pour les besoins du test de dépréciation annuel, la Compagnie affecte le goodwill aux unités génératrices de trésorerie qui devraient tirer le plus d'avantages des synergies des regroupements d'entreprises.

Les pertes de valeur potentielles au titre du goodwill ou des immobilisations incorporelles sont déterminées en comparant la valeur recouvrable avec la valeur comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La juste valeur est déterminée à l'aide d'une combinaison de méthodes d'évaluation généralement acceptées, notamment les multiples de négociation et de transactions comparables et l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les méthodes faisant appel aux multiples de négociation et de transactions comparables établissent la valeur en appliquant les multiples observés sur le marché aux résultats historiques et projetés approuvés par la direction. Pour calculer la valeur d'utilité, on actualise les projections des flux de trésorerie établies par la direction, et approuvées par le conseil d'administration, qui couvrent la période de prévision initiale de trois à cinq ans. La valeur au-delà de la période initiale est déterminée en appliquant un multiple de valeur finale au dernier exercice de la période initiale de projection. Pour une tranche importante du goodwill et des immobilisations incorporelles, le multiple de valeur finale est fonction du taux d'actualisation (qui se situe entre 10 % et 12,5 %) et du taux de croissance final (qui se situe entre 1,5 % et 3,0 %). Le taux d'actualisation reflète les risques liés aux flux de trésorerie qui sont propres aux produits et aux pays. Le taux de croissance final correspond au taux de croissance moyen à long terme des souscriptions, en tenant compte de l'inflation sur les marchés au sein desquels la Compagnie exerce ses activités.

### 13. Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles ainsi que leur variation respective :

	2013		2012	
	Biens immobiliers occupés par leur propriétaire	Immobilisations corporelles	Biens immobiliers occupés par leur propriétaire	Immobilisations corporelles
<b>Valeur comptable au début</b>	551 \$	656 \$	523 \$	617 \$
Déduire : cumul de l'amortissement et des pertes de valeur	(37)	(502)	(32)	(480)
<b>Valeur comptable nette au début</b>	<b>514</b>	<b>154</b>	491	137
Acquisition d'Irish Life	49	30	-	-
Ajouts	20	68	31	64
Mises hors service	-	(24)	-	-
Pertes de valeur	-	(2)	-	-
Cessions	-	(28)	-	(25)
Amortissement	(7)	(39)	(5)	(39)
Amortissement (cessions/mises hors service)	-	43	-	20
Change	14	9	(3)	(3)
<b>Valeur comptable nette à la fin</b>	<b>590 \$</b>	<b>211 \$</b>	514 \$	154 \$

La valeur comptable brute des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles était de 634 \$ et de 712 \$ au 31 décembre 2013, respectivement (551 \$ et 656 \$ au 31 décembre 2012, respectivement). Le cumul des amortissements et des pertes de valeur était de 44 \$ et de 501 \$ au 31 décembre 2013, respectivement (37 \$ et 502 \$ au 31 décembre 2012, respectivement).

Le tableau suivant présente la valeur comptable nette des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles par région :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2012
Exploitation canadienne	491 \$	466 \$	426 \$
Exploitation américaine	188	172	175
Exploitation européenne	122	30	27
<b>Total</b>	<b>801 \$</b>	<b>668 \$</b>	<b>628 \$</b>

Aucune restriction ne s'applique au titre de propriété des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles, et ceux-ci ne sont pas donnés en nantissement de la dette.

#### 14. Autres actifs

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012 <sup>(2)</sup>	1 <sup>er</sup> janvier 2012 <sup>(2)</sup>
Charges payées d'avance	<b>83 \$</b>	92 \$	99 \$
Actif au titre du régime de retraite à prestations définies	<b>408</b>	202	198
Coûts d'acquisition différés	<b>687</b>	541	529
Actifs du compte de négociation <sup>(1)</sup>	<b>376</b>	144	141
Autres actifs divers	<b>666</b>	592	426
<b>Total</b>	<b>2 220 \$</b>	1 571 \$	1 393 \$

(1) Ce poste comprend des obligations d'un montant de 75 \$ et des actions d'un montant de 301 \$ au 31 décembre 2013 (obligations d'un montant de 56 \$ et de 22 \$, et actions d'un montant de 88 \$ et de 119 \$ au 31 décembre 2012 et au 1<sup>er</sup> janvier 2012, respectivement).

(2) Au cours de l'exercice, la Compagnie a reclassé certains chiffres correspondants pour tenir compte des ajustements liés à la présentation.

Le total des autres actifs d'un montant de 1 125 \$ (828 \$ au 31 décembre 2012 et 666 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2012) devrait être réalisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les coûts d'acquisition différés au titre des contrats d'investissement, dont la variation est indiquée ci-dessous.

#### Coûts d'acquisition différés

	<b>2013</b>	2012
<b>Solde au début</b>	<b>541 \$</b>	529 \$
Acquisition d'Irish Life	<b>152</b>	-
Ajouts	<b>50</b>	120
Amortissement	<b>(59)</b>	(69)
Fluctuations des taux de change	<b>50</b>	9
Cessions	<b>(47)</b>	(48)
<b>Solde à la fin</b>	<b>687 \$</b>	541 \$

#### 15. Fonds distincts et autres entités structurées

Au Canada, aux États-Unis et en Europe, la Compagnie offre des produits de fonds distincts qui sont désignés soit comme des fonds distincts, des comptes distincts ou des fonds à capital variable, selon la région. Il s'agit de contrats établis par les assureurs à l'intention des titulaires de polices des fonds distincts, aux termes desquels le montant des prestations est directement lié au rendement des placements ainsi qu'aux risques et aux avantages inhérents aux fluctuations de la juste valeur, et les produits de placement nets sont réalisés par les titulaires de polices des fonds distincts. Ces derniers doivent choisir des fonds distincts qui comprennent une gamme de placements sous-jacents. Bien que la Compagnie détienne les titres de propriété de ces placements, elle a l'obligation contractuelle de remettre les résultats de placement aux titulaires de polices des fonds distincts et elle sépare ces placements de ses propres placements.

15. *Fonds distincts et autres entités structurées (suite)*

Au Canada et aux États-Unis, les actifs des fonds et des comptes distincts sont juridiquement séparés de l'actif général de la Compagnie selon les modalités du contrat à l'intention des titulaires de polices, et ils ne peuvent être utilisés pour régler les obligations de la Compagnie. En Europe, les actifs des fonds sont séparés de façon fonctionnelle et implicite de ceux de la Compagnie. En raison des modalités juridiques et implicites associées à ces fonds, leurs actifs et leurs passifs sont présentés dans des postes distincts des bilans consolidés, soit au poste Placements pour le compte des polices de fonds distincts, et un passif correspondant est comptabilisé au poste Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des polices de fonds distincts.

Dans les cas où l'actif de fonds distincts est investi dans des entités structurées et que l'on considère que les fonds exercent un contrôle sur ces entités, la Compagnie a présenté les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices à titre de montants équivalents et compensatoires dans l'actif et le passif. Les montants ainsi présentés totalisent 772 \$ au 31 décembre 2013 (484 \$ au 31 décembre 2012 et 403 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2012).

Dans les comptes consolidés de résultat, toutes les sommes relatives aux produits liés aux titulaires de polices des fonds distincts, y compris les variations de la juste valeur et les produits de placement nets, sont créditées aux titulaires de polices des fonds distincts et incluses dans les actifs et les passifs pour le compte des polices de fonds distincts dans les bilans consolidés. Étant donné que ces montants n'ont pas d'incidence directe sur les produits et les charges de la Compagnie, ils ne sont pas inclus séparément dans les comptes consolidés de résultat.

Exposition au risque inhérent aux garanties liées aux fonds distincts

La Compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers, des produits unitaires à profit et des produits de rentes variables qui procurent certaines garanties liées à la juste valeur des fonds de placement. Bien que ces fonds soient semblables aux fonds communs de placement, ils en diffèrent principalement du fait qu'ils sont assortis de garanties qui protègent les titulaires de polices des fonds distincts contre les reculs subis par les placements sous-jacents sur le marché. Ces garanties constituent la principale exposition de la Compagnie liée à ces fonds. La Compagnie comptabilise ces garanties au titre des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement dans ses états financiers. Outre son exposition à ces garanties, la Compagnie court un risque à l'égard des frais qu'elle touche sur ces produits, car ils sont tributaires de la juste valeur des fonds.

Au Canada, la Compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers par l'entremise de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie. Ces produits procurent des garanties de retrait minimum au décès ainsi que des garanties de retrait minimum de capitalisation à l'échéance.

Aux États-Unis, la Compagnie offre des rentes variables assorties de garanties de retrait minimum au décès par l'intermédiaire de Great-West Financial. La plupart prennent la forme de primes au décès, et la garantie vient à échéance lorsque le titulaire de la police atteint 70 ans.

En Europe, la Compagnie offre des produits unitaires à profit qui sont semblables aux produits de fonds distincts, mais offrent le regroupement des fonds des titulaires de polices et des taux d'intérêt crédités minimaux.

La Compagnie offre également des produits assortis d'une garantie de retrait minimum au Canada, aux États-Unis et en Europe. Les produits assortis d'une garantie de retrait minimum de la Compagnie offrent divers niveaux de garantie en cas de décès et à l'échéance. Au 31 décembre 2013, la valeur des produits assortis d'une garantie de retrait minimum en vigueur au Canada, aux États-Unis, en Irlande et en Allemagne s'établissait à 2 674 \$ (2 110 \$ au 31 décembre 2012 et 1 256 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2012).

15. *Fonds distincts et autres entités structurées (suite)*

Le tableau suivant présente l'exposition de la Compagnie à ces garanties :

<b>31 décembre 2013</b>					
<b>Insuffisance d'investissement par type de prestations</b>					
	<b>Valeur de marché</b>	<b>Revenu</b>	<b>Échéance</b>	<b>Décès</b>	<b>Total*</b>
Exploitation canadienne	26 779 \$	– \$	32 \$	101 \$	101 \$
Exploitation américaine	8 853	–	–	42	42
Exploitation européenne	8 683	260	16	74	334
<b>Total</b>	<b>44 315 \$</b>	<b>260 \$</b>	<b>48 \$</b>	<b>217 \$</b>	<b>477 \$</b>

<b>31 décembre 2012</b>					
<b>Insuffisance d'investissement par type de prestations</b>					
	<b>Valeur de marché</b>	<b>Revenu</b>	<b>Échéance</b>	<b>Décès</b>	<b>Total*</b>
Exploitation canadienne	24 192 \$	– \$	29 \$	181 \$	181 \$
Exploitation américaine	7 272	–	–	59	59
Exploitation européenne	3 665	552	40	71	624
<b>Total</b>	<b>35 129 \$</b>	<b>552 \$</b>	<b>69 \$</b>	<b>311 \$</b>	<b>864 \$</b>

<b>1<sup>er</sup> janvier 2012</b>					
<b>Insuffisance d'investissement par type de prestations</b>					
	<b>Valeur de marché</b>	<b>Revenu</b>	<b>Échéance</b>	<b>Décès</b>	<b>Total*</b>
Exploitation canadienne	22 837 \$	– \$	39 \$	301 \$	301 \$
Exploitation américaine	7 041	1	–	79	80
Exploitation européenne	3 232	641	124	174	817
<b>Total</b>	<b>33 110 \$</b>	<b>642 \$</b>	<b>163 \$</b>	<b>554 \$</b>	<b>1 198 \$</b>

\* Les titulaires ne peuvent recevoir une rente immédiate au titre d'une police que si l'un des trois événements suivants survient : le choix de prestations de revenu, l'échéance ou le décès. Le total de l'insuffisance mesure l'exposition à un moment précis, en supposant que l'événement le plus coûteux survienne le 31 décembre 2013, le 31 décembre 2012 et le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour chaque police.

L'insuffisance des placements mesure l'exposition, à un moment donné, à un événement déclencheur (soit le choix de recevoir des prestations de revenu, l'échéance ou le décès), en supposant qu'il survienne le 31 décembre 2013. Le coût réel pour la Compagnie dépendra de la survenance de l'élément déclencheur et des valeurs de marché à ce moment. Les sinistres réels avant impôt liés à ces garanties se sont chiffrés à environ 24 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, la majeure partie de ces sinistres étant issue de l'exploitation européenne.

Se reporter à la rubrique intitulée Gestion du risque et pratiques relatives au contrôle du rapport de gestion daté du 31 décembre 2013 de la Compagnie pour obtenir plus de renseignements sur l'exposition au risque inhérent aux garanties de la Compagnie et sur la façon dont elle gère ces risques.

15. *Fonds distincts et autres entités structurées (suite)*

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des polices de fonds distincts :

**a) Placements pour le compte des polices de fonds distincts**

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>11 374 \$</b>	4 837 \$	5 334 \$
Obligations	<b>34 405</b>	24 070	21 594
Prêts hypothécaires	<b>2 427</b>	2 303	2 303
Actions et parts de fiducies d'investissement à participation unitaire	<b>62 882</b>	35 154	32 651
Fonds communs de placement	<b>41 555</b>	34 100	31 234
Immeubles de placement	<b>8 284</b>	6 149	5 457
	<b>160 927</b>	106 613	98 573
Produits à recevoir	<b>380</b>	239	287
Autres passifs/actifs	<b>(1 300)</b>	(1 904)	(2 278)
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	<b>772</b>	484	403
<b>Total</b>	<b>160 779 \$</b>	105 432 \$	96 985 \$

**b) Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des polices de fonds distincts**

	<b>2013</b>	2012
<b>Solde au début</b>	<b>105 432 \$</b>	96 985 \$
Ajouter (déduire) :		
Dépôts des titulaires de polices	<b>15 861</b>	13 819
Produits de placement nets	<b>1 565</b>	1 189
Profits en capital réalisés sur les placements, montant net	<b>3 419</b>	1 094
Profits en capital latents sur les placements, montant net	<b>7 879</b>	4 316
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	<b>7 226</b>	(213)
Retraits des titulaires de polices	<b>(17 141)</b>	(11 831)
Acquisition d'Irish Life (note 4)	<b>36 348</b>	-
Virement du (au) fonds général, montant net	<b>67</b>	(8)
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	<b>123</b>	81
<b>Total</b>	<b>55 347</b>	8 447
<b>Solde à la fin</b>	<b>160 779 \$</b>	105 432 \$

15. *Fonds distincts et autres entités structurées (suite)*

**c) Produits de placement pour le compte des polices de fonds distincts**

	2013	2012
Produits de placement nets	1 565 \$	1 189 \$
Profits en capital réalisés sur les placements, montant net	3 419	1 094
Profits en capital latents sur les placements, montant net	7 879	4 316
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	7 226	(213)
<b>Total</b>	<b>20 089</b>	<b>6 386</b>
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des polices de fonds distincts	20 089	6 386
<b>Montant net</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

**d) Placements pour le compte des polices de fonds distincts en fonction des niveaux de hiérarchie (note 9)**

	31 décembre 2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Placements pour le compte des polices de fonds distincts<sup>(1)</sup></b>	<b>106 144 \$</b>	<b>46 515 \$</b>	<b>9 298 \$</b>	<b>161 957 \$</b>

(1) Compte non tenu d'un montant de 1 178 \$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

Au cours de 2013, des placements dans des actions étrangères d'une valeur de 1 780 \$ ont été transférés du niveau 2 au niveau 1, car la Compagnie a été en mesure d'obtenir des prix cotés observables sur des marchés actifs.

Les actifs du niveau 2 incluent les actifs pour lesquels les sources de prix du marché usuelles ne fournissent pas la juste valeur et pour lesquels la Compagnie ne peut évaluer les actifs sous-jacents.

15. *Fonds distincts et autres entités structurées (suite)*

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des polices de fonds distincts évalués à la juste valeur pour lesquels la Compagnie a utilisé les données du niveau 3 :

	<b>31 décembre 2013</b>
<b>Solde au début</b>	<b>6 287 \$</b>
Total des profits inclus dans les produits de placement liés aux fonds distincts	<b>694</b>
Acquisition d'Irish Life	<b>2 326</b>
Achats	<b>428</b>
Ventes	<b>(440)</b>
Transferts vers le niveau 3	<b>4</b>
Transferts hors du niveau 3	<b>(1)</b>
<b>Solde à la fin</b>	<b>9 298 \$</b>

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples.

En plus des fonds distincts, la Compagnie détient des participations dans un certain nombre d'entités structurées non consolidées, notamment des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire. Ces entités sont créées afin d'offrir des options stratégiques aux porteurs de parts, selon les directives de chaque fonds.

Certains de ces fonds sont gérés par des parties liées à la Compagnie, et la Compagnie touche des frais de gestion pour ces services. Les frais de gestion sont variables en raison de divers facteurs, comme le rendement des marchés et des secteurs dans lesquels le fonds investit. L'augmentation ou la diminution des frais de gestion des fonds de placement est généralement directement liée aux variations de l'actif géré, lesquelles subissent l'incidence de la conjoncture du marché, ainsi que des entrées et des sorties d'actifs de clients.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à une diminution de l'actif géré et des honoraires comprennent les replis des marchés boursiers, les fluctuations des marchés des titres à revenu fixe, les variations des taux d'intérêt, les défaillances, les rachats et les autres retraits, les risques politiques et les autres risques économiques, l'évolution des tendances en matière de placement et le rendement de placement relatif. Le risque provient du fait que les honoraires peuvent fluctuer, mais que les charges et le recouvrement des charges initiales demeurent relativement fixes, ainsi que du fait que la conjoncture du marché peut entraîner une modification de la composition de l'actif se traduisant éventuellement par une variation des produits.

En 2013, les honoraires et autres produits que la Compagnie a gagnés en raison de ses participations dans ces entités structurées se sont chiffrés à 3 068 \$.

15. *Fonds distincts et autres entités structurées (suite)*

Les autres actifs (note 14) comprennent des placements de 306 \$ que la Compagnie a effectués dans des obligations et des actions de fonds commandités par Putnam, ainsi que des placements de 70 \$ effectués dans des titres de fiducies d'investissement à participation unitaire commanditées en Europe.

Au cours de 2013, la Compagnie n'a fourni aucun soutien additionnel important, d'ordre financier ou autre, aux entités structurées.

**16. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement**

**a) Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement**

	<b>31 décembre 2013</b>		
	<b>Passif, montant brut</b>	<b>Actif au titre des cessions en réassurance</b>	<b>Montant net</b>
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	131 174 \$	5 070 \$	126 104 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	889	–	889
<b>Total</b>	<b>132 063 \$</b>	<b>5 070 \$</b>	<b>126 993 \$</b>

	<b>31 décembre 2012</b>		
	<b>Passif, montant brut</b>	<b>Actif au titre des cessions en réassurance</b>	<b>Montant net</b>
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	119 973 \$	2 064 \$	117 909 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	739	–	739
<b>Total</b>	<b>120 712 \$</b>	<b>2 064 \$</b>	<b>118 648 \$</b>

	<b>1<sup>er</sup> janvier 2012</b>		
	<b>Passif, montant brut</b>	<b>Actif au titre des cessions en réassurance</b>	<b>Montant net</b>
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	114 785 \$	2 061 \$	112 724 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	782	–	782
<b>Total</b>	<b>115 567 \$</b>	<b>2 061 \$</b>	<b>113 506 \$</b>

16. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

**b) Composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement et actif connexe**

i) La composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se présente comme suit :

31 décembre 2013			
	Passif, montant brut	Actif au titre des cessions en réassurance	Montant net
Polices avec participation			
Exploitation canadienne	29 107 \$	(132) \$	29 239 \$
Exploitation américaine	9 337	11	9 326
Exploitation européenne	1 247	-	1 247
Polices sans participation			
Exploitation canadienne	25 898	521	25 377
Exploitation américaine	19 038	238	18 800
Exploitation européenne	47 436	4 432	43 004
<b>Total</b>	<b>132 063 \$</b>	<b>5 070 \$</b>	<b>126 993 \$</b>

31 décembre 2012			
	Passif, montant brut	Actif au titre des cessions en réassurance	Montant net
Polices avec participation			
Exploitation canadienne	27 851 \$	(88) \$	27 939 \$
Exploitation américaine	8 942	14	8 928
Exploitation européenne	1 241	-	1 241
Polices sans participation			
Exploitation canadienne	27 283	746	26 537
Exploitation américaine	17 356	241	17 115
Exploitation européenne	38 039	1 151	36 888
<b>Total</b>	<b>120 712 \$</b>	<b>2 064 \$</b>	<b>118 648 \$</b>

1 <sup>er</sup> janvier 2012			
	Passif, montant brut	Actif au titre des cessions en réassurance	Montant net
Polices avec participation			
Exploitation canadienne	26 470 \$	(50) \$	26 520 \$
Exploitation américaine	8 639	18	8 621
Exploitation européenne	1 230	-	1 230
Polices sans participation			
Exploitation canadienne	27 099	919	26 180
Exploitation américaine	16 657	276	16 381
Exploitation européenne	35 472	898	34 574
<b>Total</b>	<b>115 567 \$</b>	<b>2 061 \$</b>	<b>113 506 \$</b>

16. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

ii) Le tableau suivant présente la composition de l'actif couvrant les passifs ainsi que les capitaux propres :

	31 décembre 2013					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
<b>Valeur comptable</b>						
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Exploitation canadienne	11 907 \$	7 701 \$	4 923 \$	1 157 \$	3 419 \$	29 107 \$
Exploitation américaine	4 583	141	-	-	4 613	9 337
Exploitation européenne	852	39	143	35	178	1 247
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Exploitation canadienne	16 157	3 769	1 796	3	4 173	25 898
Exploitation américaine	15 508	2 911	-	-	619	19 038
Exploitation européenne	27 273	3 290	225	2 460	14 188	47 436
Autres	9 239	641	96	87	163 780	173 843
Total des capitaux propres	4 395	571	1 371	546	13 116	19 999
<b>Total de la valeur comptable</b>	<b>89 914 \$</b>	<b>19 063 \$</b>	<b>8 554 \$</b>	<b>4 288 \$</b>	<b>204 086 \$</b>	<b>325 905 \$</b>
<b>Juste valeur</b>	<b>90 731 \$</b>	<b>19 517 \$</b>	<b>8 720 \$</b>	<b>4 288 \$</b>	<b>204 086 \$</b>	<b>327 342 \$</b>

	31 décembre 2012					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
<b>Valeur comptable</b>						
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Exploitation canadienne	12 818 \$	6 903 \$	4 221 \$	932 \$	2 977 \$	27 851 \$
Exploitation américaine	4 307	188	-	-	4 447	8 942
Exploitation européenne	874	40	115	66	146	1 241
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Exploitation canadienne	17 519	4 428	1 565	3	3 768	27 283
Exploitation américaine	14 280	2 464	-	-	612	17 356
Exploitation européenne	22 420	2 827	127	2 173	10 492	38 039
Autres	6 507	493	-	4	109 123	116 127
Total des capitaux propres	3 856	532	1 023	394	11 206	17 011
<b>Total de la valeur comptable</b>	<b>82 581 \$</b>	<b>17 875 \$</b>	<b>7 051 \$</b>	<b>3 572 \$</b>	<b>142 771 \$</b>	<b>253 850 \$</b>
<b>Juste valeur</b>	<b>84 085 \$</b>	<b>19 067 \$</b>	<b>7 089 \$</b>	<b>3 572 \$</b>	<b>142 771 \$</b>	<b>256 584 \$</b>

16. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

	1 <sup>er</sup> janvier 2012					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
Valeur comptable						
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Exploitation canadienne	11 862 \$	6 686 \$	3 864 \$	507 \$	3 551 \$	26 470 \$
Exploitation américaine	4 059	152	–	–	4 428	8 639
Exploitation européenne	855	56	128	70	121	1 230
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Exploitation canadienne	16 674	4 738	1 329	20	4 338	27 099
Exploitation américaine	13 523	2 369	–	–	765	16 657
Exploitation européenne	20 449	2 506	119	2 092	10 306	35 472
Autres	6 563	484	–	6	100 869	107 922
Total des capitaux propres	4 370	441	1 216	554	9 131	15 712
Total de la valeur comptable	<u>78 355 \$</u>	<u>17 432 \$</u>	<u>6 656 \$</u>	<u>3 249 \$</u>	<u>133 509 \$</u>	<u>239 201 \$</u>
Juste valeur	<u>79 396 \$</u>	<u>18 662 \$</u>	<u>6 724 \$</u>	<u>3 249 \$</u>	<u>133 509 \$</u>	<u>241 540 \$</u>

L'appariement des flux de trésorerie de l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se fait dans des limites raisonnables. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement.

Les variations de la juste valeur de l'actif couvrant le capital et le surplus, déduction faite de l'impôt sur le résultat, entraîneraient une variation correspondante du surplus avec le temps conformément aux conventions comptables suivies à l'égard des placements.

16. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

**c) Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance**

La variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance au cours de l'exercice tient aux affaires et aux modifications des hypothèses actuarielles suivantes :

	<b>2013</b>			
	<b>Polices avec participation</b>			
	<b>Passif, montant brut</b>	<b>Actifs au titre des cessions en réassurance</b>	<b>Montant net</b>	
<b>Solde au début</b>	38 003 \$	(74) \$	38 077 \$	
Incidence des affaires nouvelles	16	-	16	
Variations normales des affaires en vigueur	1 049	(13)	1 062	
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(129)	(36)	(93)	
Incidence des fluctuations des taux de change	724	2	722	
<b>Solde à la fin</b>	<b>39 663 \$</b>	<b>(121) \$</b>	<b>39 784 \$</b>	
	<b>Polices sans participation</b>			
	<b>Passif, montant brut</b>	<b>Actifs au titre des cessions en réassurance</b>	<b>Montant net</b>	<b>Total, montant net</b>
<b>Solde au début</b>	81 970 \$	2 138 \$	79 832 \$	117 909 \$
Acquisition d'Irish Life	6 160	2 963	3 197	3 197
Incidence des affaires nouvelles	5 251	(135)	5 386	5 402
Variations normales des affaires en vigueur	(5 898)	417	(6 315)	(5 253)
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(407)	(323)	(84)	(177)
Transfert d'affaires avec des parties externes	(455)	(234)	(221)	(221)
Incidence des fluctuations des taux de change	4 890	365	4 525	5 247
<b>Solde à la fin</b>	<b>91 511 \$</b>	<b>5 191 \$</b>	<b>86 320 \$</b>	<b>126 104 \$</b>

16. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

	2012			
	Polices avec participation			
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	
Solde au début	36 303 \$	(32) \$	36 335 \$	
Incidence des affaires nouvelles	72	-	72	
Variations normales des affaires en vigueur	1 621	(6)	1 627	
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(260)	(34)	(226)	
Incidence des fluctuations des taux de change	(262)	(2)	(260)	
Incidence de la fusion de la Crown Vie	529	-	529	
Solde à la fin	<u>38 003 \$</u>	<u>(74) \$</u>	<u>38 077 \$</u>	
	Polices sans participation			
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Total, montant net
Solde au début	78 482 \$	2 093 \$	76 389 \$	112 724 \$
Incidence des affaires nouvelles	4 656	326	4 330	4 402
Variations normales des affaires en vigueur	(519)	35	(554)	1 073
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(380)	(306)	(74)	(300)
Transfert d'affaires avec des parties externes	(48)	(7)	(41)	(41)
Incidence des fluctuations des taux de change	308	(3)	311	51
Incidence de la fusion de la Crown Vie	(529)	-	(529)	-
Solde à la fin	<u>81 970 \$</u>	<u>2 138 \$</u>	<u>79 832 \$</u>	<u>117 909 \$</u>

Selon la comptabilisation à la juste valeur, les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif. Les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance associées aux variations de la juste valeur des actifs connexes sont incluses dans les variations normales des affaires en vigueur ci-dessus.

En 2013, les principaux facteurs à la base de l'augmentation du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont l'incidence des affaires nouvelles (hausse de 5 402 \$), l'incidence des fluctuations des taux de change (hausse de 5 247 \$) et l'acquisition d'Irish Life (hausse de 3 197 \$). Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par les variations normales des affaires en vigueur (baisse de 5 253 \$), qui découlent partiellement de la variation de la juste valeur.

16. *Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)*

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a diminué de 84 \$ en 2013 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses, ce qui comprend une diminution de 123 \$ enregistrée par l'exploitation canadienne, une augmentation de 41 \$ par l'exploitation européenne et une diminution de 2 \$ par l'exploitation américaine.

La diminution enregistrée par l'exploitation canadienne s'explique principalement par la révision des hypothèses à l'égard de la mortalité (diminution de 95 \$), la révision des hypothèses à l'égard de la morbidité (diminution de 70 \$), le raffinement de la modélisation au sein de l'exploitation canadienne (diminution de 15 \$), la baisse de la provision au titre du risque de taux d'intérêt et de non-appariement (diminution de 5 \$) et la révision des charges d'impôt et des frais (baisse de 3 \$), facteurs partiellement contrebalancés par la hausse des provisions liées au comportement des titulaires de polices (hausse de 63 \$) et par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité (hausse de 3 \$).

L'augmentation enregistrée par l'exploitation européenne s'explique principalement par la hausse des provisions liées au comportement des titulaires de polices (augmentation de 55 \$), l'augmentation de la provision au titre des charges d'impôt et des frais (augmentation de 30 \$), la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité (augmentation de 27 \$) et la révision d'autres provisions (augmentation de 4 \$), facteurs partiellement contrebalancés par la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité (diminution de 40 \$), par la baisse de la provision au titre du risque de taux d'intérêt et de non-appariement (diminution de 25 \$) et par le raffinement de la modélisation (diminution de 11 \$).

La diminution enregistrée par l'exploitation américaine découle principalement de la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie (diminution de 12 \$), contrebalancée en partie par la révision des charges d'impôt et des frais (augmentation de 9 \$) et par la révision des hypothèses à l'égard de la longévité (augmentation de 1 \$).

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a diminué de 93 \$ en 2013 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses actuarielles. Cette diminution s'explique principalement par la baisse découlant de la hausse du rendement des placements (baisse de 631 \$), par le raffinement de la modélisation au sein de l'exploitation canadienne (baisse de 109 \$) et par la révision des charges d'impôt et des frais (baisse de 88 \$), facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation des provisions au titre des participations des titulaires de polices futures (augmentation de 710 \$), par l'augmentation des provisions liées au comportement des titulaires de polices (hausse de 20 \$), par la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité (hausse de 4 \$) et par la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité (hausse de 1 \$).

En 2012, les principaux facteurs à la base de l'augmentation du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont l'incidence des affaires nouvelles (hausse de 4 402 \$) et les variations normales des affaires en vigueur (hausse de 1 073 \$), découlant principalement de la variation de la juste valeur.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a diminué de 74 \$ en 2012 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses, ce qui comprend une diminution de 138 \$ enregistrée par l'exploitation canadienne, une augmentation de 97 \$ par l'exploitation européenne et une diminution de 33 \$ par l'exploitation américaine.

La diminution enregistrée par l'exploitation canadienne s'explique principalement par la révision de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie (diminution de 79 \$), la révision des charges d'impôt et des frais (diminution de 75 \$), le raffinement de la modélisation au sein de l'exploitation canadienne (diminution de 71 \$), la révision des hypothèses au chapitre de la longévité (diminution de 21 \$) et la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité (diminution de 9 \$), facteurs partiellement contrebalancés par les provisions au titre du risque lié à l'actif et de non-appariement (augmentation de 66 \$) et par la hausse des provisions liées au comportement des titulaires de polices au sein de l'unité Assurance individuelle (augmentation de 41 \$).

16. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

L'augmentation enregistrée par l'exploitation européenne s'explique principalement par la révision des hypothèses en ce qui a trait à l'amélioration au chapitre de la longévité (augmentation de 348 \$), la hausse des provisions liées au comportement des titulaires de polices au chapitre de la réassurance (augmentation de 109 \$), l'augmentation de la provision au titre des charges d'impôt et des frais (augmentation de 36 \$), le raffinement de la modélisation (augmentation de 32 \$), l'augmentation des provisions au titre du risque lié à l'actif et de non-appariement (augmentation de 15 \$) et la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité (augmentation de 3 \$), facteurs partiellement contrebalancés par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de base (diminution de 358 \$) et par la révision de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie (diminution de 85 \$).

La diminution enregistrée par l'exploitation américaine découle principalement de la révision au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie (diminution de 33 \$), de la révision des hypothèses au chapitre de la longévité (diminution de 3 \$), de la baisse des provisions liées au comportement des titulaires de polices (diminution de 3 \$) et de la révision des charges d'impôt et des frais (diminution de 1 \$), facteurs partiellement contrebalancés par les provisions au titre du risque lié à l'actif et de non-appariement (augmentation de 7 \$).

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a diminué de 226 \$ en 2012 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses actuarielles. Cette diminution découle principalement de la baisse des provisions au titre des participations des titulaires de polices futures (baisse de 2 078 \$), de l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie individuelle (baisse de 124 \$), de la révision des charges d'impôt et des frais (baisse de 92 \$) et du raffinement de la modélisation au sein de l'exploitation canadienne (baisse de 10 \$), facteurs partiellement contrebalancés par la baisse du rendement des placements (hausse de 2 056 \$), par l'augmentation des provisions liées au comportement des titulaires de polices (hausse de 19 \$) et par la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité (hausse de 3 \$).

**d) Variations des passifs relatifs aux contrats d'investissement, évalués à la juste valeur**

	2013	2012
<b>Solde au début</b>	<b>739 \$</b>	782 \$
Acquisition d'Irish Life (note 4)	194	-
Variations normales des affaires en vigueur	(97)	(87)
Résultats au chapitre de l'investissement	19	51
Incidence des fluctuations des taux de change	34	(7)
<b>Solde à la fin</b>	<b>889 \$</b>	739 \$

La valeur comptable des passifs relatifs aux contrats d'investissement se rapproche de leur juste valeur. Aucun passif relatif à des contrats d'investissement n'a été réassuré.

**e) i) Primes reçues**

	2013	2012 <sup>(1)</sup>
Primes directes	18 772 \$	17 379 \$
Primes liées à la réassurance prise en charge	4 669	4 897
<b>Total</b>	<b>23 441 \$</b>	22 276 \$

16. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

**ii) Prestations aux titulaires de polices**

	2013	2012 <sup>(1)</sup>
Prestations directes	<b>13 516 \$</b>	14 589 \$
Prestations liées à la réassurance prise en charge	<b>4 948</b>	3 265
<b>Total</b>	<b>18 464 \$</b>	17 854 \$

(1) Au cours de l'exercice, la Compagnie a reclassé certains chiffres correspondants pour tenir compte des ajustements liés à la présentation. Ce reclassement a donné lieu à une hausse de 437 \$ des primes liées à la réassurance prise en charge et à une baisse de 13 \$ des honoraires générés par les activités de réassurance, variations contrebalancées principalement par l'augmentation des prestations aux titulaires de polices prises en charge en matière de réassurance. Il n'y a eu aucune répercussion sur les capitaux propres, le bénéfice net et les flux de trésorerie de la Compagnie (note 36).

**f) Hypothèses actuarielles**

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges opérationnelles, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires, car elles représentent les possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent l'assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les méthodes qui ont servi à établir les hypothèses actuarielles sont les suivantes :

Mortalité

Une étude de la mortalité en assurance-vie est effectuée annuellement pour chacun des principaux blocs de produits d'assurance. Les résultats de chaque étude permettent de réviser les tables de mortalité du bloc utilisées par la Compagnie à des fins actuarielles. Lorsque les données sont insuffisantes, les derniers résultats du secteur servent à établir une hypothèse de mortalité estimative appropriée. Les normes de pratique actuarielle ont été modifiées afin de supprimer l'obligation dictant que, pour l'assurance-vie, les réductions faites aux passifs en raison de l'amélioration des hypothèses au chapitre de la mortalité doivent être contrebalancées par un montant équivalent en provisions pour écarts défavorables. Des provisions appropriées ont été constituées en prévision de la détérioration des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance temporaire.

Pour ce qui est des rentes, les résultats au chapitre de la mortalité font également l'objet d'études régulières. Les résultats servent à modifier les tables de mortalité du secteur établies à l'égard des rentiers. On prévoit, pour les années à venir, une amélioration des résultats au chapitre de la mortalité chez les rentiers.

Morbidité

La Compagnie utilise des tables de morbidité conçues par le secteur et modifiées selon les nouveaux résultats techniques de la Compagnie. Le bilan des sinistres et les résiliations sont étudiés régulièrement, et les nouveaux résultats enregistrés sont pris en compte dans les estimations courantes.

16. *Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)*

Réassurance IARD

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à la réassurance IARD souscrite par le Groupe de réassurance London (le GRL), une filiale de la London Life, sont établis au moyen de pratiques actuarielles reconnues pour les assureurs dans le domaine de l'assurance IARD au Canada. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance ont été établis au moyen de techniques d'évaluation des flux de trésorerie, notamment l'actualisation. Ils sont fondés sur des états de cession fournis par des sociétés cédantes. Dans certains cas, la direction du GRL rajuste les montants présentés dans les états de cession afin de tenir compte de l'interprétation de l'entente par la direction. Le recours à des audits et à d'autres moyens d'atténuation des pertes permet d'éliminer les écarts. De plus, les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent un montant au titre des sinistres survenus mais non déclarés, lequel peut différer sensiblement de celui des sinistres définitifs. Les estimations et la méthode sous-jacente sont continuellement examinées et mises à jour, et les ajustements apportés aux estimations sont comptabilisés dans les résultats. Le GRL analyse les nouveaux sinistres par rapport aux hypothèses prévues pour chaque traité de réassurance et pour le portefeuille dans son ensemble. Une analyse plus approfondie des résultats de la société cédante est effectuée au besoin.

Rendement des placements

Les actifs qui correspondent aux différentes catégories de passif sont répartis par segments. Pour chaque segment, les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs courants sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les flux de trésorerie des actifs à court terme sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes prévues pour rendement insuffisant de l'actif. Le risque de réinvestissement est déterminé au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt et de capitaux propres, qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux (note 8c).

Frais

Les frais contractuels afférents aux polices (les commissions, par exemple) et l'impôt sont comptabilisés selon les hypothèses les plus probables. Les études portant sur les charges opérationnelles indirectes sont révisées régulièrement afin de permettre une estimation appropriée des charges opérationnelles futures à l'égard du type de passif visé. Les projections ne tiennent pas compte de l'amélioration des charges opérationnelles unitaires. L'évaluation des charges opérationnelles futures tient compte d'hypothèses sur l'inflation conformes aux scénarios de taux d'intérêt utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan, compte tenu du fait que l'inflation est liée aux taux d'intérêt de l'argent frais.

Résiliation de polices

Les études servant à déterminer les taux de résiliation de polices sont révisées régulièrement afin qu'elles forment la base de cette estimation. Il est également possible d'avoir recours à des données du secteur lorsque la Compagnie n'a pas de statistiques relativement à certains types de polices ou lorsque son risque à ce chapitre est limité. La Compagnie est largement exposée aux produits T-100 et d'assurance-vie universelle à coût nivelé au Canada, et au taux de renouvellement des polices à l'échéance de la période de renouvellement pour les polices temporaires renouvelables au Canada et dans l'unité Réassurance. La Compagnie s'est fondée sur l'information disponible dans le secteur pour établir ses hypothèses sur ces produits, sa propre expérience à cet égard étant très limitée.

Utilisation d'options facultatives liées aux polices

Une vaste gamme d'options facultatives est intégrée aux polices offertes par la Compagnie. Ces options comprennent la reconduction à terme, la conversion en produits d'assurance-vie entière (assurance temporaire), l'achat de rentes à règlement à des taux garantis (rentes de dépôt) et le rétablissement de garanties (garanties à l'échéance des fonds distincts). Les hypothèses relatives aux taux d'utilisation sont fondées sur les données de la Compagnie ou du secteur, le cas échéant. En l'absence de telles données, ces hypothèses sont fondées sur le jugement en fonction des mesures d'encouragement relatives à l'utilisation de l'option. De façon générale, lorsqu'il est clairement avantageux pour un titulaire de police avisé d'utiliser une option, on considère cette option comme choisie.

16. *Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)*

Participations des titulaires de polices et caractéristiques ajustables des polices

Les participations futures des titulaires de polices et d'autres caractéristiques ajustables des polices sont comprises dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon l'hypothèse que les participations ou les prestations ajustables différeront dans l'avenir, selon les résultats appropriés. Les ajustements aux participations et aux polices sont déterminés selon les attentes raisonnables des titulaires de polices, ces attentes étant influencées par les politiques en matière de participation des titulaires de polices avec participation, ou par les communications avec les titulaires de polices, les documents publicitaires et les pratiques antérieures. La Compagnie croit que les changements aux participations des titulaires de polices ou aux prestations rajustables liés aux polices avec participation, ou alors aux activités rajustables, correspondront aux modifications apportées aux hypothèses les plus probables, ce qui donnera lieu à une modification négligeable des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Dans les cas où les garanties sous-jacentes pourraient restreindre la capacité de transférer ces résultats aux titulaires de polices, l'incidence de ce caractère non ajustable sur le bénéfice attribuable aux actionnaires est reflétée dans l'incidence des modifications apportées aux hypothèses les plus probables mentionnées ci-dessus.

**g) Gestion du risque**

i) Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne et que d'importants écarts existent entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles posées, notamment en ce qui concerne la mortalité, le maintien en vigueur, la longévité, la morbidité, la fluctuation des frais et le rendement des placements.

Dans le cadre de ses activités à titre d'assureur, Lifeco accepte le risque associé aux passifs relatifs aux contrats d'assurance. La Compagnie a pour objectif d'atténuer son exposition au risque découlant de ces contrats en ayant recours à divers moyens, soit la conception des produits, la diversification des produits et la diversification géographique, la mise en œuvre des lignes directrices liées à la stratégie de tarification de la Compagnie et le recours à des ententes de réassurance.

L'information sur l'incidence approximative qu'auraient, selon la meilleure estimation de la direction, certaines modifications des hypothèses utilisées pour établir les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la Compagnie sur les passifs en question est présentée ci-dessous.

16. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

	<b>Augmentation (diminution) du bénéfice net après impôt</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Mortalité – augmentation de 2 %	<b>(217) \$</b>	(208) \$
Mortalité à l'égard des rentes – diminution de 2 %	<b>(272) \$</b>	(274) \$
Morbidité – variation défavorable de 5 %	<b>(208) \$</b>	(188) \$
Rendement des placements		
Modification parallèle de la courbe de rendement <sup>(1)</sup>		
Hausse de 1 %	– \$	s.o.
Baisse de 1 %	– \$	s.o.
Variation de la fourchette des taux d'intérêt <sup>(1)</sup>		
Hausse de 1 %	<b>12 \$</b>	s.o.
Baisse de 1 %	<b>(322) \$</b>	s.o.
Fluctuations des marchés boursiers		
Hausse de 10 %	<b>34 \$</b>	18 \$
Baisse de 10 %	<b>(150) \$</b>	(96) \$
Modifications aux hypothèses les plus probables liées au rendement des actions		
Hausse de 1 %	<b>353 \$</b>	342 \$
Baisse de 1 %	<b>(392) \$</b>	(376) \$
Charges – augmentation de 5 %	<b>(76) \$</b>	(56) \$
Résiliation et renouvellement de polices – variation défavorable de 10 %	<b>(466) \$</b>	(473) \$

(1) En raison du changement apporté en 2013 à la méthode servant à déterminer la provision relative aux taux d'intérêt, les sensibilités de 2012 ne peuvent être comparées à celles de 2013. Se reporter à la note 8c)ii).

16. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

Le risque de concentration peut être lié aux régions géographiques, à l'accumulation de risques et au risque de marché. La concentration du risque d'assurance avant et après la réassurance est décrite ci-dessous, par région géographique.

	31 décembre 2013			31 décembre 2012			1 <sup>er</sup> janvier 2012		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Exploitation canadienne	55 005 \$	389 \$	54 616 \$	55 134 \$	658 \$	54 476 \$	53 569 \$	869 \$	52 700 \$
Exploitation américaine	28 375	249	28 126	26 298	255	26 043	25 296	294	25 002
Exploitation européenne	48 683	4 432	44 251	39 280	1 151	38 129	36 702	898	35 804
<b>Total</b>	<b>132 063 \$</b>	<b>5 070 \$</b>	<b>126 993 \$</b>	<b>120 712 \$</b>	<b>2 064 \$</b>	<b>118 648 \$</b>	<b>115 567 \$</b>	<b>2 061 \$</b>	<b>113 506 \$</b>

ii) Risque de réassurance

Des limites maximales quant aux montants des prestations par vie assurée (qui varient selon le secteur d'activité) sont établies pour l'assurance-vie et l'assurance-maladie, et on a recours à la réassurance pour couvrir les montants excédant ces limites.

L'évaluation tient compte des frais et des recouvrements au titre de la réassurance, lesquels sont définis dans l'entente de réassurance, en tenant compte des hypothèses directes.

Les traités de réassurance ne libèrent pas la Compagnie de ses obligations envers les titulaires de polices. Le défaut de la part des réassureurs de respecter leurs engagements pourrait causer des pertes à la Compagnie. Pour réduire son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité de réassureurs, la Compagnie évalue la situation financière de ses réassureurs.

Certains traités de réassurance ont été conclus suivant la méthode des fonds retenus, selon laquelle la Compagnie conserve l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont réassurés, ce qui réduit l'exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité des réassureurs de ces contrats.

17. Charges financières

Les charges financières s'établissent comme suit :

	2013	2012
<b>Charges opérationnelles</b>		
Intérêts sur les marges de crédit à l'exploitation et les instruments d'emprunt à court terme	4 \$	4 \$
<b>Charges financières</b>		
Intérêts sur les débentures à long terme et les autres instruments d'emprunt	254	231
Intérêts sur les débentures de fiducies de capital	11	41
Autres	23	23
	<b>288</b>	<b>295</b>
<b>Total</b>	<b>292 \$</b>	<b>299 \$</b>

## 18. Débentures et autres instruments d'emprunt

	31 décembre 2013		31 décembre 2012		1 <sup>er</sup> janvier 2012	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>À court terme</b>						
Effets de commerce et autres instruments d'emprunt à court terme à un taux d'intérêt de 0,24 % à 0,33 % (0,27 % à 0,35 % au 31 décembre 2012)	105 \$	105 \$	97 \$	97 \$	100 \$	100 \$
Facilité de crédit renouvelable portant intérêt au LIBOR majoré de 0,75 % ou au taux préférentiel d'emprunt des É.-U. (450 \$ US)	477	477	–	–	–	–
Facilité de crédit renouvelable portant intérêt au LIBOR majoré de 1,00 % ou au taux préférentiel d'emprunt des É.-U. (200 \$ US)	–	–	198	198	204	204
<b>Total à court terme</b>	<b>582</b>	<b>582</b>	<b>295</b>	<b>295</b>	<b>304</b>	<b>304</b>
<b>À long terme</b>						
<b>Exploitation :</b>						
Effets à payer à un taux d'intérêt de 8,0 %, exigibles le 6 mai 2014, non garantis	1	1	2	2	3	3
<b>Capital :</b>						
<b>Lifeco</b>						
Débentures à 6,14 %, exigibles le 21 mars 2018, non garanties	199	227	199	234	199	229
Débentures à 6,74 %, exigibles le 24 novembre 2031, non garanties	192	246	191	256	190	237
Débentures à 6,67 %, exigibles le 21 mars 2033, non garanties	391	493	397	512	397	472
Débentures à 5,998 %, exigibles le 16 novembre 2039, non garanties	342	405	342	431	343	383
Débentures à 4,65 %, exigibles le 13 août 2020, non garanties	498	539	498	557	497	522
Débentures à 2,50 %, exigibles le 18 avril 2023, non garanties (500 €)	729	713	–	–	–	–
	<b>2 351</b>	<b>2 623</b>	<b>1 627</b>	<b>1 990</b>	<b>1 626</b>	<b>1 843</b>
<b>Canada-Vie</b>						
Débentures subordonnées à 6,40 %, exigibles le 11 décembre 2028, non garanties	100	117	100	117	100	115
<b>Irish Life</b>						
Débentures subordonnées de 200 € à 5,25 %, comprend les swaps taux fixe - taux variable connexes	317	321	–	–	–	–
Emprunt hypothécaire à un taux d'intérêt de 4 %, qui passera à 5 % le 1 <sup>er</sup> février 2014, venant à échéance le 30 avril 2014	75	75	–	–	–	–
	<b>392</b>	<b>396</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Great-West Life &amp; Annuity Insurance Capital, LP</b>						
Débentures différées à 6,625 %, exigibles le 15 novembre 2034, non garanties (175 \$ US)	182	184	170	176	175	170
<b>Great-West Life &amp; Annuity Insurance Capital, LP II</b>						
Débentures subordonnées exigibles le 16 mai 2046, portant intérêt à un taux de 7,153 % jusqu'au 16 mai 2016 et, par la suite, à un taux de 2,538 % majoré du LIBOR de trois mois, non garanties (300 \$ US)	317	328	296	307	310	298
<b>Putnam Acquisition Financing LLC</b>						
Billet à terme exigible le 18 octobre 2015, portant intérêt au LIBOR majoré de 0,75 %, non garanti (304 \$ US)	322	322	301	301	304	308
<b>Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP</b>						
Débentures subordonnées exigibles le 21 juin 2067, portant intérêt à un taux de 5,691 % jusqu'au 21 juin 2017 et, par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires canadiennes de 90 jours majoré de 1,49 %, non garanties	996	1 097	995	1 097	994	1 028
<b>Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP II</b>						
Débentures subordonnées exigibles le 26 juin 2068, portant intérêt à un taux de 7,127 % jusqu'au 26 juin 2018 et, par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires canadiennes de 90 jours majoré de 3,78 %, non garanties	497	583	497	592	497	550
<b>Total à long terme</b>	<b>5 158</b>	<b>5 651</b>	<b>3 988</b>	<b>4 582</b>	<b>4 009</b>	<b>4 315</b>
<b>Total</b>	<b>5 740 \$</b>	<b>6 233 \$</b>	<b>4 283 \$</b>	<b>4 877 \$</b>	<b>4 313 \$</b>	<b>4 619 \$</b>

18. *Débetures et autres instruments d'emprunt (suite)*

Le 18 avril 2013, la Compagnie a émis des obligations de 10 ans à 2,50 % libellées en euros pour un montant de 500 € relativement à l'acquisition d'Irish Life (note 4).

À la suite de l'acquisition d'Irish Life (note 4), la Compagnie a pris en charge une débeture subordonnée d'une juste valeur de 297 \$ ainsi que d'autres instruments d'emprunt d'une juste valeur de 146 \$. La débeture subordonnée prise en charge est une débeture de 200 € sans échéance déterminée qui porte intérêt à 5,25 % et qui est rachetable à la valeur nominale le 8 février 2017 au gré de la Compagnie. Un instrument dérivé d'une juste valeur de 35 \$ au 18 juillet 2013 est compris dans la juste valeur de la créance. Cet instrument dérivé, que la Compagnie a désigné à titre de couverture de la juste valeur, fait passer le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable. Au cours du troisième trimestre, la Compagnie a éteint d'autres instruments d'emprunt dont la valeur comptable de 78 \$ a été prise en charge par Irish Life, pour une contrepartie de 75 \$.

Le 31 octobre 2013, la Compagnie a conclu une sollicitation de consentement auprès des porteurs des débetures à 6,67 % arrivant à échéance le 21 mars 2033. Les porteurs des débetures à 6,67 % ont approuvé le retrait des engagements relatifs au remplacement de capital et des dispositions connexes applicables à certaines des actions privilégiées de la Compagnie, aux débetures subordonnées à 5,691 %, exigibles le 21 juin 2067, émises par Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP, et aux débetures subordonnées à 7,127 %, exigibles le 26 juin 2068 émises par Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP II. Les frais liés à la sollicitation de consentement, de 7 \$ (5 \$ après impôt) ont été payés en espèces aux porteurs des débetures à 6,67 % et seront amortis sur la durée résiduelle des débetures à 6,67 %.

19. **Coûts de restructuration et d'acquisition**

À la suite de l'acquisition d'Irish Life le 18 juillet 2013, la Compagnie a dressé un plan de restructuration afin de regrouper les activités d'assurance-vie et de retraite de Canada Life (Ireland) et d'Irish Life. De plus, la Compagnie a engagé des coûts pour d'autres activités de restructuration en Europe.

Le tableau suivant présente les coûts de restructuration et d'acquisition selon les principaux postes :

	<u>2013</u>
Coûts d'acquisition	29 \$
Restructuration – Irish Life	
Coûts liés au personnel	17
Systèmes d'information	3
Autres	11
	<u>31</u>
Dépréciation de la valeur de la marque de la Canada-Vie en Irlande (note 12)	34
Autres activités de restructuration en Europe	10
<b>Total</b>	<b><u>104 \$</u></b>

Les coûts de restructuration présentés ci-dessus comprennent des provisions de 31 \$ qui sont comprises dans les autres passifs. Ces provisions devraient être réalisées au cours des 12 mois qui suivent la date de clôture.

## 20. Autres passifs

	31 décembre 2013	31 décembre 2012 <sup>(1)</sup>	1 <sup>er</sup> janvier 2012 <sup>(1)</sup>
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	949 \$	1 267 \$	1 008 \$
Provisions au titre des produits différés	451	427	406
Découverts bancaires	380	448	437
Autres	1 027	814	811
<b>Total</b>	<b>2 807 \$</b>	<b>2 956 \$</b>	<b>2 662 \$</b>

(1) Au cours de l'exercice, la Compagnie a reclassé certains chiffres correspondants pour tenir compte des ajustements liés à la présentation.

Un montant de 1 407 \$ (1 262 \$ au 31 décembre 2012 et 1 248 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2012) du total des autres passifs devrait être réalisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les provisions au titre des produits différés, dont la variation est indiquée ci-dessous.

### Provisions au titre des produits différés

	2013	2012
<b>Solde au début</b>	<b>427 \$</b>	406 \$
Ajouts	70	103
Amortissement	(39)	(42)
Variation du change	38	8
Cessions	(45)	(48)
<b>Solde à la fin</b>	<b>451 \$</b>	427 \$

## 21. Titres de fiducies de capital

	31 décembre 2013		31 décembre 2012		1 <sup>er</sup> janvier 2012	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Titres de fiducies de capital</b>						
<b>Fiducie de capital Great-West</b>						
à 5,995 %, exigibles le 31 décembre 2052, non garantis	-	-	-	-	350	363
<b>Fiducie de capital Canada-Vie</b>						
à 6,679 %, exigibles le 30 juin 2052, non garantis	-	-	-	-	300	307
à 7,529 %, exigibles le 30 juin 2052, non garantis	150	205	150	216	150	197
	<b>150</b>	<b>205</b>	150	216	800	867
Rajustement à la juste valeur lié à l'acquisition	13	-	14	-	15	-
<b>Total</b>	<b>163 \$</b>	<b>205 \$</b>	164 \$	216 \$	815 \$	867 \$

La Fiducie de capital Canada-Vie (la FCCV) a racheté la totalité de ses titres de série A de la Fiducie de capital Canada-Vie (CLiCS de série A) en circulation le 29 juin 2012, d'un montant en capital de 300 \$, à la valeur nominale.

La Fiducie de capital Great-West (la FCGW) a racheté la totalité de ses titres de série A de la Fiducie de capital Great-West (GREATs) en circulation le 31 décembre 2012, d'un montant en capital de 350 \$, à la valeur nominale.

21. *Titres de fiducies de capital (suite)*

La Fiducie de capital Canada-Vie (la FCCV), une fiducie établie par la Canada-Vie, a pour sa part émis un total de 150 \$ en titres de série B de la Fiducie de capital Canada-Vie (CLiCS de série B), et elle a utilisé le produit de cette émission pour faire l'acquisition de débentures de premier rang de la Canada-Vie d'un montant de 150 \$.

Les distributions et les intérêts sur les titres de fiducies de capital sont classés dans les charges financières dans les comptes consolidés de résultat (note 17). La juste valeur des titres de fiducies de capital est déterminée par le cours acheteur et vendeur. Se reporter à la note 8 pour prendre connaissance des déclarations concernant la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la FCCV peut racheter les CLiCS de série B, en tout ou en partie, en tout temps.

**22. Participations ne donnant pas le contrôle**

La Compagnie détenait une participation majoritaire dans la Great-West, la London Life, la Canada-Vie, Great-West Financial et Putnam aux 31 décembre 2013 et 2012 et au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales comprennent les participations ne donnant pas le contrôle dans PanAgora Asset Management, Inc.

- a) Les participations ne donnant pas le contrôle dans la Great-West, la London Life, la Canada-Vie, Great-West Financial, Putnam et leurs filiales qui figurent dans les comptes consolidés de résultat s'établissent comme suit :

	2013	2012
Bénéfice net attribuable au compte de participation avant les participations des titulaires de polices		
Great-West	136 \$	182 \$
London Life	583	951
Canada-Vie	320	264
Great-West Financial	5	1
	1 044	1 398
Participations des titulaires de polices		
Great-West	(134)	(131)
London Life	(738)	(745)
Canada-Vie	(261)	(246)
Great-West Financial	(4)	(1)
	(1 137)	(1 123)
<b>Bénéfice net (perte nette) – compte de participation</b>	<b>(93)</b>	<b>275</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>(90) \$</b>	<b>277 \$</b>

Le bénéfice net (la perte nette) attribuable au compte de participation avant le versement des participations comprend l'incidence de l'événement présenté à la rubrique Événement postérieur – question juridique relative au compte de participation des états financiers au 31 décembre 2013 (note 33). Les montants présentés au 31 décembre 2012 comprennent l'incidence de la décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario rendue le 24 janvier 2013 (note 33).

22. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2012
<b>Surplus attribuable au compte de participation de filiales :</b>			
Great-West	549 \$	552 \$	505 \$
London Life	1 661	1 822	1 619
Canada-Vie	132	66	52
Great-West Financial	12	11	11
<b>Total</b>	<b>2 354 \$</b>	<b>2 451 \$</b>	<b>2 187 \$</b>
 <b>Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales</b>	<b>8 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>3 \$</b>

Au cours de 2012, la London Life a réaffecté la tranche restante de 11 % de son placement dans le GRL, dont la valeur comptable s'élevait à 89 \$, du compte de participation au compte de l'actionnaire. L'écart de 6 \$ entre la valeur comptable et la juste valeur de 95 \$ de ce placement a été imputé au surplus cumulé des actionnaires et s'est traduit par une augmentation du surplus attribuable au compte de participation de la London Life.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales comprennent les participations ne donnant pas le contrôle dans les placements sous le contrôle de Putnam effectués dans des fonds institutionnels, des fonds de couverture et les fonds communs de placement offerts par Putnam et PanAgora Asset Management, Inc.

- c) Les participations ne donnant pas le contrôle dans la Great-West, la London Life, la Canada-Vie, Putnam, Great-West Financial et leurs filiales qui figurent dans les autres éléments du bénéfice global s'établissent comme suit :

	2013	2012
<b>Surplus attribuable au compte de participation de filiales</b>		
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale) liés au compte de participation		
Great-West	(5) \$	(4) \$
London Life	(6)	(9)
Canada-Vie	7	(4)
Great-West Financial	-	-
<b>Total</b>	<b>(4) \$</b>	<b>(17) \$</b>

## 23. Capital social

### Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, d'actions privilégiées de catégorie A et d'actions privilégiées de second rang, nombre illimité d'actions ordinaires

### Émises, en circulation et libérées

	31 décembre 2013		31 décembre 2012		1 <sup>er</sup> janvier 2012	
	Nombre	Valeur comptable	Nombre	Valeur comptable	Nombre	Valeur comptable
<b>Actions privilégiées de premier rang</b>						
Série F, à dividende non cumulatif de 5,90 %	7 740 032	194 \$	7 740 032	194 \$	7 741 790	194 \$
Série G, à dividende non cumulatif de 5,20 %	12 000 000	300	12 000 000	300	12 000 000	300
Série H, à dividende non cumulatif de 4,85 %	12 000 000	300	12 000 000	300	12 000 000	300
Série I, à dividende non cumulatif de 4,50 %	12 000 000	300	12 000 000	300	12 000 000	300
Série L, à dividende non cumulatif de 5,65 %	6 800 000	170	6 800 000	170	6 800 000	170
Série M, à dividende non cumulatif de 5,80 %	6 000 000	150	6 000 000	150	6 000 000	150
Série P, à dividende non cumulatif de 5,40 %	10 000 000	250	10 000 000	250	–	–
Série Q, à dividende non cumulatif de 5,15 %	8 000 000	200	8 000 000	200	–	–
Série R, à dividende non cumulatif de 4,80 %	8 000 000	200	8 000 000	200	–	–
Série J, à dividende non cumulatif de 6,00 %	–	–	9 200 000	230	9 200 000	230
Série N, à dividende non cumulatif de 3,65 %	10 000 000	250	10 000 000	250	10 000 000	250
<b>Total</b>	<b>92 540 032</b>	<b>2 314 \$</b>	<b>101 740 032</b>	<b>2 544 \$</b>	<b>75 741 790</b>	<b>1 894 \$</b>
<b>Actions ordinaires</b>						
<b>Solde au début</b>	<b>950 596 440</b>	<b>5 848 \$</b>	<b>949 764 141</b>	<b>5 828 \$</b>	<b>948 458 395</b>	<b>5 802 \$</b>
Actions ordinaires échangées contre des reçus de souscription à l'acquisition d'Irish Life (note 4)	48 660 000	1 220	–	–	–	–
Achetées et annulées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(1 885 381)	(59)	–	–	–	–
Excédent du produit du rachat sur le capital déclaré selon l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	–	46	–	–	–	–
Exercées et émises en vertu du régime d'options sur actions	2 031 020	57	832 299	20	1 305 746	26
<b>Solde à la fin</b>	<b>999 402 079</b>	<b>7 112 \$</b>	<b>950 596 440</b>	<b>5 848 \$</b>	<b>949 764 141</b>	<b>5 828 \$</b>

### Actions privilégiées

Le 31 décembre 2013, la Compagnie a racheté la totalité de ses actions privilégiées de premier rang, série J, à dividende non cumulatif de 6,00 % rajusté tous les cinq ans, émises et en circulation, au prix de 25 \$ par action.

Les actions privilégiées de premier rang, série F, à dividende non cumulatif de 5,90 % sont actuellement rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25 \$ par action, plus tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série G, à dividende non cumulatif de 5,20 % sont actuellement rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série H, à dividende non cumulatif de 4,85 % sont actuellement rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25 \$ par action, majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 30 septembre 2014, plus, dans chaque cas, les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

23. *Capital social (suite)*

Les actions privilégiées de premier rang, série I, à dividende non cumulatif de 4,50 % sont actuellement rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25 \$ par action, majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 30 juin 2015, plus, dans chaque cas, les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série L, à dividende non cumulatif de 5,65 % sont rachetables au gré de la Compagnie à compter du 31 décembre 2014, au prix de 25 \$ par action, majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 décembre 2018, plus, dans chaque cas, les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série M, à dividende non cumulatif de 5,80 % sont rachetables au gré de la Compagnie à compter du 31 mars 2015, au prix de 25 \$ par action, majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 mars 2019, plus, dans chaque cas, les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang et à dividende non cumulatif de 3,65 % rajusté tous les cinq ans de série N sont rachetables au gré de la Compagnie le 31 décembre 2015 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite au prix de 25 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés à la date de rachat établie. Sous réserve du droit de rachat de la Compagnie et de certaines autres restrictions à la conversion décrites dans les modalités concernant les actions de série N, chaque action de série N peut être convertie en une action privilégiée de premier rang, série O, au gré de ses détenteurs, le 31 décembre 2015 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,40 %, série P, sont rachetables au gré de la Compagnie à compter du 31 mars 2017 au prix de 25,00 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 mars 2021, plus, dans chaque cas, tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date prévue du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,15 %, série Q, sont rachetables au gré de la Compagnie à compter du 30 septembre 2017 au prix de 25,00 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 30 septembre 2021, plus, dans chaque cas, tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date prévue du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,80 %, série R, sont rachetables au gré de la Compagnie à compter du 31 décembre 2017 au prix de 25,00 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 décembre 2021, plus, dans chaque cas, tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date prévue du rachat, exclusivement.

Actions ordinaires

Reçus de souscription

Le 18 juillet 2013, les reçus de souscription décrits à la note 4 ont été échangés automatiquement, à raison de un reçu pour une action, contre 48 660 000 actions ordinaires de la Compagnie d'une valeur attribuée d'environ 1 200 \$, déduction faite des coûts de transaction d'environ 27 \$ (20 \$ après impôt) engagés relativement à l'émission d'actions ordinaires. L'incidence fiscale de 7 \$ a été portée au crédit du capital social. L'échange de reçus de souscription a donné lieu à une augmentation du nombre total d'actions ordinaires en circulation, le faisant ainsi passer à 1 000 450 840 au 18 juillet 2013. Ces actions ordinaires sont incluses dans le calcul du bénéfice de base par action ordinaire (note 27) depuis le 18 juillet 2013, soit la journée où toutes les modalités conditionnelles de l'échange ont été satisfaites.

23. *Capital social (suite)*

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 5 décembre 2013, la Compagnie a annoncé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'au plus 6 000 000 de ses actions ordinaires aux fins d'annulation, au cours du marché. L'offre débute le 9 décembre 2013 et se termine le 8 décembre 2014.

En 2013, la Compagnie a racheté et annulé 1 885 381 actions ordinaires au coût de 59 \$ en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités actuelle et antérieure (aucune action n'a été rachetée en 2012). Le capital social de la Compagnie a été diminué de la valeur comptable moyenne des actions rachetées aux fins d'annulation. L'excédent payé sur la valeur comptable moyenne de 46 \$ a été porté en réduction des capitaux propres.

24. **Gestion du capital**

**a) Politiques et objectifs**

La gestion du capital consiste à établir et à maintenir de façon constante la quantité et la qualité du capital pour les besoins de la Compagnie et à faire en sorte que celui-ci soit affecté conformément aux attentes des parties prenantes de la Compagnie. À cet égard, le conseil d'administration considère comme étant les principales parties prenantes les actionnaires, les titulaires de polices et les détenteurs de créances subordonnées de la Compagnie, ainsi que les organismes de réglementation concernés dans les divers territoires où cette dernière et ses filiales exercent leurs activités.

La Compagnie gère son capital sur une base consolidée ainsi qu'au niveau de chaque filiale en exploitation. Les principaux objectifs de la stratégie de gestion du capital de la Compagnie sont les suivants :

- maintenir la capitalisation de ses filiales en exploitation réglementées à un niveau qui excède les exigences minimales de capital réglementaire appropriées dans les territoires où les filiales exercent leurs activités;
- conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière qui lui garantissent un accès stable aux marchés financiers;
- offrir une structure du capital efficace afin de maximiser la valeur pour les actionnaires, en tenant compte des risques opérationnels et des plans stratégiques de la Compagnie.

La Compagnie a établi des politiques et des procédures pour déterminer, mesurer et présenter les risques significatifs. La direction est responsable de l'établissement des procédures d'évaluation du capital relatives à la mise en œuvre et à la surveillance du plan de capital.

Le processus de planification en matière de capital incombe au chef des services financiers de la Compagnie. Le plan de capital est examiné par le comité de direction du conseil d'administration et approuvé par le conseil d'administration de la Compagnie, sur une base annuelle. Le conseil d'administration examine et approuve toutes les opérations sur capitaux propres conclues par la direction.

La capitalisation cible de la Compagnie et de ses filiales est déterminée en tenant compte de divers facteurs tels que la probabilité qu'elle est inférieure aux exigences minimales de capital réglementaire dans les territoires où les activités sont exercées, les opinions exprimées par diverses agences de notation qui fournissent des notations de santé financière et d'autres notations à la Compagnie et la volonté de réunir suffisamment de capitaux pour avoir un degré de confiance élevé quant à sa capacité de respecter ses obligations envers les titulaires de polices et ses autres obligations.

24. Gestion du capital (suite)

**b) Capital réglementaire**

Au Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada a défini une norme de mesure de suffisance du capital des compagnies d'assurance-vie constituées en personnes morales en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de leurs filiales : le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent. À cette fin, divers ajouts au capital ou déductions de ce dernier sont prescrits par les lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Le tableau qui suit présente un sommaire des données et des ratios ayant trait au montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent et l'information connexe de la Great-West :

	2013	2012
<b>Capital de première catégorie, montant net ajusté</b>	<b>10 432 \$</b>	8 699 \$
<b>Capital de deuxième catégorie, montant net</b>	<b>2 236</b>	1 710
<b>Total du capital disponible</b>	<b>12 668 \$</b>	10 409 \$
<b>Total du capital requis</b>	<b>5 673 \$</b>	5 018 \$
<b>Ratio du capital de première catégorie</b>	<b>184 %</b>	173 %
<b>Total du ratio</b>	<b>223 %</b>	207 %

Au 31 décembre 2013, la valeur estimative du ratio des fonds propres à risque de Great-West Financial, la société en exploitation américaine réglementée de Lifeco, s'établissait à 480 % du seuil d'intervention de la société fixé par la National Association of Insurance Commissioners. Great-West Financial présente son ratio des fonds propres à risque une fois par année aux organismes de réglementation américains en matière d'assurance.

Au Royaume-Uni, Canada Life Limited (CLL) doit se conformer aux exigences en matière de capital publiées dans l'Integrated Prudential Sourcebook, inclus dans le Prudential Regulatory Authority Handbook. Les exigences en matière de capital sont prescrites par une formule (Pillar 1) ainsi que par un cadre d'adéquation du capital individuel qui obligent les entités à évaluer le montant approprié du capital qu'elles devraient détenir en fonction des risques encourus dans le cadre de leurs activités. À la fin de 2013, CLL s'était conformée aux exigences en matière de ressources en capital en vigueur au Royaume-Uni.

D'autres établissements et filiales à l'étranger de la Compagnie doivent se conformer aux exigences en matière de capital et de solvabilité des territoires où elles sont présentes. Aux 31 décembre 2013 et 2012, la Compagnie maintenait la capitalisation à un niveau excédant les exigences réglementaires minimales locales dans chacun des territoires de ses autres établissements à l'étranger.

## 25. Paiements fondés sur des actions

- a) La Compagnie offre un régime d'options sur actions (le régime) en vertu duquel des options visant à souscrire des actions ordinaires de Lifeco peuvent être accordées à certains dirigeants et salariés de Lifeco et de ses sociétés affiliées. Le comité de rémunération de la Compagnie (le comité) gère le régime et, sous réserve de certaines dispositions du régime, établit les conditions selon lesquelles les options sont attribuées. Le prix d'exercice de chaque option accordée en vertu du régime, qui est fixé par le comité, ne peut en aucun cas être inférieur au cours moyen pondéré par action ordinaire de Lifeco négocié à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours de négociation précédant le jour de l'attribution. Dans certaines circonstances, une cessation d'emploi peut entraîner l'extinction des options, à moins que le comité n'en décide autrement.

Au cours de 2013, 1 832 100 options sur actions ordinaires ont été attribuées (2 138 100 actions ordinaires ont été attribuées en 2012). La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions ordinaires attribuées en 2013 était de 4,33 \$ par option (3,17 \$ par option en 2012). La juste valeur de chaque option sur actions ordinaires a été estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui s'appuie sur les hypothèses moyennes pondérées suivantes pour les options attribuées en 2013 : rendement des actions de 4,53 %, volatilité prévue de 24,85 %, taux d'intérêt sans risque de 1,52 % et durée prévue de sept ans.

À ce jour, quatre catégories d'options ont été accordées en vertu du régime. Dans trois de ces quatre catégories, les options peuvent être exercées sous réserve de l'atteinte de certains objectifs financiers de la Compagnie, lesquels ont été atteints. La période d'acquisition des options est d'un maximum de huit ans. Toutes ces options ont une période d'exercice maximale de dix ans. À l'heure actuelle, le nombre maximal d'actions ordinaires de Lifeco qui peut être émis en vertu du régime est de 65 000 000.

Le tableau qui suit résume l'état des options en cours et les changements survenus, ainsi que le prix d'exercice moyen pondéré :

	2013		2012	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
<b>Options en cours au début</b>	<b>14 473 570</b>	<b>28,33 \$</b>	13 384 869	28,59 \$
Attribuées	1 832 100	27,14	2 138 100	23,16
Exercées	(2 031 020)	23,04	(832 299)	19,33
Ayant fait l'objet d'une renonciation ou expirées	(512 720)	30,06	(217 100)	28,03
<b>Options en cours à la fin</b>	<b>13 761 930</b>	<b>28,89 \$</b>	14 473 570	28,33 \$
<b>Options pouvant être exercées à la fin</b>	<b>8 750 150</b>	<b>29,96 \$</b>	9 379 680	28,93 \$

Le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice des options sur actions s'établissait à 29,23 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (23,06 \$ en 2012).

La charge de rémunération liée aux transactions comptabilisées à titre de paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres de 8 \$ en 2013, après impôt (6 \$ en 2012, après impôt), laquelle découle des transactions pour lesquelles les services reçus ne pouvaient être portés à l'actif, a été comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat.

L'entité a calculé la rémunération des services des administrateurs en fonction de la juste valeur lors de son évaluation des services reçus dans le cadre du régime d'unités d'actions différées et du régime d'achat d'actions différées.

25. Paiements fondés sur des actions (suite)

Le tableau qui suit résume l'information relative à la fourchette des prix d'exercice, y compris la durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée au 31 décembre 2013 :

Fourchette des prix d'exercice	En cours			Pouvant être exercées		
	Options	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Échéance
De 24,37 \$ à 26,00 \$	240 000	0,48	25,23	240 000	25,23	2014
De 28,26 \$ à 29,84 \$	1 723 000	1,95	29,82	1 723 000	29,82	2015
De 27,13 \$ à 31,27 \$	565 400	2,52	30,32	565 400	30,32	2016
De 23,16 \$ à 37,22 \$	1 424 100	3,19	36,38	1 025 680	36,50	2017
De 28,59 \$ à 31,27 \$	3 683 270	4,38	30,69	3 280 670	30,66	2018
De 25,65 \$ à 27,13 \$	781 980	6,26	26,93	499 660	26,94	2020
De 21,73 \$ à 27,16 \$	1 437 740	7,17	27,05	680 720	27,07	2021
23,16 \$	2 079 740	8,16	23,16	580 620	23,16	2022
De 27,13 \$ à 28,36 \$	1 826 700	9,16	27,14	154 400	27,13	2023

- b) Afin de favoriser une meilleure harmonisation des intérêts des administrateurs et des actionnaires de la Compagnie, la Great-West, Great-West Financial et Putnam disposent de régimes d'unités d'actions différées facultatifs et de régimes d'unités d'actions différées obligatoires (les régimes facultatifs et les régimes obligatoires) qui s'adressent à ses administrateurs. En vertu des régimes obligatoires, chaque administrateur qui réside au Canada ou aux États-Unis touche une tranche de 50 000 \$ de sa provision annuelle en unités d'actions différées. En vertu des régimes facultatifs, chaque administrateur a le choix de toucher le solde de sa provision annuelle (y compris la rémunération liée aux comités du conseil) et ses jetons de présence soit entièrement en unités d'actions différées, soit entièrement en espèces, ou à parts égales en espèces et en unités d'actions différées. Dans tous les cas, le nombre d'unités d'actions différées attribué est établi en divisant le montant de la rémunération payable à l'administrateur par le cours moyen pondéré de l'action ordinaire à la Bourse de Toronto pendant les cinq derniers jours de Bourse du trimestre précédent (ce cours moyen pondéré étant la « valeur d'une unité d'action différée »). Les administrateurs reçoivent des unités d'actions différées supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires en fonction de la valeur des unités à ce moment. Au moment où l'administrateur quitte ses fonctions, il peut généralement faire racheter ses unités d'actions différées en contrepartie d'une somme forfaitaire en espèces établie en fonction de la valeur des unités à la date du rachat. Cette somme est entièrement imposable à titre de revenu au cours de l'année pendant laquelle elle est reçue. En 2013, une tranche de 2 \$ de la rémunération des administrateurs a servi à acquérir des unités d'actions différées (2 \$ en 2012).
- c) Depuis le 25 septembre 2007, Putnam offre le régime d'intéressement en titres de participation de Putnam Investments, LLC. Conformément aux modalités du régime d'intéressement en titres de participation, Putnam est autorisée à attribuer ou à vendre des actions de catégorie B de Putnam (les actions de catégorie B de Putnam), sous réserve de certaines restrictions, et à attribuer des options visant l'achat d'actions de catégorie B de Putnam (collectivement, les attributions) à certains membres de la haute direction et employés clés de Putnam, à la juste valeur au moment de l'attribution. La juste valeur est déterminée à l'aide de la méthode d'évaluation utilisée dans le cadre du régime d'intéressement en titres de participation. La période d'acquisition des droits peut être d'au plus cinq ans; celle-ci est précisée dans la lettre d'attribution. Les détenteurs d'actions de catégorie B de Putnam n'ont pas droit de vote, sauf en ce qui concerne certains éléments liés au régime d'intéressement en titres de participation, et n'ont pas le droit de convertir leurs actions en d'autres titres. Le nombre maximal d'actions de catégorie B de Putnam qui peuvent être visées par les attributions en vertu du régime d'intéressement en titres de participation s'établit à 10 000 000. Les paiements fondés sur des actions qui sont attribués en vertu du régime d'intéressement en titres de participation sont réglés en trésorerie et comptabilisés dans les autres passifs, dans les bilans consolidés.

25. *Paiements fondés sur des actions (suite)*

La Compagnie utilise le modèle de la juste valeur pour comptabiliser les actions incessibles de catégorie B et les options sur actions de catégorie B attribuées aux employés en vertu du régime d'intéressement en titres de participation. La juste valeur des actions incessibles de catégorie B et des options sur actions de catégorie B est déterminée à chaque date d'attribution. Au cours de 2013, Putnam a attribué 1 352 500 actions ordinaires incessibles de catégorie B (1 789 000 en 2012) à certains membres de la haute direction et employés clés (aucune option en 2013 et en 2012).

La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 relativement aux actions ordinaires de catégorie B incessibles et aux options sur actions de catégorie B dont les droits étaient acquis s'est chiffrée à 34 \$ (22 \$ en 2012) et elle est comptabilisée au titre des charges opérationnelles dans les comptes consolidés de résultat. Au 31 décembre 2013, la valeur comptable et la valeur intrinsèque du passif relatif aux actions incessibles de catégorie B et aux options sur actions de catégorie B étaient de 132 \$ (99 \$ en 2012).

- d) Certains employés de PanAgora, une filiale de Putnam, sont admissibles à la participation au régime d'actionnariat de la direction en vertu duquel des actions de catégorie C de PanAgora et des options et des droits à l'appréciation sur actions de catégorie C de PanAgora peuvent être émis. Les détenteurs d'actions de catégorie C de PanAgora n'ont pas droit de vote et n'ont pas le droit de convertir leurs actions en d'autres titres. Le nombre d'actions de catégorie C de PanAgora ne peut excéder 20 % des capitaux propres de PanAgora, en supposant un taux d'exercice et de conversion de 100 %.

Les actions de catégorie C sont traitées comme étant un passif réglé en trésorerie aux bilans consolidés et sont comprises dans la rémunération fondée sur des actions à payer. La juste valeur des actions est estimée chaque trimestre et évaluée chaque exercice par un expert évaluateur indépendant.

La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 relativement aux actions incessibles de catégorie C et aux droits à l'appréciation de ces actions était de 28 \$ en 2013 (18 \$ en 2012), ces charges étant comprises dans les charges opérationnelles, dans les comptes consolidés de résultat. Au 31 décembre 2013, la juste valeur et la valeur intrinsèque des passifs relatifs aux actions de catégorie C et aux droits à l'appréciation de ces actions étaient de 67 \$ (37 \$ en 2012).

**26. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi**

Caractéristiques, capitalisation et risque

Les filiales de la Compagnie ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. Les filiales de la Compagnie ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention de certains salariés et conseillers.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies d'après les années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Pour la plupart des régimes, les participants actifs assument une part du coût au moyen de cotisations à l'égard des services rendus au cours de la période. Certaines prestations de retraite sont indexées de façon ponctuelle ou sur une base garantie. Les obligations au titre des prestations définies sont établies en tenant compte des prestations de retraite selon les modalités des régimes. L'actif couvrant les régimes de retraite capitalisés est détenu dans des caisses de retraite en fiducie distinctes et il est évalué à la juste valeur. Les obligations au titre des régimes entièrement non capitalisés sont incluses dans les autres passifs et sont soutenues par l'actif général.

Les filiales de la Compagnie ont annoncé la liquidation partielle de certains régimes de retraite à prestations définies. La Compagnie a constitué une provision d'un montant de 34 \$ après impôt à l'égard de ces régimes.

26. *Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le régime de retraite des employés canadiens de La Great-West, compagnie d'assurance-vie et le régime de retraite du personnel de la London Life comprennent un volet cotisations définies. Tous les employés embauchés après cette date ne sont admissibles qu'aux prestations en vertu des régimes à cotisations définies. Ce changement est conforme aux conditions liées aux prestations de la majorité des régimes de retraite de la Compagnie et continuera à atténuer l'exposition de la Compagnie au titre des régimes à prestations définies au cours des exercices à venir.

Les régimes de retraite à cotisations définies prévoient des prestations de retraite établies d'après les cotisations salariales et patronales cumulées. Les cotisations patronales correspondent à un pourcentage du salaire annuel des employés et peuvent être assujetties à certaines conditions d'acquisition.

Les filiales de la Compagnie offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie postérieures à l'emploi. Les employés retraités assument une part du coût des avantages au moyen de franchises, de coassurances et de plafonds liés aux avantages. Ces régimes, qui sont désormais fermés aux nouveaux employés, ont été préalablement modifiés afin de restreindre le nombre d'employés qui peuvent y participer. Le montant de certains avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes de retraite dépend de l'indexation future des coûts. Ces avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préalablement capitalisés, et le montant relatif à l'obligation pour ces prestations est inclus dans les autres passifs et soutenu par l'actif général.

Les filiales de la Compagnie ont des comités de retraite, ou des accords fiduciaires, en ce qui a trait à la supervision de leurs régimes de retraite. Les régimes de retraite sont suivis de façon continue afin d'évaluer les politiques en matière de prestations, de capitalisation et de placement ainsi que la situation financière et les obligations de capitalisation de la Compagnie. Des changements importants aux régimes de retraite requièrent l'approbation du conseil d'administration de la compagnie concernée.

La politique de capitalisation des filiales de la Compagnie en ce qui a trait aux régimes de retraite capitalisés prévoit des cotisations annuelles d'un montant égal ou supérieur aux exigences posées par les règlements applicables et les dispositions qui régissent la capitalisation des régimes. Pour les régimes capitalisés comportant un actif net au titre des prestations définies, la Compagnie détermine s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions de ses contributions futures et de remboursement des excédents du régime, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

En raison de leur conception, les régimes à prestations définies exposent la Compagnie aux risques auxquels ils font face normalement, tels que le rendement des placements, les variations des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations, la longévité des participants aux régimes et l'inflation future. La gestion du risque lié aux régimes et aux prestations de retraite s'effectue au moyen d'un suivi régulier des régimes, de la réglementation applicable et d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les charges et les flux de trésorerie de la Compagnie.

26. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les tableaux suivants reflètent la situation financière des régimes contributifs et non contributifs à prestations définies de la Compagnie :

**a) Actif des régimes, obligation au titre des prestations et situation de capitalisation**

	Régimes de retraite à prestations définies			Autres avantages postérieurs à l'emploi		
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2012
<b>Variation de la juste valeur de l'actif des régimes</b>						
<b>Juste valeur de l'actif des régimes au début</b>	<b>3 308 \$</b>	<b>3 137 \$</b>	<b>3 137 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
Reclassement de l'actif des régimes	-	(17)	-	-	-	-
Produits d'intérêts	165	156	-	-	-	-
Rendement réel en sus des produits d'intérêts	286	108	-	-	-	-
Cotisations patronales	121	86	-	17	17	-
Cotisations salariales	18	16	-	-	-	-
Prestations versées	(193)	(169)	-	(17)	(17)	-
Frais administratifs	(6)	(5)	-	-	-	-
Acquisition d'Irish Life	1 196	-	-	-	-	-
Fluctuations des taux de change	158	(4)	-	-	-	-
<b>Juste valeur de l'actif à la fin</b>	<b>5 053 \$</b>	<b>3 308 \$</b>	<b>3 137 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Variation des obligations au titre des prestations constituées</b>						
<b>Obligations au titre des prestations définies au début</b>	<b>3 912 \$</b>	<b>3 470 \$</b>	<b>3 470 \$</b>	<b>420 \$</b>	<b>406 \$</b>	<b>406 \$</b>
Reclassement au titre des passifs	14	(17)	-	-	-	-
Coût des services rendus au cours de la période	104	75	-	2	2	-
Coût financier	191	171	-	17	20	-
Cotisations salariales	18	16	-	-	-	-
Prestations versées	(193)	(169)	-	(17)	(17)	-
Modifications des régimes	5	-	-	-	-	-
Réductions	(5)	-	-	-	-	-
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses financières	(286)	361	-	(25)	42	-
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses démographiques	27	9	-	(17)	13	-
Écarts actuariels découlant des résultats techniques liés aux participants	(9)	4	-	5	(46)	-
Acquisition d'Irish Life	1 202	-	-	-	-	-
Fluctuations des taux de change	184	(8)	-	1	-	-
<b>Obligations au titre des prestations définies à la fin</b>	<b>5 164 \$</b>	<b>3 912 \$</b>	<b>3 470 \$</b>	<b>386 \$</b>	<b>420 \$</b>	<b>406 \$</b>
<b>Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés</b>						
Situation de capitalisation des régimes – surplus (déficit)	(111) \$	(604) \$	(333) \$	(386) \$	(420) \$	(406) \$
Montant non comptabilisé en raison du plafond de l'actif	(44)	(41)	(71)	-	-	-
<b>Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés</b>	<b>(155) \$</b>	<b>(645) \$</b>	<b>(404) \$</b>	<b>(386) \$</b>	<b>(420) \$</b>	<b>(406) \$</b>
Comptabilisé dans :						
Autres actifs	408 \$	202 \$	198 \$	- \$	- \$	- \$
Autres passifs	(563)	(847)	(602)	(386)	(420)	(406)
<b>Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés</b>	<b>(155) \$</b>	<b>(645) \$</b>	<b>(404) \$</b>	<b>(386) \$</b>	<b>(420) \$</b>	<b>(406) \$</b>
<b>Analyse de l'obligation au titre des prestations définies</b>						
Régimes capitalisés en tout ou en partie	4 886 \$	3 647 \$	3 230 \$			
Régimes non capitalisés	278 \$	265 \$	240 \$	386 \$	420 \$	406 \$

26. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Aux termes de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (l'« IFRIC ») 14, *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction*, la Compagnie doit déterminer si l'actif au titre du régime de retraite lui donne un avantage économique sous forme de réductions de contributions futures ou de remboursements; si ce n'est pas le cas, le bilan doit présenter un « plafond de l'actif ». Le tableau suivant présente de l'information sur la variation du plafond de l'actif :

	<b>Régimes de retraite à prestations définies</b>		
	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2012
<b>Variation du plafond de l'actif</b>			
Plafond de l'actif au début	41 \$	71 \$	71 \$
Intérêts sur le plafond de l'actif au début	2	4	-
Variation du plafond de l'actif	1	(34)	-
<b>Plafond de l'actif à la fin</b>	<b>44 \$</b>	<b>41 \$</b>	<b>71 \$</b>

**b) Charge au titre des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi**

Le total des charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi incluses aux charges opérationnelles et aux autres éléments du résultat global s'établissent comme suit :

	<b>Tous les régimes de retraite</b>	
	<b>2013</b>	2012
Coût des services rendus au cours de la période au titre des prestations définies	122 \$	91 \$
Coût des services rendus au cours de la période au titre des cotisations définies	31	26
Cotisations salariales	(18)	(16)
Coût des services rendus au cours de la période engagé par l'employeur	135	101
Frais administratifs	6	5
Modifications des régimes	5	-
Réductions	(5)	-
Coût financier, montant net	28	19
<b>Charge au titre des régimes – résultat net</b>	<b>169</b>	<b>125</b>
Écarts actuariels comptabilisés	(268)	374
Rendement (plus élevé) moins élevé que le rendement prévu de l'actif	(286)	(108)
Variation de l'incidence du plafond de l'actif	1	(34)
<b>Charge comptabilisée au titre des prestations de retraite dans les autres éléments du bénéfice global</b>	<b>(553)</b>	<b>232</b>
<b>Total de la charge (du bénéfice) au titre des prestations de retraite</b>	<b>(384) \$</b>	<b>357 \$</b>

26. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

	<b>Autres avantages postérieurs à l'emploi</b>	
	<b>2013</b>	2012
Coût des services rendus au cours de la période au titre des prestations définies	<b>2 \$</b>	2 \$
Coût des services rendus au cours de la période engagé par l'employeur	<b>2</b>	2
Coût financier, montant net	<b>17</b>	20
<b>Charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi – résultat net</b>	<b>19</b>	22
Écarts actuariels comptabilisés	<b>(37)</b>	9
<b>Charge comptabilisée au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi dans les autres éléments du bénéfice global</b>	<b>(37)</b>	9
<b>Total de la charge (du bénéfice) au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>(18) \$</b>	31 \$

En 2013, la Compagnie a enregistré des gains actuariels de 14 \$ liés aux réévaluations de régimes de retraite, lesquels ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus. Ce montant se rapporte principalement à la quote-part de la Compagnie des gains actuariels d'un placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence pris en charge au moment de l'acquisition d'Irish Life.

c) Répartition de l'actif par principales catégories, pondérée par l'actif des régimes

	<b>Régimes de retraite à prestations définies</b>		
	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2012
Titres de participation	<b>53 %</b>	51 %	46 %
Titres de créance	<b>37 %</b>	38 %	41 %
Biens immobiliers	<b>4 %</b>	5 %	4 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>6 %</b>	6 %	9 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	100 %	100 %

Aucun actif de régime n'est investi directement dans les titres de la Compagnie ou de parties liées. Les actifs du régime comprennent des placements dans des fonds distincts et d'autres fonds gérés par des filiales de la Compagnie inclus dans les bilans consolidés, placements qui s'élevaient à 3 012 \$ au 31 décembre 2013, à 1 523 \$ au 31 décembre 2012 et à 1 430 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les actifs du régime ne comprennent pas d'immeubles ou d'autres actifs utilisés par la Compagnie.

26. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

**d) Informations sur l'obligation au titre des prestations définies**

- i) Partie de l'obligation au titre des prestations définies assujettie aux augmentations futures de la rémunération

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2013	2012	2013	2012
Obligation au titre des prestations compte non tenu de la croissance future de la rémunération	4 618 \$	3 619 \$	386 \$	420 \$
Incidence de la croissance future présumée de la rémunération	546	293	–	–
<b>Obligation au titre des prestations définies</b>	<b>5 164 \$</b>	<b>3 912 \$</b>	<b>386 \$</b>	<b>420 \$</b>

- ii) Profil du statut des participants aux régimes

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2013	2012	2013	2012
Employés en service	44 %	41 %	21 %	23 %
Participants avec droits acquis différés	16 %	17 %	– %	– %
Employés retraités	40 %	42 %	79 %	77 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies	18,3 ans	16,7 ans	11,8 ans	12,7 ans

**e) Renseignements sur les flux de trésorerie**

	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
<b>Cotisations patronales prévues pour 2014 :</b>			
Régimes à prestations définies capitalisés (en tout ou en partie)	97 \$	– \$	97 \$
Régimes non capitalisés	17	20	37
Régimes à cotisations définies	34	–	34
<b>Total</b>	<b>148 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>168 \$</b>

26. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

**f) Hypothèses actuarielles et sensibilités**

i) Hypothèses actuarielles

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2013	2012	2013	2012
<b>Pour le calcul du coût des prestations :</b>				
Taux d'actualisation	4,4 %	5,1 %	4,2 %	5,1 %
Taux de croissance prévu de la rémunération	3,1 %	3,5 %	-	-
Augmentations futures des rentes	1,9 %	2,0 %	-	-
<b>Pour le calcul du coût des obligations au titre des prestations définies :</b>				
Taux d'actualisation	4,7 %	4,4 %	4,8 %	4,2 %
Taux de croissance prévu de la rémunération	3,3 %	3,1 %	-	-
Augmentations futures des rentes	1,8 %	1,9 %	-	-
Pourcentage de l'obligation au titre des prestations définies assujetti aux augmentations futures des rentes	54,0 %	38,0 %	-	-
<b>Taux tendanciel du coût des soins médicaux :</b>				
Taux tendanciel initial du coût des soins médicaux			6,4 %	6,5 %
Taux tendanciel final du coût des soins médicaux			4,5 %	4,5 %
Exercice au cours duquel le taux final est atteint			2024	2024

ii) Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2013	2012	2013	2012
<b>Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité :</b>				
Hommes				
65 ans au cours de l'exercice	22,0	21,1	21,4	20,9
65 ans au cours de l'exercice + 30 ans	24,3	23,4	22,9	23,0
Femmes				
65 ans au cours de l'exercice	23,9	23,2	23,7	23,3
65 ans au cours de l'exercice + 30 ans	25,8	24,6	24,9	24,4

La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur les hypothèses les plus probables au chapitre de la mortalité future, y compris certaines provisions liées à l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité. Cette estimation fait l'objet d'une grande incertitude, et la formulation des hypothèses nécessite l'exercice d'un jugement. Comme les hypothèses liées à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, elles ont été appliquées par la Compagnie compte tenu de certains facteurs tels l'âge, le genre et l'emplacement géographique. Les hypothèses tiennent également compte d'une estimation des améliorations futures au chapitre de la longévité.

26. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année, et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses liées à la mortalité. L'incidence d'une augmentation de un an de l'espérance de vie donnerait lieu à une augmentation de 135 \$ de l'obligation au titre des prestations définies et de 14 \$ des autres avantages postérieurs à l'emploi.

iii) Incidence des variations des hypothèses sur l'obligation au titre des prestations définies

	<b>Augmentation de 1 %</b>		<b>Diminution de 1 %</b>	
	<b>2013</b>	2012	<b>2013</b>	2012
<b>Régimes de retraite à prestations définies :</b>				
Incidence de la variation du taux d'actualisation	<b>(780) \$</b>	(551) \$	<b>1 016 \$</b>	705 \$
Incidence de la variation du taux d'augmentation de la rémunération	<b>246</b>	124	<b>(196)</b>	(109)
Incidence de la variation du taux d'inflation	<b>620</b>	289	<b>(487)</b>	(242)
<b>Autres avantages postérieurs à l'emploi :</b>				
Incidence des variations des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins médicaux	<b>33</b>	40	<b>(28)</b>	(33)
Incidence de la variation du taux d'actualisation sur l'obligation au titre des prestations définies	<b>(42)</b>	(48)	<b>51</b>	59

Pour mesurer l'incidence de la modification d'une hypothèse, toutes les autres hypothèses sont demeurées constantes. Une interaction serait à prévoir entre certaines des hypothèses.

**27. Bénéfice par action ordinaire**

Le tableau qui suit permet de rapprocher le bénéfice de base par action ordinaire et le bénéfice dilué par action ordinaire :

	2013	2012
<b>Bénéfice</b>		
Bénéfice net	2 408 \$	1 921 \$
Dividendes – détenteurs d’actions privilégiées	(130)	(115)
Bénéfice net – détenteurs d’actions ordinaires	2 278	1 806
Titres de fiducies de capital	–	10
Bénéfice net – détenteurs d’actions ordinaires – dilué	2 278 \$	1 816 \$
 <b>Nombre d’actions ordinaires</b>		
Nombre moyen d’actions ordinaires en circulation	973 580 920	949 914 621
Ajouter :		
– Incidence des reçus de souscription depuis la date d’émission, soit le 12 mars 2013	17 064 329	–
– Exercice potentiel d’options sur actions en cours	848 449	262 576
– Conversion de parts de fiducies de capital	–	10 406 127
Nombre moyen d’actions ordinaires en circulation – dilué	991 493 698	960 583 324
 <b>Bénéfice de base par action ordinaire</b>	2,340 \$	1,902 \$
 <b>Bénéfice dilué par action ordinaire</b>	2,297 \$	1,891 \$
 <b>Dividende par action ordinaire</b>	1,230 \$	1,230 \$

## 28. Cumul des autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)

2013								
	Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	Perte de change latente sur les titres d'emprunt libellés en euros désignés comme couverture au titre de l'actif net des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	Écarts actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Actionnaires
Solde au début	(443) \$	– \$	190 \$	(3) \$	(657) \$	(913) \$	(19) \$	(932) \$
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)	858	(52)	(226)	(87)	604	1 097	9	1 106
Impôt sur le résultat	–	–	50	33	(165)	(82)	(5)	(87)
	858	(52)	(176)	(54)	439	1 015	4	1 019
Solde à la fin	415 \$	(52) \$	14 \$	(57) \$	(218) \$	102 \$	(15) \$	87 \$
2012								
	Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	Perte de change latente sur les titres d'emprunt libellés en euros désignés comme couverture au titre de l'actif net des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	Écarts actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Actionnaires
Solde au début	(365) \$	– \$	223 \$	(13) \$	(484) \$	(639) \$	(36) \$	(675) \$
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)	(78)	–	(39)	16	(241)	(342)	21	(321)
Impôt sur le résultat	–	–	6	(6)	68	68	(4)	64
	(78)	–	(33)	10	(173)	(274)	17	(257)
Solde à la fin	(443) \$	– \$	190 \$	(3) \$	(657) \$	(913) \$	(19) \$	(932) \$

## 29. Transactions entre parties liées

La Financière Power, constituée et domiciliée au Canada, est la société mère de la Compagnie et en exerce le contrôle de droit. La Compagnie est liée à d'autres membres du groupe de sociétés de la Financière Power, dont la Société financière IGM Inc., société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et ses filiales le Groupe Investors, la Financière Mackenzie et Investment Planning Counsel, ainsi que Pargesa, société de portefeuille qui détient des intérêts importants dans un groupe de sociétés industrielles diversifiées établies en Europe.

### a) Principales filiales

Les états financiers de la Compagnie comprennent les activités des filiales suivantes :

Société	Pays de constitution	Principale activité	% de participation
La Great-West, compagnie d'assurance-vie	Canada	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
London Life, Compagnie d'Assurance-Vie	Canada	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	Canada	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
Irish Life Group Limited	Irlande	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
Great-West Life & Annuity Insurance Company	États-Unis	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
Putnam Investments, LLC	États-Unis	Services financiers	100,00 %

29. Transactions entre parties liées (suite)

**b) Transactions entre parties liées comprises dans les états financiers consolidés**

Dans le cours normal des activités, la Great-West et Putnam prennent part à diverses transactions avec des parties liées, transactions qui comprennent l'offre de prestations d'assurance et de services de sous-conseillers à d'autres sociétés du groupe de la Financière Power. Dans tous les cas, ces opérations ont été effectuées selon les conditions du marché.

Au cours de l'exercice, la Great-West a reçu certains services administratifs d'IGM et ses filiales, membres du groupe de sociétés de la Financière Power, et leur en a rendu. La Great-West a également fourni des produits d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et de rentes selon une entente de distribution conclue avec IGM. La London Life a fourni des services de distribution à IGM. Toutes ces transactions ont été effectuées selon des conditions au moins aussi avantageuses que celles du marché.

La Compagnie détenait des débetures émises par IGM, lesquelles étaient assorties des échéances et des taux d'intérêt suivants :

	2013	2012
6,65 % arrivant à échéance le 13 décembre 2027	15 \$	15 \$
7,45 % arrivant à échéance le 9 mai 2031	13	13
7,00 % arrivant à échéance le 31 décembre 2032	12	13
<b>Total</b>	<b>40 \$</b>	<b>41 \$</b>

En 2013, la Great-West, la London Life et des fonds distincts gérés par la London Life ont acquis d'IGM des prêts hypothécaires résidentiels d'une valeur de 204 \$ (232 \$ en 2012).

La Compagnie fournit des services de réassurance et de gestion d'actifs ainsi que des services administratifs à l'égard des régimes de prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés de la Compagnie et de ses filiales.

Aucun prêt ni aucune garantie n'était en cours à la date du bilan, et aucun prêt ni aucune garantie n'avait été émis en 2013 ou en 2012. Aucune provision n'a été constituée relativement aux montants non recouvrables de parties liées en 2013 ou en 2012.

**c) Rémunération des principaux dirigeants**

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de Lifeco, directement ou indirectement, y compris les administrateurs. Les personnes considérées comme les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration ainsi que certains dirigeants clés.

Le tableau qui suit présente toute la rémunération versée ou attribuée aux principaux dirigeants, ou gagnée par ces derniers, pour des services rendus à la Compagnie et à ses filiales, quelle que soit la fonction qu'ils occupent.

	2013	2012
Salaire	9 \$	9 \$
Attributions fondées sur des actions	2	4
Attributions fondées sur des options	2	2
Rémunération incitative annuelle autre qu'en actions	18	15
Valeur de rente	7	3
<b>Total</b>	<b>38 \$</b>	<b>33 \$</b>

### 30. Impôt sur le résultat

a) Impôt sur le résultat à recouvrer (à payer) pour la période

	2013	2012
<b>Solde au début</b>	<b>(487) \$</b>	<b>(297) \$</b>
Charge d'impôt exigible	<b>(542)</b>	<b>(407)</b>
Comptabilisé dans les autres éléments du bénéfice global	<b>14</b>	<b>(3)</b>
Acomptes	<b>209</b>	<b>177</b>
Acquisition d'Irish Life	<b>(24)</b>	<b>–</b>
Autres	<b>14</b>	<b>43</b>
<b>Solde à la fin</b>	<b>(816) \$</b>	<b>(487) \$</b>
Comptabilisé au titre de :		
Impôt exigible – actifs	<b>165</b>	<b>162</b>
Impôt exigible – passifs	<b>(981)</b>	<b>(649)</b>
<b>Total</b>	<b>(816) \$</b>	<b>(487) \$</b>

b) L'impôt différé se compose des reports en avant de pertes et des différences temporaires déductibles (imposables) présentés ci-dessous :

	2013	2012
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	<b>(518) \$</b>	<b>(272) \$</b>
Portefeuille d'actifs	<b>(541)</b>	<b>(839)</b>
Reports en avant de pertes	<b>1 331</b>	<b>1 160</b>
Immobilisations incorporelles	<b>91</b>	<b>220</b>
Autres	<b>28</b>	<b>165</b>
<b>Actif d'impôt différé, montant net</b>	<b>391 \$</b>	<b>434 \$</b>
<b>Solde au début</b>	<b>434 \$</b>	<b>353 \$</b>
Montants comptabilisés aux :		
Compte de résultat	<b>79</b>	<b>43</b>
État du résultat global	<b>(96)</b>	<b>71</b>
État des variations des capitaux propres	<b>7</b>	<b>5</b>
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	<b>37</b>	<b>(8)</b>
Acquisition d'Irish Life	<b>(118)</b>	<b>–</b>
Fluctuations des taux de change	<b>48</b>	<b>(30)</b>
<b>Solde à la fin</b>	<b>391 \$</b>	<b>434 \$</b>
Comptabilisé au titre des :		
Actifs d'impôt différé	<b>1 167</b>	<b>1 142</b>
Passifs d'impôt différé	<b>(776)</b>	<b>(708)</b>
<b>Total</b>	<b>391 \$</b>	<b>434 \$</b>

30. *Impôt sur le résultat (suite)*

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de différences temporaires déductibles, de pertes non utilisées et du report en avant de pertes fiscales, dans la mesure où la réalisation des avantages d'impôt connexes par l'entremise des bénéfices imposables futurs est probable.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que la société enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus annuel de planification financière de la Compagnie constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé

La direction évalue la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs. La direction estime que la valeur comptable de l'actif d'impôt différé, au 31 décembre 2013, sera recouvrable.

Au 31 décembre 2013, la Compagnie affichait des pertes fiscales reportées qui totalisaient 4 185 \$ (3 600 \$ en 2012). De ce montant, une tranche de 3 925 \$ viendra à échéance entre 2014 et 2033; il n'existe aucune date d'échéance pour la tranche restante de 260 \$. La Compagnie réalisera cette économie d'impôt au cours des prochains exercices au moyen de la diminution de l'impôt sur le résultat exigible.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux placements effectués dans les filiales, les divisions et les sociétés associées, car la Compagnie est en mesure d'exercer un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire s'inversera, et il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Une des filiales de la Compagnie a récemment enregistré des pertes. Le solde net de l'actif d'impôt différé de cette filiale se chiffre à 1 184 \$ (1 117 \$ US) au 31 décembre 2013 et est principalement constitué du montant net des pertes opérationnelles et de déductions futures liées au goodwill, pour lequel une perte de valeur a été comptabilisée antérieurement. La direction a conclu qu'il est probable que la filiale, et d'autres filiales traditionnellement rentables avec lesquelles la filiale présente ou prévoit présenter une déclaration de revenus consolidée aux États-Unis, produira un bénéfice imposable suffisant pour être comblé par l'utilisation des pertes et des déductions américaines non utilisées. L'actif d'impôt différé ne tient pas compte de l'incidence fiscale de certaines pertes opérationnelles de 87 \$ (82 \$ US) dont les dates d'expiration se situent entre 2014 et 2033, d'autres différences temporaires totalisant 64 \$ (60 \$ US) et des dons à des organismes de bienfaisance de 10 \$ (9 \$ US).

c) La charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

i) Impôt exigible

	2013	2012
Charge d'impôt exigible	545 \$	388 \$
Autres	(3)	19
<b>Total de l'impôt exigible</b>	<b>542 \$</b>	<b>407 \$</b>

30. Impôt sur le résultat (suite)

ii) Impôt différé

	2013	2012
Création et renversement de différence temporaire	(18) \$	(29) \$
Variations des taux d'imposition ou nouveaux impôts	(13)	(4)
Réductions de valeur, ou reprise de réductions de valeur antérieures, d'actifs d'impôt différé	-	(2)
Perte fiscale, crédit d'impôt ou différence temporaire non comptabilisés dans les périodes antérieures	-	(25)
Autres	(48)	17
<b>Total de l'impôt différé</b>	<b>(79) \$</b>	<b>(43) \$</b>
 <b>Total de la charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>463 \$</b>	<b>364 \$</b>

iii) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du bénéfice global (note 28)

	2013	2012
Impôt exigible	(14) \$	3 \$
Impôt différé	96	(71)
<b>Total</b>	<b>82 \$</b>	<b>(68) \$</b>

iv) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les capitaux propres

	2013	2012
Impôt exigible	- \$	- \$
Impôt différé	(7)	(5)
<b>Total</b>	<b>(7) \$</b>	<b>(5) \$</b>

d) Le taux d'imposition effectif de la Compagnie se calcule comme suit :

	2013		2012	
Taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial) au Canada	737 \$	26,5 %	679 \$	26,5 %
Diminution du taux d'imposition attribuable aux éléments suivants :				
Produits de placement non imposables	(166)	(6,0)	(188)	(7,3)
Taux d'imposition effectif inférieur applicable au bénéfice non assujetti à l'impôt au Canada	(72)	(2,6)	(71)	(2,8)
Autres	(23)	(0,8)	(52)	(2,0)
Incidence des changements de taux sur les impôts futurs	(13)	(0,5)	(4)	(0,2)
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>463 \$</b>	<b>16,6 %</b>	<b>364 \$</b>	<b>14,2 %</b>

Le versement des dividendes de la Compagnie à ses actionnaires n'a aucune incidence fiscale.

### 31. Charges opérationnelles et frais administratifs

	2013	2012 <sup>(1)</sup>
Salaires et autres avantages du personnel	2 131 \$	1 841 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	48	44
Frais généraux et administratifs	870	701
Honoraires des sous-conseillers <sup>(1)</sup> (note 36)	110	98
<b>Total</b>	<b>3 159 \$</b>	<b>2 684 \$</b>

(1) Dans les chiffres correspondants, les honoraires des sous-conseillers étaient auparavant contrebalancés par les honoraires.

### 32. Instruments financiers dérivés

Pour se protéger des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que des risques du marché, la Compagnie a recours, comme utilisateur final, à plusieurs instruments financiers dérivés. La Compagnie a pour politique de réaliser des transactions au moyen de dérivés uniquement avec des intermédiaires financiers qui ont une réputation de solvabilité. La note 8 présente le risque auquel la Compagnie est exposée à l'égard de la qualité de crédit de ses contreparties. Au 31 décembre 2013, la Compagnie a reçu de parties contractantes des actifs de 19 \$ (25 \$ en 2012) en garantie de certains dérivés et a donné à des parties contractantes des actifs de 206 \$ (101 \$ en 2012) en garantie pour des dérivés.

a) Le tableau suivant donne un aperçu du portefeuille d'instruments dérivés de la Compagnie et du risque de crédit correspondant, en fonction des définitions du risque, tel que le Bureau du surintendant des institutions financières Canada le prescrit :

Risque de crédit maximal	Le coût de remplacement total de tous les contrats sur produits dérivés qui présentent une valeur positive.
Risque de crédit futur	Le risque de crédit potentiel futur est calculé au moyen d'une formule prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Les facteurs à considérer dans ce calcul sont le type et la durée du dérivé.
Risque de crédit équivalent	La somme du risque de crédit maximal et du risque de crédit potentiel futur moins les garanties détenues.
Équivalent pondéré en fonction du risque	Le risque de crédit équivalent, pondéré selon la solvabilité de la contrepartie, tel que le Bureau du surintendant des institutions financières Canada le prescrit.

32. Instruments financiers dérivés (suite)

	2013				Équivalent pondéré en fonction du risque
	Montant nominal	Risque de crédit maximal*	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>					
Contrats à terme standardisés					
– achat	4 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Contrats à terme standardisés					
– vente	13	–	–	–	–
Swaps	3 351	231	22	251	27
Options achetées	681	30	3	26	2
	<b>4 049</b>	<b>261</b>	<b>25</b>	<b>277</b>	<b>29</b>
<b>Contrats de change</b>					
Contrats à terme de gré à gré	1 078	11	31	41	4
Swaps de devises	8 764	313	555	864	62
	<b>9 842</b>	<b>324</b>	<b>586</b>	<b>905</b>	<b>66</b>
<b>Autres contrats dérivés</b>					
Contrats sur actions	7 218	8	435	438	27
Contrats à terme standardisés					
– achat	15	–	–	–	–
Contrats à terme standardisés					
– vente	301	–	–	–	–
Autres contrats à terme de gré à gré	157	–	–	–	–
	<b>7 691</b>	<b>8</b>	<b>435</b>	<b>438</b>	<b>27</b>
<b>Total</b>	<b>21 582 \$</b>	<b>593 \$</b>	<b>1 046 \$</b>	<b>1 620 \$</b>	<b>122 \$</b>

\* Les montants du risque de crédit équivalent sont présentés en excluant les garanties reçues (19 \$).

32. Instruments financiers dérivés (suite)

	2012				Équivalent pondéré en fonction du risque
	Montant nominal	Risque de crédit maximal*	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>					
Contrats à terme standardisés					
– achat	9 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Contrats à terme standardisés					
– vente	70	–	–	–	–
Swaps	2 873	361	20	377	42
Options achetées	857	46	4	39	6
	<u>3 809</u>	<u>407</u>	<u>24</u>	<u>416</u>	<u>48</u>
<b>Contrats de change</b>					
Contrats à terme de gré à gré	300	1	3	4	–
Swaps de devises	8 478	581	548	1 125	79
	<u>8 778</u>	<u>582</u>	<u>551</u>	<u>1 129</u>	<u>79</u>
<b>Autres contrats dérivés</b>					
Contrats sur actions	904	8	54	56	4
Contrats à terme standardisés					
– achat	7	–	–	–	–
Contrats à terme standardisés					
– vente	224	–	–	–	–
Autres contrats à terme de gré à gré	290	–	–	–	–
	<u>1 425</u>	<u>8</u>	<u>54</u>	<u>56</u>	<u>4</u>
<b>Total</b>	<u>14 012 \$</u>	<u>997 \$</u>	<u>629 \$</u>	<u>1 601 \$</u>	<u>131 \$</u>

\* Les montants du risque de crédit équivalent sont présentés en excluant les garanties reçues (25 \$).

32. Instruments financiers dérivés (suite)

b) Le tableau suivant présente le montant nominal, la durée jusqu'à l'échéance et la juste valeur estimative du portefeuille d'instruments dérivés de la Compagnie par catégorie :

	2013				Juste valeur estimative totale
	Montant nominal			Total	
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
<b>Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables</b>					
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>					
Contrats à terme standardisés – achat	4 \$	– \$	– \$	4 \$	– \$
Contrats à terme standardisés – vente	13	–	–	13	–
Swaps	1 048	1 197	990	3 235	161
Options achetées	265	327	89	681	30
	<b>1 330</b>	<b>1 524</b>	<b>1 079</b>	<b>3 933</b>	<b>191</b>
<b>Contrats de change</b>					
Contrats à terme de gré à gré	602	476	–	1 078	6
Swaps de devises	213	2 053	4 986	7 252	(167)
	<b>815</b>	<b>2 529</b>	<b>4 986</b>	<b>8 330</b>	<b>(161)</b>
<b>Autres contrats dérivés</b>					
Contrats sur actions	7 116	102	–	7 218	(93)
Contrats à terme standardisés – achat	15	–	–	15	–
Contrats à terme standardisés – vente	301	–	–	301	(6)
Autres contrats à terme	157	–	–	157	–
	<b>7 589</b>	<b>102</b>	<b>–</b>	<b>7 691</b>	<b>(99)</b>
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>					
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>					
Swaps	–	–	33	33	7
<b>Contrats de change</b>					
Swaps de devises	–	1 500	12	1 512	(94)
<b>Couvertures de la juste valeur</b>					
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>					
Swaps	–	17	66	83	5
<b>Total</b>	<b>9 734 \$</b>	<b>5 672 \$</b>	<b>6 176 \$</b>	<b>21 582 \$</b>	<b>(151) \$</b>

32. Instruments financiers dérivés (suite)

	2012				Juste valeur estimative totale
	Montant nominal			Total	
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables					
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats à terme standardisés – achat	9 \$	– \$	– \$	9 \$	– \$
Contrats à terme standardisés – vente	71	–	–	71	–
Swaps	1 031	681	948	2 660	324
Options achetées	257	513	87	857	46
	<u>1 368</u>	<u>1 194</u>	<u>1 035</u>	<u>3 597</u>	<u>370</u>
Contrats de change					
Contrats à terme de gré à gré	300	–	–	300	–
Swaps de devises	205	2 001	4 772	6 978	290
	<u>505</u>	<u>2 001</u>	<u>4 772</u>	<u>7 278</u>	<u>290</u>
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	900	4	–	904	(5)
Contrats à terme standardisés – achat	7	–	–	7	–
Contrats à terme standardisés – vente	224	–	–	224	(4)
Autres contrats à terme	290	–	–	290	–
	<u>1 421</u>	<u>4</u>	<u>–</u>	<u>1 425</u>	<u>(9)</u>
Couvertures de flux de trésorerie					
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	–	–	30	30	13
Contrats de change					
Swaps de devises	–	1 000	500	1 500	(8)
Couvertures de la juste valeur					
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	–	58	124	182	(1)
Total	<u>3 294 \$</u>	<u>4 257 \$</u>	<u>6 461 \$</u>	<u>14 012 \$</u>	<u>655 \$</u>

Les contrats à terme standardisés du tableau ci-dessus sont des contrats négociés en Bourse; tous les autres contrats sont négociés sur le marché hors cote.

32. *Instruments financiers dérivés (suite)*

c) Contrats de taux d'intérêt

Des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés dans le cadre d'un portefeuille d'actifs pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. Les contrats de swap de taux d'intérêt exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans que soit échangé le montant nominal sur lequel les paiements sont calculés. Les options d'achat permettent à la Compagnie de conclure des swaps assortis de versements à taux fixe préétablis sur une période déterminée à la date d'exercice. Les options d'achat sont en outre utilisées dans la gestion des fluctuations des paiements d'intérêts futurs découlant de la variation des taux d'intérêt crédités et de la variation potentielle connexe des flux de trésorerie en raison des rachats. Finalement, les options d'achat sont aussi utilisées pour couvrir les garanties de taux minimal.

Contrats de change

Des swaps de devises sont utilisés conjointement avec d'autres placements pour gérer le risque de change lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. En vertu de ces contrats, les montants de capital ainsi que les versements d'intérêts à taux fixes et à taux variables peuvent être échangés dans des devises différentes. La Compagnie conclut également certains contrats de change à terme pour couvrir le passif relatif à certains produits.

La tranche inefficace des couvertures des flux de trésorerie de 2013, qui comprend les contrats sur taux d'intérêt et les contrats de change, et les profits et les pertes nets dont il est prévu qu'ils seront reclassés hors du cumul des autres éléments du bénéfice global pour les 12 prochains mois se chiffrent à 2 \$. Les flux de trésorerie variables sont couverts sur une période maximale de 31 ans.

Autres contrats dérivés

Des swaps sur indice, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés afin de couvrir le passif relatif à certains produits. Les swaps sur indice sont en outre utilisés comme substituts d'instruments de trésorerie et sont utilisés de temps à autre pour couvrir le risque de marché lié à certains honoraires. Des options de vente de titres de capitaux propres sont utilisées pour gérer l'incidence éventuelle du risque de crédit découlant des replis importants observés sur certains marchés boursiers.

**33. Provisions liées à des poursuites judiciaires, passif éventuel et événement postérieur**

De temps à autre, la Compagnie et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs, dans le cours normal de leurs activités. Il est difficile de se prononcer sur l'issue de ces poursuites avec certitude, et une issue défavorable pourrait nuire de manière importante à la situation financière consolidée de la Compagnie. Toutefois, selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Compagnie.

Une filiale de la Compagnie, la Canada-Vie, a annoncé la liquidation partielle d'un régime de retraite à prestations définies en Ontario, laquelle ne devrait pas être achevée sous peu. Cette liquidation partielle pourrait donner lieu à une distribution du montant de l'excédent actuariel, le cas échéant, attribuable à la liquidation d'une tranche du régime. En plus des décisions réglementaires touchant cette liquidation partielle, un recours collectif a été entamé en Ontario à l'égard de la liquidation partielle et de trois éventuelles liquidations partielles aux termes du régime. Le recours collectif remet également en cause la validité de l'imputation de charges au régime. La provision au titre de certains régimes de retraite canadiens d'un montant de 97 \$ après impôt, constituée par les filiales de la Compagnie au troisième trimestre de 2007, a été réduite à 34 \$ après impôt au cours du quatrième trimestre de 2012. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

33. *Provisions liées à des poursuites judiciaires, passif éventuel et événement postérieur (suite)*

Dans le cadre de l'acquisition de sa filiale Putnam, la Compagnie est indemnisée par un tiers à l'égard de tout passif découlant de certains litiges ou mesures réglementaires touchant Putnam. Cette dernière a toujours un passif potentiel au titre de ces litiges advenant que l'indemnisation ne soit pas respectée. La Compagnie s'attend cependant à ce qu'elle le soit et estime que tout passif de Putnam n'aurait pas une incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée.

Le 17 octobre 2012, Putnam Advisory Company, LLC, une filiale de la Compagnie a reçu de la Massachusetts Securities Division une plainte administrative relativement au rôle de cette société à titre de gestionnaire de garanties à l'égard de deux titres garantis par des créances. La plainte vise à obtenir réparation, entre autres concernant la remise de sommes, une amende administrative civile et une ordonnance de cesser et de s'abstenir. En outre, cette même filiale était défenderesse dans deux poursuites civiles engagées par des institutions parties à ces titres garantis par des créances. Au cours du troisième trimestre de 2013, une des poursuites civiles engagées a été rejetée. Selon l'information connue à l'heure actuelle, la Compagnie est d'avis que ces litiges sont sans fondement. Il est impossible pour l'instant d'en déterminer l'issue potentielle.

Au cours du premier trimestre de 2013, la Compagnie a effectué un examen des éventualités concernant les coûts liés à l'acquisition de la Corporation Financière Canada-Vie en 2003 et elle a réduit la provision existante, la faisant passer de 41 \$ à 7 \$. Cette provision a été une fois de plus réduite au quatrième trimestre de 2013, pour ainsi passer à 0 \$.

La Compagnie et ses filiales, la London Life et la Great-West, sont défenderesses dans un recours collectifs en Ontario portant sur l'utilisation des comptes de participation de la London Life et de la Great-West pour le financement de l'acquisition du Groupe d'assurances London Inc. (le GAL), en 1997, par la Great-West.

La Cour supérieure de justice de l'Ontario a rendu sa décision de première instance le 1<sup>er</sup> octobre 2010. La Compagnie et ses filiales ont porté la décision en appel et la Cour d'appel de l'Ontario a rendu un jugement le 3 novembre 2011. La Cour d'appel de l'Ontario a statué que des correctifs devaient être apportés au jugement de première instance du 1<sup>er</sup> octobre 2010, en ce qui a trait aux montants devant être réaffectés aux comptes de participation, et a demandé aux parties de revoir le juge de première instance afin de déterminer les montants et de régler les questions toujours en suspens. Le 24 mai 2012, la Cour suprême du Canada a rejeté la demande d'autorisation d'appel des demandeurs du jugement de la Cour d'appel.

Les parties ont revu le juge de première instance et le 24 janvier 2013, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a rendu un jugement selon lequel un montant de 298 \$ doit être réaffecté au surplus attribuable au compte de participation. La Compagnie a constitué une provision supplémentaire de 140 \$ après impôt dans le compte attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires dans les états financiers au 31 décembre 2012 afin de conserver une provision de 290 \$ après impôt relativement à cette action judiciaire.

Au cours du premier trimestre de 2013, la London Life et la Great-West, des filiales de Lifeco, ont réaffecté un montant de 298 \$ au surplus attribuable aux comptes de participation dans le cadre du jugement rendu le 24 janvier 2013. Par conséquent, la Compagnie a réduit la provision liée à des litiges dans le compte des détenteurs d'actions ordinaires. La réaffectation au compte de participation des montants visés devra se faire en conformité avec les politiques relatives aux polices avec participation des sociétés dans le cours normal des activités. Aucun montant ne sera alloué sur une base individuelle aux membres du groupe.

La London Life et la Great-West, des filiales de Lifeco, ont porté en appel le jugement du 24 janvier 2013 et l'appel a été entendu le 4 septembre 2013. La Cour d'appel de l'Ontario a mis sa décision en délibéré.

Événement postérieur – question juridique relative au compte de participation

La Cour d'appel de l'Ontario a rendu un jugement le 3 février 2014 qui infirme la décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario du 24 janvier 2013 et qui réduit le montant devant être réaffecté au surplus attribuable au compte de participation, le faisant ainsi passer à 52 \$. Ce jugement a eu une incidence favorable de 226 \$ après impôt sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires. Il n'aura pas d'incidence sur la situation du capital de la Compagnie ni sur les modalités contractuelles des polices avec participation.

### 34. Engagements

#### a) Lettres de crédit

Les lettres de crédit sont des engagements écrits fournis par une banque. Les facilités de lettres de crédit totalisent 3,0 G\$ US, dont une tranche de 2,7 G\$ US était émise au 31 décembre 2013.

L'unité Réassurance utilise périodiquement des lettres de crédit comme garantie aux termes de certains traités de réassurance pour les provisions mathématiques figurant au bilan.

#### b) Engagements à l'égard d'investissements

Les engagements à l'égard d'opérations d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et lignes directrices, qui doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies, se chiffraient à 466 \$ au 31 décembre 2013 (516 \$ au 31 décembre 2012). Au 31 décembre 2013, l'ensemble du montant de 466 \$ venait à échéance au cours de l'année (470 \$ venait à échéance au cours de l'année et 46 \$ comportait une échéance entre un an et deux ans au 31 décembre 2012).

#### c) Obligations locatives

La Compagnie conclut des contrats de location simple pour les locaux à bureaux et certains éléments du matériel utilisés dans le cours normal de ses activités. Les paiements de location sont imputés aux résultats sur la période d'utilisation. Les paiements minimaux futurs globaux et par exercice se présentent comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 et par la suite	Total
Paiements de location futurs	100 \$	88	76	63	50	60	437 \$

### 35. Information sectorielle

Les principaux secteurs à présenter de la Compagnie sont l'exploitation canadienne, l'exploitation américaine, l'exploitation européenne et l'exploitation générale de Lifeco. Ces secteurs reflètent la structure de gestion et l'information financière interne de la Compagnie, de même que ses emplacements géographiques. Chaque secteur exerce des activités dans le secteur des services financiers et tire ses produits principalement de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie et de l'assurance-invalidité, des produits de rentes, des services de gestion de placements, des produits d'épargne et des produits de réassurance-vie, de réassurance IARD, de réassurance-accidents et de réassurance-maladie. Les activités commerciales qui ne sont pas liées aux unités d'exploitation sont regroupées dans le secteur Exploitation générale de Lifeco.

Les transactions entre secteurs opérationnels sont effectuées selon les conditions du marché et ont été éliminées au moment de la consolidation.

La Compagnie a établi un modèle de répartition du capital visant à mieux mesurer le rendement de ses secteurs opérationnels. Cette information sectorielle est présentée ci-dessous.

#### a) Résultats nets consolidés

	2013				Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne <sup>(1)</sup>	Exploitation générale de Lifeco	
<b>Produits :</b>					
Primes reçues	10 182 \$	3 180 \$	6 874 \$	– \$	20 236 \$
Produits de placement nets					
Produits de placement nets réguliers	2 514	1 311	1 819	(40)	5 604
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	(1 125)	(706)	(1 148)	–	(2 979)
Total des produits de placement nets	1 389	605	671	(40)	2 625
Honoraires et autres produits	1 276	1 446	863	–	3 585
	<b>12 847</b>	<b>5 231</b>	<b>8 408</b>	<b>(40)</b>	<b>26 446</b>
<b>Prestations et charges :</b>					
Sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	8 345	3 067	6 399	–	17 811
Autres	2 983	1 616	944	(202)	5 341
Charges financières	115	137	23	17	292
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	50	51	16	–	117
Coûts de restructuration et d'acquisition	–	–	104	–	104
<b>Bénéfice avant impôt</b>	<b>1 354</b>	<b>360</b>	<b>922</b>	<b>145</b>	<b>2 781</b>
Impôt sur le résultat	291	62	129	(19)	463
<b>Bénéfice net avant les participations ne   donnant pas le contrôle</b>	<b>1 063</b>	<b>298</b>	<b>793</b>	<b>164</b>	<b>2 318</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	(93)	7	(4)	–	(90)
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 156</b>	<b>291</b>	<b>797</b>	<b>164</b>	<b>2 408</b>
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	107	–	23	–	130
<b>Bénéfice net avant la répartition du capital</b>	<b>1 049</b>	<b>291</b>	<b>774</b>	<b>164</b>	<b>2 278</b>
Incidence de la répartition du capital	99	(15)	(73)	(11)	–
<b>Bénéfice net – détenteurs d'actions   ordinaires</b>	<b>1 148 \$</b>	<b>276 \$</b>	<b>701 \$</b>	<b>153 \$</b>	<b>2 278 \$</b>

(1) La Compagnie a conclu l'acquisition d'Irish Life le 18 juillet 2013. L'unité Exploitation européenne comprend les résultats d'Irish Life du 19 juillet 2013 au 31 décembre 2013.

35. Information sectorielle (suite)

	2012				Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	Exploitation générale de Lifeco	
Produits :					
Primes reçues	9 581 \$	3 390 \$	6 286 \$	– \$	19 257 \$
Produits de placement nets					
Produits de placement nets réguliers	2 556	1 284	1 814	(12)	5 642
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	658	501	1 509	–	2 668
Total des produits de placement nets	3 214	1 785	3 323	(12)	8 310
Honoraires et autres produits	1 178	1 247	605	–	3 030
	<u>13 973</u>	<u>6 422</u>	<u>10 214</u>	<u>(12)</u>	<u>30 597</u>
Prestations et charges :					
Sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	9 770	4 437	8 668	–	22 875
Autres	2 495	1 398	705	160	4 758
Charges financières	145	135	18	1	299
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	45	48	10	–	103
	<u>1 518</u>	<u>404</u>	<u>813</u>	<u>(173)</u>	<u>2 562</u>
Impôt sur le résultat	211	66	114	(27)	364
	<u>1 307</u>	<u>338</u>	<u>699</u>	<u>(146)</u>	<u>2 198</u>
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	1 307	338	699	(146)	2 198
Participations ne donnant pas le contrôle	268	3	6	–	277
	<u>1 039</u>	<u>335</u>	<u>693</u>	<u>(146)</u>	<u>1 921</u>
Bénéfice net	1 039	335	693	(146)	1 921
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	79	–	22	14	115
	<u>960</u>	<u>335</u>	<u>671</u>	<u>(160)</u>	<u>1 806</u>
Bénéfice net avant la répartition du capital	960	335	671	(160)	1 806
Incidence de la répartition du capital	78	(14)	(56)	(8)	–
	<u>1 038 \$</u>	<u>321 \$</u>	<u>615 \$</u>	<u>(168) \$</u>	<u>1 806 \$</u>

35. Information sectorielle (suite)

**b) Total consolidé de l'actif et du passif**

	31 décembre 2013			
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	Total
<b>Actif</b>				
Actif investi	59 735 \$	31 206 \$	41 001 \$	131 942 \$
Goodwill et immobilisations incorporelles	5 103	1 828	2 337	9 268
Autres actifs	2 941	3 356	17 619	23 916
Placements pour le compte des polices de fonds distincts	62 204	28 168	70 407	160 779
<b>Total</b>	<b>129 983 \$</b>	<b>64 558 \$</b>	<b>131 364 \$</b>	<b>325 905 \$</b>

	31 décembre 2013			
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	Total
<b>Passif</b>				
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	55 004 \$	28 376 \$	48 683 \$	132 063 \$
Autres passifs	4 882	4 501	3 681	13 064
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des polices de fonds distincts	62 204	28 168	70 407	160 779
<b>Total</b>	<b>122 090 \$</b>	<b>61 045 \$</b>	<b>122 771 \$</b>	<b>305 906 \$</b>

	31 décembre 2012			
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	Total
<b>Actif</b>				
Actif investi	58 506 \$	28 722 \$	32 828 \$	120 056 \$
Goodwill et immobilisations incorporelles	5 098	1 721	1 693	8 512
Autres actifs	3 229	3 051	13 570	19 850
Placements pour le compte des polices de fonds distincts	54 638	23 809	26 985	105 432
<b>Total</b>	<b>121 471 \$</b>	<b>57 303 \$</b>	<b>75 076 \$</b>	<b>253 850 \$</b>

	31 décembre 2012			
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	Total
<b>Passif</b>				
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	55 134 \$	26 298 \$	39 280 \$	120 712 \$
Autres passifs	4 189	4 168	2 338	10 695
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des polices de fonds distincts	54 638	23 809	26 985	105 432
<b>Total</b>	<b>113 961 \$</b>	<b>54 275 \$</b>	<b>68 603 \$</b>	<b>236 839 \$</b>

35. Information sectorielle (suite)

	1 <sup>er</sup> janvier 2012			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
<b>Actif</b>				
Actif investi	56 658 \$	27 402 \$	30 850 \$	114 910 \$
Goodwill et immobilisations incorporelles	5 089	1 769	1 697	8 555
Autres actifs	3 231	2 962	12 558	18 751
Placements pour le compte des polices de fonds distincts	49 850	22 359	24 776	96 985
<b>Total</b>	114 828 \$	54 492 \$	69 881 \$	239 201 \$
	1 <sup>er</sup> janvier 2012			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
<b>Passif</b>				
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	53 568 \$	25 296 \$	36 703 \$	115 567 \$
Autres passifs	4 577	3 905	2 455	10 937
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des polices de fonds distincts	49 850	22 359	24 776	96 985
<b>Total</b>	107 995 \$	51 560 \$	63 934 \$	223 489 \$

**36. Chiffres correspondants**

Au cours de l'exercice, la Compagnie a reclassé certains chiffres correspondants pour tenir compte des ajustements liés à la présentation (notes 6, 14, 16, 20, 31 et 35). Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les capitaux propres et le bénéfice net de la Compagnie.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'intention des actionnaires de Great-West Lifeco Inc.,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Great-West Lifeco Inc., qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2013, au 31 décembre 2012 et au 1<sup>er</sup> janvier 2012, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012, ainsi que les notes annexes.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

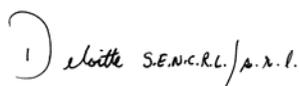
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et, notamment, de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Great-West Lifeco Inc. au 31 décembre 2013, au 31 décembre 2012 et au 1<sup>er</sup> janvier 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012, conformément aux Normes internationales d'information financière.

 Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables agréés

Le 13 février 2014  
Winnipeg (Manitoba)